VENDREDI 12 JUILLET 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1791
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Grand braquet dans les champs !



Trois jours durant, le Tour de France a traversé et animé la Côte-d'Or. Terres de Bourgogne vous permet de revivre quelques-uns des grands moments de ce passage du peloton qui entretient toujours un lien très particulier avec le monde agricole.

Pages 04 et 05





J.-C. Gutner

ACTUALITÉS P.04
Défiscalisation du GNR agricole // Un ballon d'oxygène



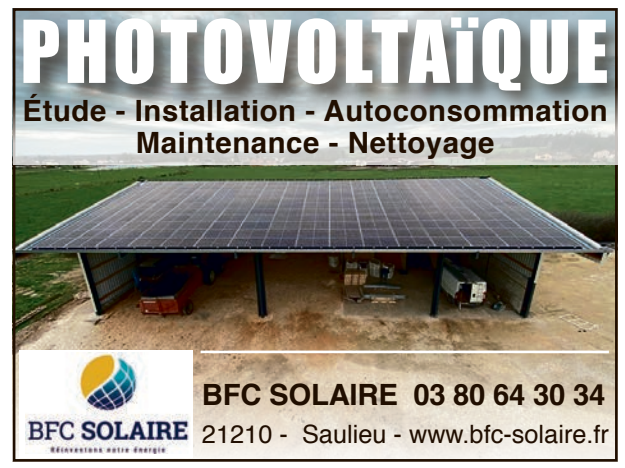
PRODUCTIONS P.12
Chiens de protection // Une efficacité prouvée, mais aussi des contraintes



Inra

PRODUCTIONS P.14
Culture du maïs // Méfiance face à la chrysomèle





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 TOUR DE FRANCE: C'ÉTAIT CHOUETTE!

.05 DANS LA CARAVANE DU TOUR DE FRANCE: « SALUT LES POIREAUX !! »

.06 AGRIVOLTAÏSME ET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL: OÙ EN EST-ON DES DIFFÉRENTES RÉGLEMENTATIONS ?

.07 APICULTURE: UNE RÉCOLTE « RIDICULE » ET UN FORT TAUX D'ESSAIMAGE

.08 MOISSONS: UNE ORGE PETIT BRAS

.09 MOISSONS: DU BLÉ À L'IMAGE DE L'ORGE, LE COLZA SAUVE L'HONNEUR

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 INNOVATIONS: TROIS PROJETS ORIGINAUX POUR L'ÉLEVAGE

.11 ENSEIGNEMENT :VERS UNE « HYBRIDATION » DES LYCÉES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 CHIENS DE PROTECTION: UNE EFFICACITÉ PROUVÉE, DES CONTRAINTES PEU ABORDÉES

.13 FOIE DOUVÉ : LE DOUTE BÉNÉFICIE AUX ÉLEVEURS

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 MAÏS: MÉFIANCE FACE À LA CHRYSOMÈLE

.15 COLZA: CONSEIL TERRITORIALISÉ POUR UN CHOIX VARIÉTAL OPTIMAL

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 INTERPROFESSION VITICOLE: FACE AUX DÉFIS À RELEVER, UN BUDGET À LA HAUSSE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.17 CFPPA DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE: IN VINO MUSICA

.18 CHASSE: LE CALENDRIER DÉVOILÉ

.19 GUFA 58: CONCRÉTISATION EN MARCHE

SERVICES

.20 ÉQUIPEMENTS

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.31 MÉCÉNAT: LES MOYENS D'INNOVER SUR NOTRE TERRITOIRE

.32 EMMANUEL VAILLANT, 16 ANS: JEUNE MAGICIEN… ET TELLEMENT PLUS !

// LE DESSIN



// EN BREF

Législatives Tous les candidats agricoles confirmés au 2nd tour, sauf De Fournas

Qu'ils soient ministres de l'Agriculture, députés sortants du Nouveau front populaire (NFP), des Républicains, du camp présidentiel (Ensemble, Modem) ou du Rassemblement national, tous les candidats spécialistes d'agriculture qui s'étaient qualifiés pour le second tour des législatives ont été élus ce 7 juillet, à l'exception du viticulteur de Gironde, Grégoire de Fournas. En tête des résultats provisoires durant une partie de la soirée, le député du Rassemblement national a finalement été sorti de justesse en Gironde (49 %), à 1 000 voix près. Cela s'est aussi joué de justesse, à 500 voix, pour le député LR de l'Aisne Julien Dive; l'auteur d'une proposition de loi sur le calcul des retraites agricoles s'est imposé in extremis. Le score a également été serré en Charente-Maritime, où Anne-Laure Babault (Modem) s'était désisté en faveur de l'ex-eurodéputé Benoit Biteau; l'agriculteur du NFP s'est imposé de justesse (53 %). Les deux ministres de l'Agriculture, Marc Fesneau (Modem) et Agnès Pannier-Runacher (Ensemble), sont passés avec respectivement 60 % et 55 % des voix. Dans le Sud, le député Ensemble Jean Terlier, auteur d'une PPL sur les baux ruraux, passe de justesse avec 51 %. Du côté du Rassemblement national, le viticulteur Christophe Barthes a été réélu largement dans l'Aude avec 61 %.

Projets alimentaires territoriaux Le ministère lance un nouvel appel à candidatures

Suite à l'annonce d'une rallonge de 20 millions d'euros pour 2024, dans le cadre de la Planification écologique, le ministère de l'Agriculture vient de lancer un nouvel appel à candidatures, annonce-t-il dans un communiqué le 5 juillet. Il sera géré par les préfectures (Draaf et Daaf), Il vise à soutenir le *« passage en phase opérationnelle »* des projets alimentaires. Les subventions seront comprises entre 50 000 € et 200 000 € par PAT et pourront représenter jusqu'à 70 % du total des dépenses éligibles du budget global. Les candidats sont invités *« à consulter les calendriers régionaux sur l'annexe dédiée aux spécificités régionales et à déposer leurs candidatures via le guichet demarches-simplifiees.fr dédié »*. Au printemps, le ministère avait précisé que cette enveloppe de 20 millions serait également dédiée à la structuration d'un réseau national et réseaux régionaux des PAT. Le gouvernement avait aussi lancé en parallèle la plateforme *« France PAT »*. Ce site internet permettra de suivre les différents projets et de partager les *« bonnes pratiques »*.

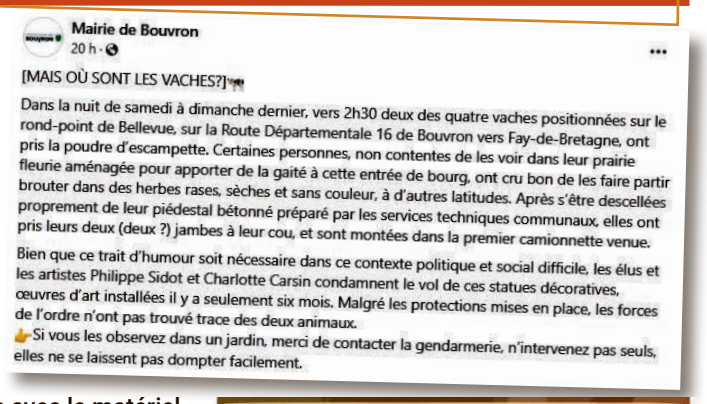
Matériel agricole Les concessionnaires s'attendent à des baisses de commandes

Le Sedima (concessionnaires de matériel agricole) a présenté, lors d'une conférence de presse le 2 juillet, son habituel point de conjoncture issu d'une enquête auprès de ses adhérents. Au premier semestre 2024, par rapport au premier semestre 2023, 56 % des sondés ont annoncé un recul d'au moins 3 % de leurs prises de commandes de matériels neufs (pour 33 %, cette baisse est supérieure à 15 %). Sur le marché de l'occasion, ce sont 45 % des distributeurs qui ont connu une baisse de prises de commandes d'au moins 3 % (pour 25 %, cette baisse est supérieure à 15 %). Néanmoins en valeur, ces prises de commandes sont restées stables (entre -1 et +1 % pour le neuf, entre 0 et +2 % pour l'occasion). En parallèle, sur la même période, le chiffre d'affaires a progressé de 7 à 8 % pour les ventes de pièces en magasins et de 8 à 10 % pour les prestations en atelier, signe que les clients ont privilégié l'entretien de leur matériel à un rachat. Pour le second semestre 2024, les distributeurs ne sont pas optimistes. Ils envisagent une nouvelle baisse de 9 à 10 % de leurs commandes en neuf, de 5 à 6 % en occasion. Et ce alors que chez plus de 60 % des concessionnaires, (neuf et occasion), les stocks ont gonflé de 10 % et plus en un an. Des stocks dont les coûts de gestion ont contribué à grever la trésorerie. 71 % des distributeurs expliquent que cette dernière s'est dégradée.

// EN IMAGE

Insolite Deux vaches volées … et vite retrouvées

Le 4 juillet dernier, le maire de Bouvron (Loire-Atlantique) a été content de retrouver ses deux vaches volées quelques jours auparavant. C'est en effet dans la nuit du samedi 29 à dimanche 30 juin, aux alentours de 2 h 30 du matin, que deux statues de vaches (sur quatre) disposées sur un rond-point de la commune ont subitement disparu. Celles-ci avaient été installées au début de l'année et étaient scellées sur une dalle de béton. Ce qui laisse supposer que les voleurs étaient des professionnels, venus avec le matériel adéquat et que le coup était préparé. Mais ce que les voleurs ignoraient, c'est que ces œuvres d'1,50 mètre de haut étaient dotées d'une puce GPS. Alertés, les gendarmes ont ainsi pu suivre le parcours de deux vaches à la trace. Ils les ont retrouvées dans un champ à Notre-Dame-des-Landes. À cette heure, les gendarmes n'ont pas pu déterminer l'identité des voleurs. Chaque œuvre, réalisée par les artistes Philippe Sidot et Charlotte Carsin, vaut 3 000 euros.


Mairie de Bouvron
20 h ·

[MAIS OÙ SONT LES VACHES?]🐄🐄

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, vers 2h30 deux des quatre vaches positionnées sur le rond-point de Bellevue, sur la Route Départementale 16 de Bouvron vers Fay-de-Bretagne, ont pris la poudre d'escampette. Certaines personnes, non contentes de les voir dans leur prairie fleurie aménagée pour apporter de la gaité à cette entrée de bourg, ont cru bon de les faire partir brouter dans des herbes rases, sèches et sans couleur, à d'autres latitudes. Après s'être descellées proprement de leur piédestal bétonné préparé par les services techniques communaux, elles ont pris leurs deux (deux ?) jambes à leur cou, et sont montées dans la premier camionnette venue.

Bien que ce trait d'humour soit nécessaire dans ce contexte politique et social difficile, les élus et les artistes Philippe Sidot et Charlotte Carsin condamnent le vol de ces statues décoratives, œuvres d'art installées il y a seulement six mois. Malgré les protections mises en place, les forces de l'ordre n'ont pas trouvé trace des deux animaux.

👉Si vous les observez dans un jardin, merci de contacter la gendarmerie, n'intervenez pas seuls, elles ne se laissent pas dompter facilement.



DR

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 123 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
• **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

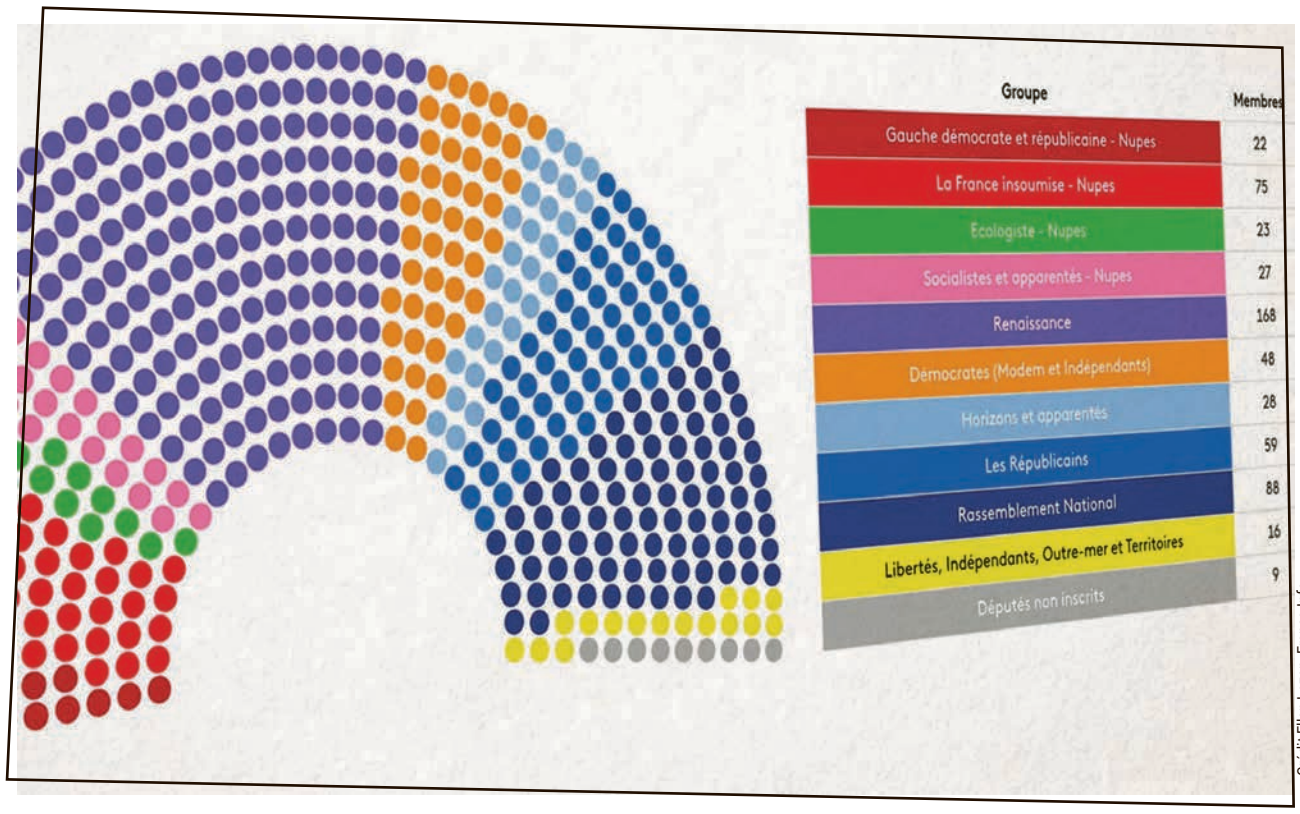
LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// LÉGISLATIVES

L'agriculture dans l'incertitude

Malgré un résultat surprise, le second tour des législatives a fait tomber peu de candidats agricoles, à l'exception de Grégoire de Fournas (RN) et d'Éric Girardin (Ensemble). Au lendemain des résultats qui n'ont dégagé aucune majorité absolue, l'agriculture ne sait pas encore quelle direction lui fera prendre le futur gouvernement. Dans l'hypothèse d'un gouvernement Nouveau front populaire, trois noms émergent pour le poste de ministre de l'Agriculture : Aurélie Trouvé, Dominique Potier et Benoît Biteau. Mais pour quel programme ?

Le barrage contre l'extrême-droite a fonctionné à plein. Ce 7 juillet, la nouvelle Assemblée nationale n'a pas connu la vague Rassemblement national attendue. En revanche, aucune des coalitions ou des partis n'a décroché de majorité absolue à l'issue des élections législatives, ce qui laisse augurer une période d'instabilité ou de recomposition politiques dans les prochaines semaines, voire les prochains mois, pour la France, comme pour l'agriculture. Dans le détail, c'est donc le Nouveau Front populaire qui l'a emporté avec 182 sièges ; pour LFI qui a obtenu 74 députés (contre 75 en 2022) peu de changement ; en revanche, le PS progresse avec 59 sièges (contre 31 en 2022), tout comme les écologistes avec 28 élus (contre 23 en 2022). Les communistes ne seront pas assez nombreux (9) pour faire un groupe indépendant ; pour ce faire, ils devront s'entendre avec des dissidents LFI ou avec des divers gauche. La coalition présidentielle sort deuxième avec 168 sièges, contre 246 en 2022 ; Renaissance s'affaisse avec 102 élus, contre 172 en 2022, tout comme le Modem 33 (48 en 2022) et Horizons 23 (30 en 2022). Enfin, le bloc d'extrême droite progresse moins qu'attendu - il n'a réussi à faire élire que 143 députés – dont 126 pour le RN contre 89 en 2022. La droite récolte quant à elle 60 sièges.



Crédit Ellen Lozon, France Info

Le résultat du second tour des élections législatives laisse encore de nombreuses questions en suspens, notamment sur les dossiers agricoles.

Deux sortis

Qu'ils soient ministres de l'Agriculture, députés sortants du NFP, des Républicains, du camp présidentiel (Ensemble, Modem) ou du RN, tous les candidats spécialistes d'agriculture qui s'étaient qualifiés pour le second tour des législatives ont été élus ce 7 juillet, à deux exceptions. D'abord celle du viticulteur de Gironde, Grégoire de Fournas. En tête des résultats provisoires durant une partie de la soirée, le député a finalement été sorti de justesse en Gironde (49 %), à 1 000 voix près. Il faut ajouter Éric Girardin, député LR de la Marne, auteur en 2022 d'un rapport sur la transmission des exploitations viticoles. Il a été vaincu dans la capitale du champagne par un candidat RN-LR, également à 1 000 voix près. Cela s'est aussi joué de justesse - à 500 voix - pour le député LR de l'Aisne Julien Dive ; l'auteur d'une proposition de loi sur le calcul des retraites agricoles s'est imposé in extremis. Le score a également été serré en Charente-Maritime, où Anne-Laure Babault (Modem) s'était désistée en faveur de l'ex-eurodéputé Benoît Biteau ; l'agriculteur du NFP s'est imposé de justesse (53 %). Les deux ministres de l'Agriculture, Marc Fesneau (Modem) et Agnès Pannier-Runacher (Ensemble), sont passés avec respectivement 60 % et 55 % des voix, grâce aux désistements de leur concurrent NFP. Dans le Sud, le député Ensemble Jean Terlier, auteur d'une PPL sur les baux ruraux, passe de justesse avec 51 %. Du côté du RN, le viticulteur Christophe Barthes a été réélu largement dans l'Aude avec 61 %. Rappelons que quelques candidats agricoles avaient été sortis dès le premier tour. L'ancien député et éleveur Jean-Baptiste Moreau, qui se présentait sous les couleurs d'Ensemble (majorité présidentielle) a été mis hors jeu sèchement dans la Creuse. Reconverti dans le lobbying, l'ancien rapporteur de la loi Égalim est arrivé 4e avec 17,47 % des voix. D'autres avaient dû se désister pour faire barrage au RN, malgré leur victoire au premier tour. C'est le sort réservé au rapporteur du projet de loi sur la gestion des risques agricoles, le député Ensemble Frédéric Descrozaille, qui était arrivé en troisième position dans le Val-de-Marne. Même cas de figure pour le jeune député Ensemble Alexis Izard qui termine troisième dans l'Essonne. Il ne terminera pas ses travaux parlementaires sur la préfiguration d'une loi Égalim 4. Tout comme sa co-autrice, la députée Modem sortante Anne-Laure Babault qui s'est finalement désistée, après avoir d'abord demandé le retrait de son adversaire NFP Benoît Biteau.

Quel futur ministre ?

Au lendemain des résultats du second tour, l'incertitude est à son comble. Arrivée en tête des législatives, mais loin de la majorité absolue, la gauche assurait le 8 juillet qu'elle proposera *« dans la semaine »* un nom pour Matignon, où Gabriel Attal, qui a présenté sa démission, a été maintenu pour *« assurer la stabilité du pays »*. La gauche met déjà la pression sur Matignon. La cheffe des écologistes Marine Tondelier a estimé qu'Emmanuel Macron *« devrait appeler aujourd'hui »* la gauche *« à lui transmettre un nom de Premier ministre »*. Le socialiste Olivier Faure a pour sa part souhaité que le NFP *« puisse être en mesure de présenter une candidature »* pour Matignon *« dans la semaine »*. Dans l'hypothèse d'un gouvernement NFP, plusieurs profils s'imposent comme candidats naturels au poste de ministre de l'Agriculture : Aurélie Trouvé, Dominique Potier, ou Benoît Biteau. Élue en 2022, la maîtresse de conférence en économie à AgroParisTech Aurélie Trouvé s'est rapidement imposée comme la référente agricole du groupe LFI à l'Assemblée, rôle occupé par Loïc Prudhomme durant la précédente mandature. Interrogée par Agra Presse, elle répond : *« Je ne m'exclus pas, je ne m'impose pas »*, tout en précisant que *« c'est une discussion et une décision collective du NFP »*. Le deuxième en lice serait le député socialiste Dominique Potier, spécialiste des questions agricoles - il n'a ni infirmé, ni confirmé d'intérêt pour le poste. Cet ancien agriculteur a participé à plusieurs projets de textes d'encadrement du foncier, et plus récemment à des travaux sur Écophyto et la séparation de la vente et du conseil sur les pesticides. Enfin, le troisième nom est celui de l'agriculteur EELV Benoît Biteau ; il avait pâti du faible score des écologistes aux élections européennes, ne parvenant pas à se reconduire à son poste d'eurodéputé qu'il occupait depuis 2019. On peut encore citer le député communiste André Chassaigne, connu pour ses lois sur les retraites agricoles - mais il n'est pas intéressé, indique-t-il à Agra. De même, le député socialiste Guillaume Garot, ancien ministre délégué l'Agroalimentaire, très actif sur la question du gaspillage, *« n'est pas candidat »*.

Dossiers agricoles en suspens

Quid des dossiers agricoles en cours ? Dans l'hypothèse à court terme d'un gouvernement penchant vers la gauche, le futur de la loi d'orientation agricole (LOA) semble plus que jamais obscurci. En première lecture, le texte avait été adopté par le camp présidentiel grâce aux voix des députés Les Républicains, mais désormais l'ensemble de ces deux groupes ne constitue plus de majorité absolue. En théorie, l'examen du projet de loi est toujours en cours, car à l'inverse du projet de loi Fin de vie, la LOA a été adoptée par une des deux Chambres ; la première lecture achevée à l'Assemblée, le Sénat peut donc décider de l'examiner à son tour, indiquent les services parlementaires. Mais la Chambre haute y daignera-t-elle ? Questionné sur le sujet, le sénateur LR Laurent Duplomb, tête de file sur les questions agricoles, affirme ne pas savoir. Si la LOA venait à y être examinée, il reviendrait au gouvernement - dont la couleur politique exacte est encore inconnue - de convoquer une Commission mixte paritaire (CMP). Et si cette CMP devait être non-conclusive, ce serait à l'Assemblée de décider ou non de tenir une seconde lecture. Mais l'incertitude est la plus totale - d'autant que la gauche semble encore indécise.

Mathieu Robert



// TOUR DE FRANCE

C'était chouette !

Les coureurs de la Grande Boucle ont traversé 51 communes la semaine dernière en Côte-d'Or. Des agriculteurs ont participé aux animations, malgré les moissons.



Charles Pautet, exploitant à Rouvres-en-Plaine, devant une moissonneuse en paille érigée par les JA de Genlis-Auxonne.



FNSEA

Christine Dautin, responsable du service emploi de la FDSEA 21 et Camille Grellier, chargée de mission emploi-formation à la FNSEA pour la région BFC, étaient présentes sur le village éleveurs Le Gaulois à Curley pour faire la promotion des métiers agricoles.



Belle ambiance à Vitteaux, malgré le mauvais temps. Les JA du canton ont proposé une restauration, une buvette ainsi qu'un écran géant.

Accueillir le Tour de France est toujours un privilège. Bénéficier de ce spectacle durant trois jours consécutifs, c'était presque inespéré ! La Grande Boucle a traversé la Côte-d'Or les 4, 5 et 6 juillet au plus grand plaisir des amateurs de la petite reine. Rouvres-en-Plaine a fait partie des 51 communes du tracé, comme l'indique Charles Pautet, habitant ce village situé à deux kilomètres de la Maison de l'agriculture : *« Il y a eu une très belle émulation autour de cet évènement. Les préparations ont débuté chez nous dès le mois d'avril ! »*. L'équipe locale JA, celle de Genlis-Auxonne, avait préparé une belle structure de paille à l'entrée du bourg : *« c'était une moissonneuse, faite avec de la paille d'orge qui venait d'être récoltée. Notre groupe a également assuré une restauration rapide et une buvette tout au long de la journée du jeudi, avec d'autres associations du village »*. De nombreux habitants avaient œuvré en amont pour *« préparer »* le terrain : *« des vélos avaient été récupérés, décorés et positionnés un peu partout dans Rouvres ! De belles structures rappelant le monde du cyclisme avaient été imaginées par des bénévoles très inspirés. Plusieurs animations ont fait vivre le cœur du village : c'était vraiment sympa, cela a montré une belle image de la commune »*.

Toute première fois

Fan de cyclisme (après le football et la course à pied), Charles Pautet a vécu sa toute première étape du Tour de France : *« tous les ans, à cette période, nous sommes en moissons. Si le Tour ne passe pas près de chez nous, pour un agriculteur, il n'est pas possible d'y assister… Et encore, il faut réussir à se libérer. Là, toutes les conditions étaient réunies car la météo était incertaine encore la veille et le blocage des routes limitait les possibilités pour les récoltes »*. L'exploitant suit en général chaque étape à la radio, au volant de sa batteuse : *« cela a failli être le cas encore cette année, mais les blés et le colza étaient à peine mûrs… C'était donc l'occasion d'aller voir et participer à cette fête du vélo. Ce jeudi après-midi était coché sur nos agendas depuis longtemps »*. Rouvres-en-Plaine est doté d'un club cycliste, composé d'une quarantaine de membres, comme le fait remarquer Charles Pautet : *« nous vibrons déjà au rythme du vélo en temps normal ! Des sorties sont régulièrement organisées, le col du Grand Saint-Bernard dans les Alpes était notamment au programme le week-end qui a précédé le passage du Tour. Mon père fait partie du club, j'ai moi-même déjà participé à plusieurs rendez-vous dans le passé même je n'ai pas toujours beaucoup de temps, je m'investirai peut-être davantage dans le futur »*.



FNSEA

Lors du contre-la-montre du 6 juillet entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin, avec le beau temps et beaucoup de spectateurs.

Les récoltes ont repris

Charles Pautet, qui venait de terminer ses orges avant le passage du peloton, profite de l'occasion pour glisser un mot sur les premiers échos de cette campagne : *« les rendements en orge varient de 55 à 70 q/ha dans le secteur. L'excès d'eau, le manque de luminosité et peut-être même de chaleur, cumulés à des conditions sans doute loin d'être optimales à la floraison et à l'épiaison, sont responsables d'une baisse de rendements parfois importante. En ce qui concerne la qualité, on trouve un peu de tout… La nouvelle variété Carrousel semble tirer son épingle du jeu, Faro donne visiblement des résultats très moyens et Étincel continue son décrochage… »*. Le jeune agriculteur partageait également ses impressions sur le colza et le blé, qui devraient afficher de bien meilleurs scores que l'orge : *« ce que nous entendons au sujet du colza est rassurant, les premières parcelles fauchées terminent entre 35 et 40 q/ha. Pour le blé, j'ai réalisé plusieurs comptages dans mes parcelles. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu des problèmes à la fécondation : les grains sont là, les épis aussi… Cela devrait le faire, mais avec une belle météo »*.

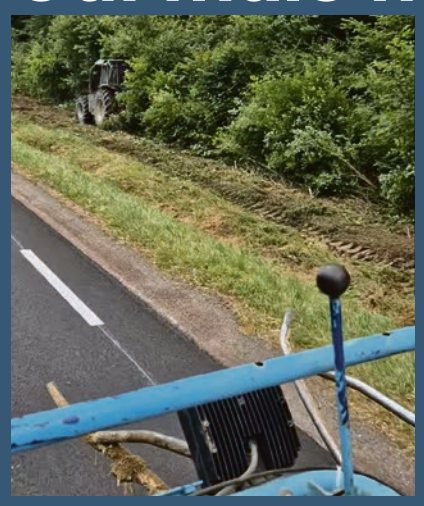
AG



FNSEA

De très belles fresques « agricoles » ont été proposées dans le département, comme celle-ci à Curley, qui a rappelé l'importance de manger français !

Interdit ? Oui mais non !



La taille des haies et l'élagage des arbres sont interdits jusqu'au 15 août, mais pas pour tout le monde, comme l'ont fait remarquer un certain nombre d'agriculteurs sur les réseaux sociaux. Julien Thibault, exploitant à Villy-le-Moutier, a posté une vidéo largement reprise sur Facebook, montrant un broyage sur la route de Corberon et Labergement-lès-Seurre, où allaient passer les 176 coureurs de la Grande Boucle. « La nidification des oiseaux pour le Tour de France, là, on s'en tape ! », observe le Côte-d'orien.

// DANS LA CARAVANE DU TOUR DE FRANCE

21

« Salut les poireaux !! »

Terres de Bourgogne a eu la chance de pouvoir vivre de l'intérieur l'ambiance de la caravane publicitaire qui accompagne le Tour de France. C'était à l'occasion du contre-la-montre entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin. Retour en images sur 25 kilomètres de folie, à bord d'une botte de poireaux géante…

Vivre l'ambiance de la caravane publicitaire du Tour de France, de l'intérieur, ça ne se refuse pas ! Nous nous sommes prêtés à l'exercice lors du contre-la-montre entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin à l'invitation de Leclerc dont certains des véhicules sont recarrossés en fruits ou en légumes. En ce qui me concerne, j'étais installé dans une botte géante de poireaux, au volant de laquelle se trouvait Charlotte, jeune femme de 26 ans qui participait pour la première fois à l'aventure. Cette caravane publicitaire, c'est d'abord et avant tout une ambiance extrêmement festive, à coups de distribution de cadeaux, de musique et d'engins roulants un peu fous. C'est surtout la découverte d'un public de bord de route très drôle, survolté par l'évènement. Un moment tout simplement très fort pendant lequel mon « cabriolet de légumes de plein champ » a fait forte impression…

Berty Robert



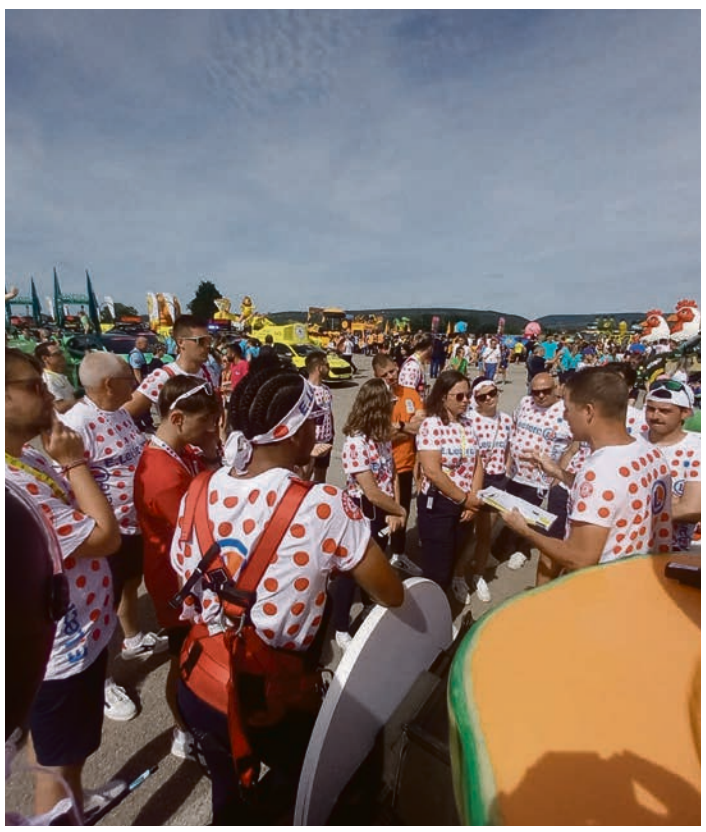
Les véhicules de la caravane se sont rassemblés au stade Jean-Morin de Nuits-Saint-Georges.



Un melon, une fraise, une cerise et, au milieu : mon cabriolet-poireaux...



La veille du contre-la-montre, passage du peloton sur la fan zone installée par Groupama Grand Est à Meursault.



Briefing des équipes avant le démarrage du cortège.



Sur le parcours, le passage de la caravane, c'est la fête !





// AGRIVOLTAÏSME ET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Où en est-on des différentes réglementations ?

Dans le monde agricole, les projets de photovoltaïque au sol et d'agrivoltaïsme font souvent débat. Pour les encadrer et surtout les différencier, certaines réglementations ont été établies, d'autres sont toujours en cours…

Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le rappelle, « *la première doctrine de la Chambre date de novembre 2019 pour le photovoltaïque au sol, où une position avait été prise à l'unanimité des quatre syndicats agricoles (FDSEA, JA, Confédération paysanne et Coordination rurale) qui l'autorisait sur terres agricoles dans un certain cadre : que les projets soient réservés aux terres à faible potentielle classée 3 et 4 (dans un premier temps, puis classées 4 après décision du préfet de l'époque) et limités à 10 ha par exploitant* ». Le photovoltaïque au sol a longtemps été indissocié de l'agrivoltaïsme. Cette notion apparaît d'ailleurs depuis le 10 mars 2023 par la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) et est précisée dans le décret du 8 avril 2024. Ainsi, est considérée comme agrivoltaïque une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants : l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas, l'amélioration du bien-être animal ; en garantissant à un agriculteur actif une production significative et un revenu durable en étant issu.

Dans le même temps, ne peut pas être considérée comme agrivoltaïque une installation qui porte une atteinte substantielle à un des quatre critères précédents ou qui soit ne permet pas à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole, soit n'est pas réversible. « *Ce que l'on veut, c'est que l'agriculteur pilote l'énergie. C'est-à-dire que si la culture a besoin de soleil, qu'il puisse escamoter les panneaux pour que la culture soit prioritaire* », précise Arnaud Delestre. Quant au photovoltaïque au sol, un décret national a donné neuf mois aux Chambres d'agriculture (jusqu'en janvier 2025) pour établir un document cadre, « *c'est-à-dire une cartographie précisant les parcelles sur lesquelles on pourra encore installer du photovoltaïque au sol* ». Si la méthodologie est nationale, elle sera déclinée dans chaque département.

Un décret d'application

Suite à la loi APER, le décret d'application en date du 8 avril (à retrouver en ligne sur le site Légifrance) précise les conditions de mise en place des projets agrivoltaïques et du photovoltaïque au sol sur terrains naturels, agricoles et forestiers. Il complète le cadre de l'implantation des installations et explicite ainsi plusieurs éléments posés par le règlement national d'urbanisme concernant les installations photovoltaïques compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière. Il adapte aussi le régime des autorisations d'urbanisme relatives aux projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire et complète la définition et les principes de l'agrivoltaïsme. Les modalités de contrôle et de sanctions en matière d'installations agrivoltaïques, d'installations photovoltaïques compatibles avec les activités agricoles seront précisées à l'avenir. Comme le souligne Arnaud Delestre, « *sur l'agrivoltaïsme, ce que l'on veut éviter, ce sont les projets alibis, avec une poignée de moutons sous des panneaux, par exemple. Les panneaux ne doivent d'ailleurs pas dépasser une couverture de 40 % de la surface totale du projet, c'est ce que dit la loi APER* ».



La notion d'agrivoltaïsme est apparue avec la loi APER du 10 mars 2023.

Doctrine professionnelle

Désormais, le monde agricole travaille sur l'établissement d'une doctrine professionnelle départementale. « *Ce qui ressort pour le moment c'est qu'un projet agrivoltaïsme doit s'appuyer sur une étude de potentialité des sols et s'implanter sur des sols à faibles potentiels. Cela concernerait notamment les terres de catégorie 3 et 4* », rapporte Arnaud Delestre. Dans le cas d'une pluralité de types de sols sur chaque îlot concerné par le projet, les critères cumulatifs de classification devraient concerner plus de 50 % de la surface du parcellaire. La possibilité de projets agrivoltaïques sur des terres à meilleur potentiel pourrait être acceptée pour des productions de type maraîchage.

Autre point de la doctrine en cours d'élaboration, la puissance maximale par exploitation reste à définir. Aussi, « *la doctrine parle aussi de garantir la protection du fermier. C'est important de le protéger en mettant en place rapidement le bail agrivoltaïque, pour permettre le maintien du statut du fermage, à travers la signature d'un bail agrivoltaïque. Aussi, dans ce cadre-là, il doit y avoir une transmission assurée, si l'exploitant à 57 ans ou plus* ». Dans ce cas, la procédure de transmission doit être réfléchie et décrite afin qu'un exploitant actif soit présent à la mise en fonctionnement de l'installation (un projet peut mettre 7 à 8 ans pour sortir de terre).

La doctrine prévoit aussi une partie sur les garanties financières de démantèlement. « *Dans le contrat, le démantèlement doit être clairement indiqué à la charge de l'opérateur et non du propriétaire* ».

Enfin, un autre point met en avant le fait de garantir la réalité de l'agrivoltaïsme. « *Ce que l'on veut, c'est que les membres de la CDPENAF aient des éléments clairs sur lesquelles ils peuvent se baser lorsqu'un projet arrive afin de définir si c'est réellement un projet agrivoltaïque. L'étude préalable agricole doit définir de façon précise le projet en précisant les éléments suivants : une délimitation du territoire concerné, l'été initial des productions agricoles et l'évolution liée au projet, le nombre d'exploitations concernées avec leurs statuts et surfaces concernées par le projet, la justification du respect des critères définissant l'agrivoltaïsme, la justification d'une production agricole principale sur la ou les parcelles du projet, des références agronomiques et économiques de l'exploitation concernée, une étude pédologique précisant la potentialité des sols, la description du suivi agronomique prévu, le type de contrat liant l'opérateur aux propriétaires et fermiers, l'étude des impacts du projet sur l'économie agricole, la définition des mesures d'évitement et de réduction, les mesures de compensation collective agricole, et une étude technico-économique précisant les productions avant et après projet* », liste Arnaud Delestre. Pour le monde agricole icaunais, l'idée est qu'une position soit arrêtée le 19 septembre concernant la doctrine. Cela semble pour l'heure en bonne voie.

Christopher Levé

// SECTIONS DES ANCIENS EXPLOITANTS

Un nouveau président dans la Nièvre

Depuis le 17 juin, Philippe Rault est élu président de la section des anciens. Présentation.

Suite à l'annonce d'Yves Delfolie de se retirer de la présidence de la section des anciens (1), c'est Philippe Rault qui a été élu par les membres le 17 juin. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, remercie d'ailleurs Yves Delfolie pour son engagement au sein de la section des anciens.

Philippe Rault, retraité depuis le 1er janvier 2018, et adhérent de la section depuis lors, voit ce nouvel engagement comme une continuité de ceux pris il y a déjà bien longtemps.

En effet, Philippe Rault, éleveur installé le 11 novembre 1976, a fait partie des JA puis, une fois l'âge requis, de la FDSEA. Pour lui, cet engagement syndical est primordial pour « *défendre les intérêts de la profession* ». S'il souligne qu'il a toujours aimé travailler plus ou moins seul dans sa ferme, il voit depuis toujours le collectif comme une force : « *Depuis le départ, je suis convaincu que l'on va plus loin si nous nous regroupons. Lorsque je me suis installé, l'agriculture était en pleine transition par rapport à celle de la génération précédente. Certes, les jeunes avaient énormément à apprendre des pratiques des anciens, mais il fallait faire évoluer notre métier* ». Avec cette volonté de mettre l'intérêt général au service de tous, il devient président du canton de Moulins-Engilbert pour la FDSEA dans les années 2010 : « *depuis le début, je me suis rapproché de ce groupe syndical car pour moi il représentait la majorité de l'agriculture Nivernaise et plus largement Française* ».

Front commun

Désormais président de la section des anciens, il détaille ce que représente ce statut : « *le président de la section n'est pas le patron des adhérents. Il est là pour fédérer et représenter le groupe. En somme, il porte les ambitions de tous les autres, sans distinction. Et, encore une fois, je n'envisage pas cette présidence comme étant seul aux commandes. Le collectif et les discussions doivent primer afin de mettre en évidence les demandes du plus grand nombre. Si tous à notre niveau nous apportons notre pierre à l'édifice, nous pouvons défendre les intérêts des actifs et des retraités* ». Pour ce faire, il développe les points majeurs à mettre en place pour l'avenir de la section : « *nous avons divers sujets à prendre à bras-le-corps. Certains sont déjà lancés depuis de nombreuses années comme la motion de revalorisation des retraites. D'autres sont quant à eux à mettre en place, à l'image de l'attraction de plus d'adhérents ou l'intensification de notre engagement auprès des actifs – JA ou FDSEA ; nous avons parfois plus de temps disponible qu'eux, alors autant les épauler plus fermement. Ils seront les prochains retraités et donc les prochains membres de la section ; en résumé son avenir* ».

Attraction à intensifier

Il rappelle : « *Nous nous battons aujourd'hui pour les conditions de retraites des prochains, ce lien entre retraités et actifs est donc déjà plus ou moins intrinsèque* ». Pour attirer les nouveaux venus, il stipule : « *Outre la défense syndicale, il est nécessaire de rappeler que la section des anciens est un lieu de convivialité indéniable. Cette dernière passe notamment par l'organisation de rencontres d'une journée, mais aussi par des voyages sur plusieurs jours. Nous essayons que tous y trouvent leur compte et puissent se rassembler autour de moments sympathiques* ». Il annonce qu'une prochaine journée sera organisée en automne sur le photovoltaïque (date à définir) : « *ce sujet nous semblait intéressant car les revenus dégagés par ces installations peuvent permettre à certains d'avoir un complément au montant de leur retraite, parfois peu élevé* ».

Philippe Rault conclut : « *la section des anciens, même si elle ne fait pas beaucoup de bruit, travaille d'arrache pied sur de nombreux sujets qui concernent tous les exploitants. Pour moi, elle est représentative de notre métier : essentielle et chaleureuse* ». Durant l'élection du 17 juin, Marcel Cottin a été élu vice-président et souhaiterait, avec la section des anciens, s'associer à la commission des agricultrices de la FDSEA 58 pour intensifier la présentation du métier auprès des jeunes dans les établissements scolaires, notamment.



Philippe Rault succède à Yves Delfolie à la présidence de la section des anciens.

Chloé Monget

Contact section des anciens: Casandra Deperchin (animatrice) au 03 86 93 40 96 ou syndical.fdsea58@fdsea58.fr

// APICULTURE

89 Une récolte « ridicule » et un fort taux d'essaimage

Comme la quasi-totalité des filières, l'apiculture est fortement impactée cette année à cause des conditions météorologiques, avec pour conséquence une récolte des différents miels très faible dans l'Yonne.

Comme le souligne Christine Busson, apicultrice à Fouchères (La ferme aux abeilles), « *la saison apicole a commencé par une période de froid et de pluie. On s'est retrouvé avec des ruches qui avaient du mal à se développer au printemps. Alors, au moment de la floraison des colzas, le peu que les abeilles rentraient était mis dans le corps de la ruche et non pas dans les hausses* ».

Conséquence : les corps ont rapidement été bloqués ce qui a déclenché de l'essaimage, la reine n'ayant plus de place pour pondre. « *L'essaimage intervient lorsqu'une ruche est bloquée. Les abeilles forment des cellules royales pour élever des reines, cela implique alors que ces nouvelles potentielles reines chassent l'ancienne de la ruche, qui part avec une grosse partie de la colonie. Dans une ruche, il y a entre 50 000 et 60 000 abeilles. Lorsqu'il y a un essaimage, la reine part avec environ 30 000 abeilles. On perd donc une grosse partie de la population d'une ruche lors d'un essaimage* », explique Christine Busson.

Les abeilles restantes continuent de butiner mais autoconsomment le nectar. « *Il n'y en a alors plus assez pour produire du miel* », précise-t-elle, et ce pendant de longues semaines. « *Une ruche qui a essaimé fait que la production de miel n'a pas lieu pendant longtemps, jusqu'à la ponte de la nouvelle reine, quinze jours après. Il faut ensuite compter 21 jours pour que les abeilles naissent. Sachant qu'au départ, les jeunes abeilles ne sont pas butineuses, elles restent dans la ruche, alors pendant plus d'un mois il n'y a pas de possibilité de récolter du miel sur ces ruches-là. Une ruche qui a essaimé est catastrophique pour nous. On considère qu'elle ne produira quasiment plus de miel pour la saison* ».



Cette saison, la récolte de miel est minime pour les apiculteurs icaunais.

Outre ce phénomène, un autre a impacté la récolte : les ruches devenues orphelines. « *Avec les pluies, on a perdu plein de reines lors de la fécondation, qui se passe dans le ciel. Celles-ci n'ont pas réussi à retrouver leurs ruches, la pluie les ayant désorientées. On s'est donc retrouvé avec un fort taux de ruches orphelines. Le souci est que si les reines n'ont pas pu pondre, ce sont les ouvrières qui se mettent à pondre, cependant, elles, ne peuvent pondre que des œufs de mâles. Ce sont donc des ruches perdues* », continue Christine Busson.

Nourrir les colonies pour sauver les abeilles

Alors, quel est l'impact de ces phénomènes sur la récolte ? « *La récolte est catastrophique* », répond l'apicultrice. « *Sur le miel de printemps, on a fait en moyenne 3 à 4 kg de miel par ruche, ce qui est ridicule. Normalement, cela va plutôt de 18 à 20 kg par ruche, au minimum. C'est très faible, d'autant plus qu'avec le froid, le miel a cristallisé dans les cadres de la ruche* ».

En ce qui concerne le miel d'acacia, ce n'est pas mieux, malgré une belle floraison. « *Là encore, on a connu la même situation, avec des nuits froides. Aussi, la fleur a été lavée abondamment par la pluie et n'a plus donné de nectar. La récolte est donc en moyenne de 2 à 3 kg de miel par ruche contre en moyenne 25 kg de miel à la ruche habituellement* ».

Quant au miel de châtaignier, bis repetita. « *Les ruches ont fait une demi-hausse. Les belles ont fait jusqu'à 7 à 8 kg de miel à la récolte et beaucoup n'ont rien eu du tout. La moyenne habituelle est de 15 à 20 kg par ruche* ». « *Parfois, on s'est retrouvé avec des miels qui n'étaient pas operculés et qui étaient remplis d'humidité. Il a donc fallu passer les cadres au déshumidificateur pour préserver la récolte* ».

Au-delà d'une récolte très faible, certains apiculteurs ont même été obligés de nourrir leurs colonies pour que les abeilles ne meurent pas. « *On en est là…* », déplore Christine Busson.

Désormais, les apiculteurs espèrent une meilleure récolte sur les derniers miels restant, comme celui de sarrasin ou de tournesol, voire le miel de forêt, mais comme le dit Christine Busson, « *pour celui-ci, il faut beaucoup de chaleur pour avoir du miellat, et là on est mal parti* ».

Christopher Levé

// LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

21 La Charrette se déploie en Côte-d'Or

Plateforme lancée en 2017, La Charrette est devenue un véritable réseau social de la logistique alimentaire locale, talon d'Achille traditionnel des circuits courts. Le Département de Côte-d'Or est le premier de France à contractualiser avec cet acteur, dans le cadre de son Projet alimentaire territorial, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

La commercialisation de produits agricoles de proximité se heurte presque toujours à la difficulté de la logistique, coûteuse, chronophage, et qui n'est pas le métier premier des agriculteurs concernés. En Côte-d'Or, les choses pourraient toutefois évoluer favorablement grâce au déploiement du réseau La Charette. Créé en 2017, il fait partie du réseau des entreprises sociales et solidaires, labellisé Entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus) et a aujourd'hui une dimension nationale. La Côte-d'Or est le premier département français avec lequel La Charrette contractualise à présent. *« C'est nous qui sommes allés les chercher »* souligne Anne-Claire Ollivier, en charge depuis 2022, au sein du Conseil départemental, du déploiement du plan d'action des logistiques alimentaires. *« À la base, il s'agissait surtout d'une bourse de fret qui mettait en lien des producteurs agricoles afin de mutualiser des transports. Elle a évolué avec beaucoup d'agilité en insérant dans ces mécanismes des transporteurs professionnels. La bourse de fret du départ a évolué vers un véritable réseau social de la logistique locale »*.

Le réseau se développe même en Belgique aujourd'hui. La Charrette répond au besoin d'une meilleure connaissance entre les acteurs agricoles qui se posent des questions sur l'organisation de leur logistique. *« Nous avons été séduits par la simplicité d'usage et leur stratégie de maillage,* précise Séverine Gautier, conseillère en développement local à la Chambre d'agriculture, *qui correspond bien aux enjeux que nous avons identifiés en matière de logistique dans les circuits d'alimentation »*. Ce réseau social cible les producteurs-transformateurs, les acteurs de la logistique et les acheteurs.

Avoir une vision globale

Il y a deux niveaux de fonctionnement :
– soit par le biais d'une inscription gratuite qui permet d'être identifié géographiquement (la seule condition étant de disposer d'un numéro de Siret et donc d'être un professionnel)
– soit par une adhésion payante (50 euros), qui permet de disposer de différentes fonctionnalités afin de communiquer et entrer en relation avec tous les acteurs inscrits.

L'adhérent dispose ainsi d'un aperçu des tournées effectuées par les transporteurs, des zones sur lesquelles ils sont actifs. Cela peut être pratique pour un distributeur en circuit court qui aurait des difficultés à faire des livraisons à l'autre bout de son département mais qui peut, peut-être, par La Charette, entrer en relation avec un autre adhérent potentiellement porteur d'une solution. Les acteurs de la logistique, de leur côté, peuvent détecter des zones où il existe des besoins et proposer leurs services. Quant aux acheteurs ils peuvent y trouver le moyen de développer leur sourcing. Le déploiement de La Charrette en Côte-d'Or a démarré en mars dernier. Les fondatrices du réseau ont accompagné le Département dans ce processus avec l'objectif de créer une soixantaine de profils, pour démarrer et enclencher cette mécanique de réseau. Ce déploiement s'intègre dans le Projet alimentaire territorial (PAT) de la Côte-d'Or, au sein du volet « Logistique ». Le Département a budgété une enveloppe qui lui permet de financer les 100 premières adhésions, réparties entre producteurs, transformateurs et logisticiens. Le réseau côte-d'orien se trouve ainsi amorcé de manière équilibrée. Ne reste plus à espérer que l'initiative fera des « petits » ailleurs en Bourgogne-Franche-Comté. Fin juin, près de 90 personnes étaient inscrites sur la plateforme, dont 68 adhérents payants.

Berty Robert

lacharrette.org



La Charrette se revendique comme un véritable réseau social de la logistique alimentaire de proximité.



// MOISSONS

21

Une orge petit bras

Les premiers rendements en orge d'hiver ne sont pas au niveau escompté en Côte-d'Or.



Près de 800 mm sont déjà tombés à Griselles cette année (plus de 200 uniquement en juin).

Les moissons 2024 ont débuté comme chaque année par l'orge d'hiver, récoltée en premier lieu dans les cantons de Seurre et Beaune, rapidement rattrapés par leurs homologues du val de Saône et de la plaine dijonnaise.

Les premiers « scores » semblent très décevants, à l'image des propos de Mathieu Faivre, agriculteur à Montmain et secrétaire général adjoint de JA21: *« La plupart des rendements varient entre 50 et 55q/ha dans le canton de Seurre, avec quelques pics à 60 q/ha. Pour ma part, je fais encore moins avec seulement 46q/ha... Cela ne fait tout de même pas bien lourd »*. Jacques de Loisy, agriculteur à Hauteville-lès-Dijon et président de la FDSEA, livre une tendance plus générale : *« à mi-chemin dans cette récolte d'orge, nous enregistrons une baisse moyenne de 25 à 30%. Oui, c'est extrêmement décevant. À l'heure où je vous parle, la moisson a à peine commencé sur les plateaux: les agriculteurs espèrent être moins déçus, nous verrons bien. Dans tous les cas, les potentiels ne sont pas les mêmes qu'en plaine et les conditions de récolte s'annoncent tout aussi difficiles»*. Diane Chavassieux, ingénieure à Arvalis, y va de son propre commentaire : *« les rendements sont globalement inférieurs à la moyenne quinquennale (63 q/ha en Bourgogne-Franche-Comté), mais c'est surtout les bonnes terres qui peuvent faire facilement 80-90 q/ha les bonnes années qui ne performent pas en 2024. Globalement, il manque des épis/m² et des grains/épis. L'excès d'eau est un des facteurs explicatifs mais ce n'est pas le seul ! Le manque de rayonnement permanent que nous avons connu au printemps a affecté le fonctionnement des plantes. De plus, les maladies de fin de cycle comme la ramulariose ont été présentes plus tôt qu'en 2023 et de manière importante, ce qui a fait « tourner » les orges d'hiver dès la fin mai. L'impact de la JNO transmis par les pucerons à l'automne a lui aussi été fort, en plaine, sur les variétés sensibles »*.

AG

Pour le maïs, c'est cuit

Semis



L'expérience qui suit n'est peut-être pas une exception en Côte-d'Or. Face aux intempéries et l'incapacité de *« rentrer »* dans ses parcelles, Alain Terrillon vient de prendre la décision de ne pas semer de maïs cette année. L'éleveur de vaches laitières près de Laignes avait pourtant « réservé et préparé » 21 ha pour cette culture utilisée pour l'alimentation de ses animaux. *« Le potentiel serait beaucoup trop diminué en semant après le 14 juillet, ce n'est plus possible pour moi »*, confie le Côte-d'orien, qui sème généralement son maïs durant la première dizaine de mai. Du ray-grass et du trèfle seront implantés sur la même surface, dès que les conditions le permettront. *« L'idée sera de sauver les meubles, en sortant un maximum de fourrages avant l'automne, si possible »*, confie Alain Terrillon. Ce dernier ne pouvant pas se priver de maïs, des achats supplémentaires seront à prévoir d'ici quelques semaines. *« Les imprévus font partie du charme de notre métier, il faut s'adapter... Il faudra être aussi dans les clous au niveau administratif, car la Pac exige que tout soit semé avant le 15 juillet»*, ajoute l'éleveur.

// DÉFISCALISATION DU GNR AGRICOLE

21

Un ballon d'oxygène

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, renommée accise sur les énergies) est désormais directement déduite en pied des factures du GNR. Jacques de Loisy, président de la FDSEA21, évoque avec nous cette nouveauté du 1er juillet.

Souvenez-vous des revendications syndicales de fin janvier : les agriculteurs demandaient le maintien de la défiscalisation du GNR et la simplification des démarches pour l'obtenir.

Cette double volonté vient de se concrétiser, comme l'indique Jacques de Loisy, président de la FDSEA de Côte-d'Or : *« Depuis le 1er juillet, le tarif réduit est appliqué dès la facturation. Les agriculteurs n'ont donc plus d'avance de trésorerie à assurer, ni même de démarches administratives à réaliser un an plus tard pour se faire rembourser... Lors des manifestations de fin janvier, certains réclamaient du GNR à un euro: grâce au travail de la FNSEA et des JA, nous sommes aujourd'hui à moins de 80 centimes HT ! C'est un ballon d'oxygène qui tombe à point nommé, surtout à cette période de l'année où les agriculteurs utilisent beaucoup de carburant. Globalement, pour une ferme type en Côte-d'Or, c'est près de 4000 euros par an »*.

Une seule chose à faire

Une démarche administrative (la seule, pour une période trois ans) est tout de même à réaliser avant la première facturation. Les exploitants éligibles au tarif réduit de 3,86 euros/hl doivent présenter une attestation à leur distributeur.

Pour obtenir cette attestation délivrée par les douanes, plusieurs éléments doivent être renseignés sur la plateforme https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agricole-forestier-gnr-demande-identification.

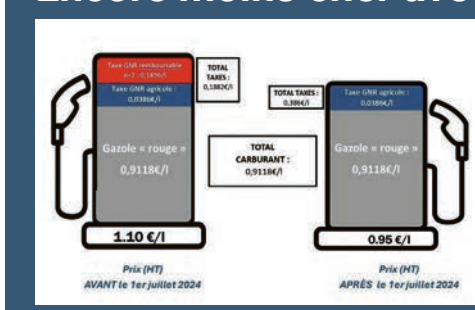
L'identification peut être réalisée via France Connect en utilisant les identifiants des impôts ou de la MSA ou en créant un compte dédié. *« La réalisation de cette démarche en ligne nécessite moins de 10 minutes »*, précise Jacques de Loisy, *« pour obtenir l'application du tarif réduit dès la facturation, l'attestation doit être transmise avant le premier ravitaillement en GNR. Précision importante : celle-ci n'est transmise qu'une seule fois »*.

Pas de panique

Après le 1er juillet, si un exploitant n'a pas eu le temps de générer l'attestation avant la livraison de GNR sur son exploitation, la taxe demeurera facturée au tarif de droit commun et l'exploitant devra effectuer une demande de remboursement via le portail Chorus Pro en n+1.

AG

Encore moins cher avec la FDSEA



La FDSEA de Côte-d'Or organise des commandes groupées de carburant chaque semaine. Ce service, mis en place depuis une quinzaine d'années à destination des adhérents, permet d'économiser une moyenne de 35 euros/m³. *« Entre 20 et 30 agriculteurs commandent à chaque fois, les volumes peuvent atteindre la barre des 100 000 litres comme en ce moment, lors des moissons »*, présente Leslie Gard, en charge de recueillir les besoins des agriculteurs. *« En pratique, toutes les demandes doivent nous être transmises avant le lundi midi, nous lançons ensuite un appel d'offres auprès de trois fournisseurs et nous sélectionnons la proposition la moins chère. Les livraisons débutent le mercredi »*, poursuit Leslie Gard. Renseignements : 03 80 68 67 67.

// MOISSONS

89

Du blé à l'image de l'orge, le colza sauve l'honneur

La moisson se poursuit dans l'Yonne, entre les averses et les orages. Si le colza semble être la seule culture à faire ses rendements, la récolte de blé, elle, est à l'image de l'orge d'hiver : mauvaise tant en quantité qu'en qualité.

C'est à Brion que nous retrouvons Fabrice Polette, agriculteur à Arces-Dilo, en pleine récolte de blé dans une parcelle de son fils Adrien. Et à l'image de l'orge d'hiver, la déception est une nouvelle fois là. « *Il n'y a pas de quantité ni de qualité* », confie Fabrice Polette. « *Déjà en orges d'hiver, l'un comme l'autre nous avons fait environ 50 q/ha de moyenne (contre 75 q/ha de moyenne habituellement). En blé, on ne va peut-être même pas arriver à cela* », estime-t-il au premier jour de sa récolte de blé, le mardi 9 juillet. « *C'est une catastrophe. Dans un champ comme celui où on est, normalement c'est 80 q/ha minimum. Là, on est 30 q/ha en dessous, c'est énorme* ».

Quant à la qualité, le PS tourne autour de 75 pour le blé, « *le taux de protéine est, lui, plutôt pas mal, mais c'est dû aux faibles rendements* ». Pour l'orge d'hiver, « *on a eu un calibrage moyen entre 70 et 75 de calibrage, ce qui n'est pas exceptionnel. Habituellement, on est plutôt à 85. Le taux de protéine était juste bon, entre 10 et 10,5* ».

Comment expliquer cela ? « *Le souci, c'est que depuis le 15 octobre, il n'y a jamais eu deux semaines d'affilée sans pluie. L'excès d'eau a fait qu'il y a eu un mauvais enracinement des céréales et a favorisé le développement des maladies au printemps. Sur le blé, la septoriose s'est développée sur les feuilles et la fusariose sur épis. Les deux combinées font qu'on a un mauvais rendement et un grain de mauvaise qualité* ».



En blé, la récolte est de 30 q/ha en dessous d'une année habituelle.

Une situation similaire un peu partout en France

Selon Fabrice Polette, ce phénomène est loin de toucher uniquement le département. « *J'ai des amis agriculteurs dans différentes régions qui me disent que la situation dans laquelle est l'Yonne est finalement assez générale sur l'ensemble de la France. La récolte est mauvaise tant en qualité qu'en quantité partout* ».

Les agriculteurs espèrent voir remonter les cours des marchés, « *mais si cela est le cas, ça ne compensera pas quoi qu'il arrive la perte de rendements. Ça limiterait toutefois la casse* », dit-il.

Seule satisfaction pour l'heure : la récolte des colzas. « *C'est la seule bonne récolte que l'on a faite chez mon fils pour l'instant. Les miens ne sont pas encore coupés mais sont beaux (son impression au moment où nous écrivons ses lignes). Chez mon fils, les rendements sont de 35 et 40 q/ha de moyenne, ce qui est très bien vu l'année actuelle* ».

Alors pourquoi le colza s'en sort-il mieux que les autres cultures ? « *C'est une culture qui a un cycle très long, qui est près de onze mois en terre. Et c'est une plante qui a une forte capacité à se refaire après un mauvais coup, ce qui n'est pas le cas du blé, par exemple, qui est beaucoup plus fragile* », répond Fabrice Polette.

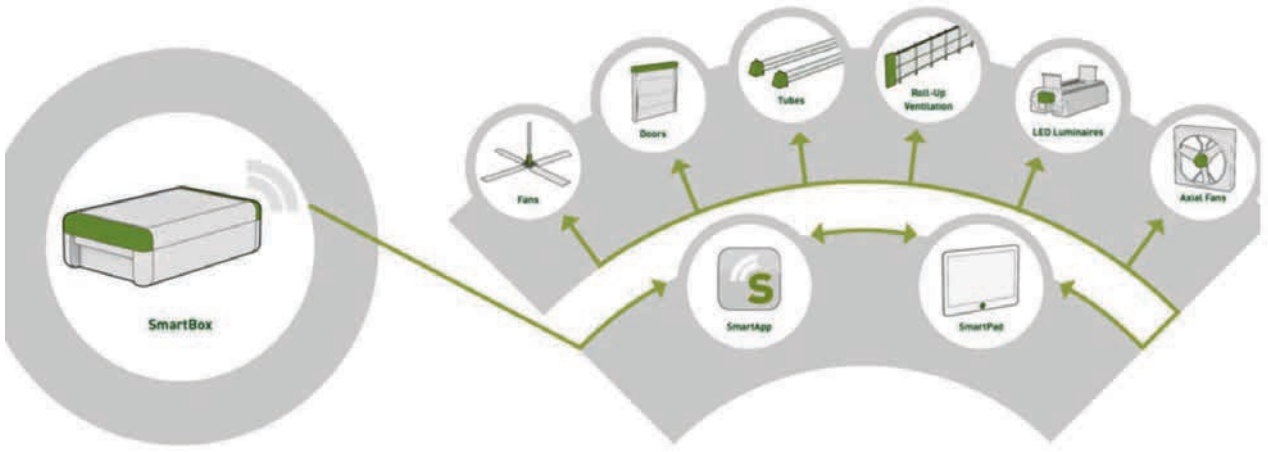
En espérant que ce ne soit pas la seule bonne récolte de la campagne…

Christopher Levé

// INNOVATIONS

21 Trois projets originaux pour l'élevage

Parmi les actions que le pôle d'innovation en agroécologie Agronov déploie, les comités d'experts sont un maillon essentiel : plusieurs fois par an, ils se réunissent afin d'évaluer des projets qui leur sont soumis. Terres de Bourgogne a pu assister au dernier, consacré au secteur de l'élevage. Trois solutions étaient présentées.

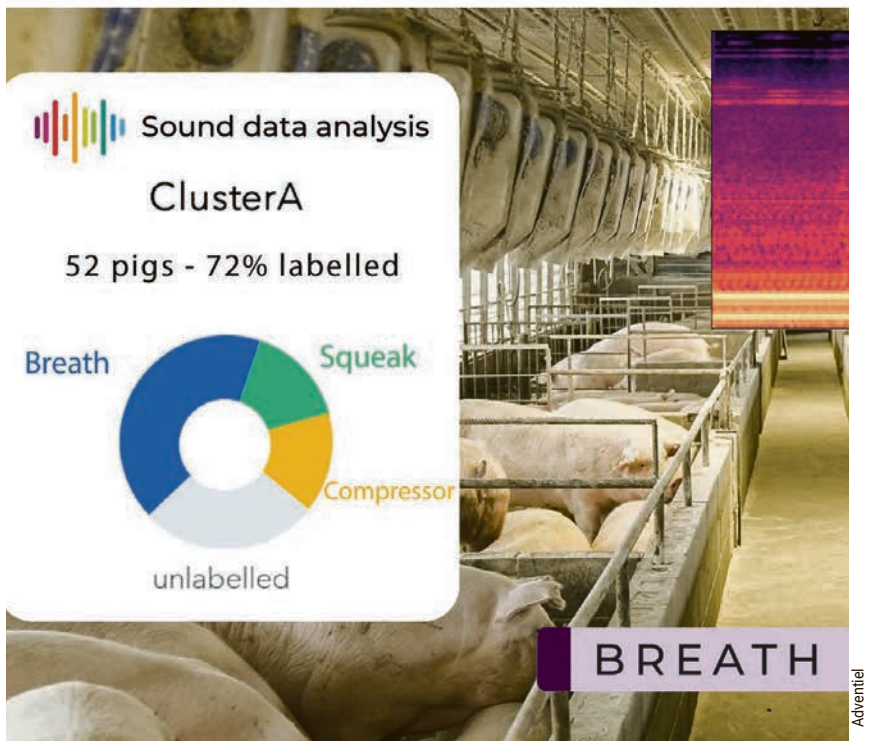


Huesker

Avec Lubratec Smart, Huesker propose une solution numérique globale de gestion de l'ambiance lumineuse et d'aération d'un bâtiment d'élevage.

Les attentes des entreprises

Les entreprises qui soumettent leur projet ou leur solution technologique au comité d'experts d'Agronov ont aussi des attentes précises en retour. Ainsi, pour Lubratec Smart de Huesker, celles-ci étaient de plusieurs ordres :
- de la part des coopératives : des audits, conseil, du suivi, de la promotion
- de la part des Chambres d'agriculture : là encore, audit, suivi et conseil
- de la part de la MSA : des retours en matière de pénibilité et de santé des éleveurs
- de la part de l'Idele ou de l'Inrae : une meilleure connaissance des besoins spécifiques des espèces
- de la part du Crédit Agricole : des pistes de financement
- de la part de CERFrance : du conseil en comptabilité et investissements
- de la part de la presse agricole : un relais médiatique sur leur solution ou projet



Adventiel

Earwise, conçu par Adventiel, propose d'écouter ce qui se passe dans vos bâtiments d'élevage et, grâce à l'intelligence artificielle, de détecter si des animaux ne vont pas bien.

Accompagner de manière pertinente des innovations destinées à l'agriculture suppose un « filtrage » qui permet de faire le tri entre des projets qui tiennent la route et d'autres, trop peu aboutis ou irréalistes.

Le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov dispose, dans ce but, d'un outil précieux : les comités d'experts. Plusieurs fois dans l'année, les personnes qui constituent ces comités en fonction des secteurs agricoles concernés se réunissent et l'espace d'une demi-journée, forment un jury apte à évaluer des innovations présentées, par des start-up ou des entreprises déjà bien établies, mais qui se diversifient en développant des solutions à destination de l'agriculture.

L'un de ces comités, consacré à l'élevage, se tenait à Bretenière, près de Dijon, le 2 juillet et Terres de Bourgogne a pu y participer.

Vingt minutes pour convaincre

Trois projets étaient présentés, après une présélection parmi une dizaine de propositions qui visaient à répondre à deux thématiques établies en novembre dernier : les innovations en bâtiments d'élevage bovin, et celles sur la ressource, le stockage de l'eau et les dispositifs d'abreuvement. Chacune des sociétés disposait d'une vingtaine de minutes pour présenter sa solution, avant de se soumettre aux questions des experts rassemblés. Le but est de challenger ces innovations afin d'améliorer leur adaptation aux caractéristiques et besoins des filières régionales. À la clé pour ces entreprises : la possibilité de bénéficier de conseils pertinents et du réseau des acteurs rassemblés dans le comité, afin de se faire connaître et d'augmenter les possibilités d'expérimentation, mais aussi, en retour, de mieux cerner l'écosystème agricole. Retour sur les trois projets présentés :

Lubratec Smart (Société Huesker) : La proposition tient en un système destiné à générer une ambiance optimale en matière de confort animal dans un bâtiment. *« Notre solution,* expliquait Vincent Petton, responsable technique et commercial, *est une gamme de boîtiers de commandes pour les différents systèmes de ventilation ou d'éclairage »*. Il s'agit d'un dispositif de gestion « intelligente » et automatisé du fonctionnement du bâtiment qui allège la tâche de l'éleveur, en lui permettant de programmer le fonctionnement des systèmes de ventilation ou d'éclairage, de manière bien plus fine qu'avec des systèmes déjà existants actuellement mais qui ne reposent que sur les données d'une station météo extérieure. Ici, le système mesure le dioxyde de carbone, la température, l'humidité, la luminosité, le taux d'ammoniac. L'ambiance dans le bâtiment, est évaluée en permanence et les capteurs envoient les informations récoltées dans une application. *« C'est un véritable outil d'aide à la décision pour l'éleveur »* soulignait le représentant d'Huesker. Lancée sur le marché en France fin 2023 la solution Lubratec Smart a été pour l'instant installée à une cinquantaine d'exemplaires, principalement dans des élevages bovins laitiers et caprins. Une devrait prendre place dans un élevage du Doubs à la fin de cette année. Selon Vincent Petton, il existe aussi un gros potentiel pour ce dispositif en engraissement de taurillons. D'autre part, l'intelligence artificielle pourrait aussi décupler les possibilités de gestion de ces données favorisant un mieux-être des animaux dans le bâtiment. Le principal point faible relevé par le comité d'experts est que le dispositif ne fonctionne qu'avec des équipements Huesker, et qu'il n'est pas compatible avec des équipements préexistants.

Earwise (Société Adventiel) : Il s'agit d'une approche très originale basée sur l'écoute des bruits émis par les animaux en bâtiment d'élevage. *« Une solution personnalisable d'écoute active basée sur l'intelligence artificielle (IA) »* comme le précisait Gabriel Vansteenberghe, business manager de l'entreprise. Selon son promoteur, cette solution permettrait de détecter des maladies en élevage, et de décider des traitements le plus en amont possible, en détectant des bruits anormaux, signe de mal-être de certains animaux. *« L'IA est entraînée à reconnaître les différents modes d'expression des animaux,* poursuivait Gabriel Vansteenberghe, *et à quoi cela peut correspondre. Des éthologues interprètent et labellisent les sons »*. Autour des éléments qu'Adventiel cherche à identifier, la société développe ensuite un protocole adapté. Parmi les pistes déjà expérimentées de cette manière : l'identification précoce des risques de morsures en élevage porcin, ou la détection des troubles comportementaux en élevage avicole. Cette solution pourrait être appliquée à de nombreux autres cas d'usages mais, selon les experts réunis, elle demande encore à mûrir et notamment à affiner sa cible qui, de leur point de vue, est plus du côté des entreprises qui travaillent pour l'élevage, que des éleveurs eux-mêmes.

Copeeks (société Tell Élevage) : Cette solution parie sur le collectif et le collaboratif avant tout. Il s'agit d'un outil numérique destiné à mettre en évidence par la mesure, des points d'amélioration des élevages et de concevoir ainsi un plan d'actions à mettre à disposition des différents acteurs de l'élevage. Là encore, la base réside dans la collecte de données et leur analyse fine. Deux produits étaient présentés : Peek Analytics, une solution fixe de suivi en continu de l'ambiance et du comportement des animaux en élevage, et Diagno'Peek une solution nomade pour diagnostiquer l'ambiance en bâtiment d'élevage. *« L'objectif,* expliquait le fondateur de l'entreprise, Jean-Luc Martin, *est de parvenir à développer une « hypervision » sur les bâtiments d'élevage, en analysant les mouvements des animaux, les zones qu'ils semblent apprécier et celles qu'ils évitent ou rejettent, afin de définir des courbes d'activité des animaux qui, par extension, pourront servir à améliorer la performance globale de l'élevage»*.

Berty Robert



Copeeks

Peek Analytics, développée par Copeeks, étudie les mouvement et déplacement des animaux dans le bâtiment, afin de définir les zones où ils se sentent mieux.

// ENSEIGNEMENT

71

Vers une « hybridation » des lycées

Vice-présidente en charge de la formation professionnelle, sanitaire et sociale, au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Océane Godard nous a accordé une interview afin de revenir sur les décisions concernant le lycée forestier du Velet, en Saône-et-Loire, et les rumeurs autour du LPA de Charolles. L'occasion d'entrevoir, selon elle, la politique future des établissements de formation agricole et leurs plateaux techniques.



Le lycée du Velet, à Etang-sur-Arroux, en Saône-et-Loire, va subir une évolution profonde, permettant aux formations qu'il dispense, spécialisées sur les métiers du bois, de rester sur le territoire.

Quelle est la situation des formations, une compétence qui relève de la Région BFC ?
O.G. : *«Nous sommes dans des territoires qui subissent des baisses démographiques comme d'autres régions de France. On a perdu 20 000 lycéens en 20 ans et les perspectives de l'Insee ne sont pas bonnes. Faut-il dès lors fermer un lycée par an ? Ce n'est pas le choix de la Région BFC. Notre réflexion est plus fine et vise à mutualiser davantage, par exemple sur la restauration commune d'internats pour plusieurs lycées ou pour un collège avec un lycée. On souhaite aussi ouvrir les plateaux techniques avec de nouveaux équipements, tels que des imprimantes 3d. Ces différents équipements peuvent servir aussi aux entreprises locales dans le cadre de la formation continue. Le lycée de demain s'ouvre davantage à son écosystème dans les territoires. On est vraiment proactifs en la matière. On expérimente aussi. Au lieu d'être fermés pendant deux mois les étés, les internats pourraient servir à des associations d'éducation populaire. Notre exigence, notre choix, est de maintenir les formations dans les territoires».*

Qu'en est-il alors de la fermeture du lycée forestier et de la nature du Velet à Étang-sur-Arroux ?
O.G. : *«Depuis 2005 et François Patriat, alors président du Conseil régional, on s'était battu pour son maintien alors que la question du nombre d'élèves se posait. Il était déjà question de le fermer. L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epide) avait rejoint le Velet, ce qui a permis de rééquilibrer un petit peu économiquement. Mais le site est très fragile depuis des années».*

Quelles sont les formations en jeu ?
O.G. : *«Il y a deux bacs professionnels qui sont enseignés aujourd'hui. Un sur le volet de la gestion des milieux naturels et un autre sur la filière forêt-bois. Il y a maintenant de très lourds investissements à réaliser sur le site puisqu'on a des bâtiments anciens, qui ne sont plus aux normes énergétiques et thermiques. Il y a aussi des questions de sécurité pour les élèves. Cela nécessite donc un investissement financier de près de 20 millions d'euros, pour ce seul site, alors que le budget dédié aux bâtiments régionaux est de 140 M€/an. Ce n'est pas possible, on n'a pas le budget, ce ne serait pas équitable».*

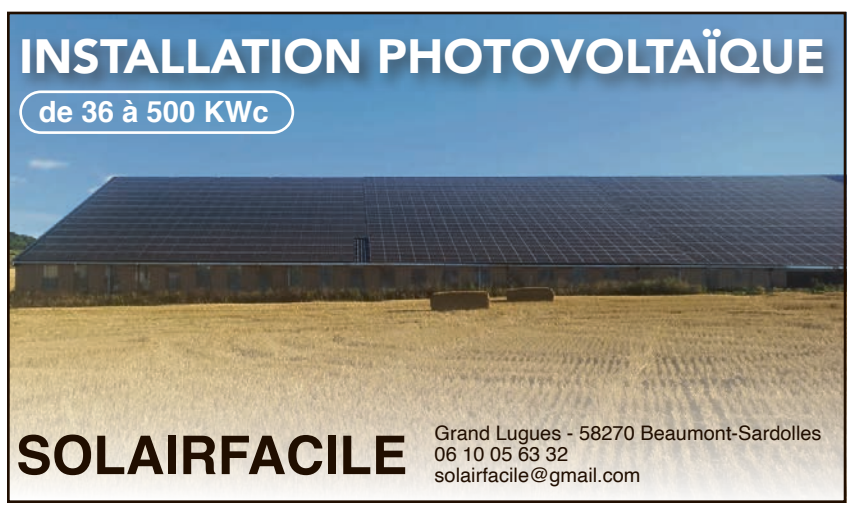
> ***« On est dans notre rôle et on garde l'offre de formation sur le territoire, là est le vrai enjeu »***

Que répondez-vous aux élèves, parents, habitants, élus de l'Autunois qui souhaiteraient voir le Velet maintenu en l'état ou rénové ?
O.G. : *«On voit bien la difficulté qui se pose, c'est un territoire rural qui a déjà subi la fermeture de sa maternité ou la disparition de services publics de l'État. Pour ces raisons, on souhaitait maintenir cet établissement sauf qu'en fin d'année dernière, la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la Forêt (Draaf) est venue me rencontrer pour me dire que cela devenait extrêmement difficile pédagogiquement, parce qu'il y avait moins d'élèves (71 contre 90 en 2019), parce qu'il ne parvenait plus à recruter d'enseignants, parce qu'il y a une problématique de recrutement d'un directeur (le directeur du lycée de Davayé, Jean-Philippe Lachaize assure l'intérim actuellement, N.D.L.R.) La Draaf m'a dit que cela ne pouvait plus durer et que ces formations allaient devoir fermer. Pour nous, Région, en lien avec les milieux économiques locaux et les forestiers notamment, nous voulons absolument maintenir ces formations pour qu'il y ait des jeunes qui se forment dans les territoires. En l'occurrence, pour l'Autunois-Morvan, il était inconcevable que ces bacs pros disparaissent. Donc on a travaillé sur un transfert de ces formations sur la ville d'Autun. Une autre hypothèse a été étudiée, il y a 4 mois, pour un transfert du bac pro gestion des milieux naturels au lycée de Tournus, car cela en aurait fait un pôle d'excellence, en cohérence avec les formations dispensées (paysagiste, maraîchage…) et faire à Autun, un vrai pôle forêt-bois avec des formations menuiserie déjà dispensées sur Autun. Mais on a écouté, on a rencontré les élus, les acteurs économiques, les agents, les enseignants… et l'hypothèse de Tournus était très mal vécue. Donc, on a entendu et travaillé depuis plusieurs mois sur le transfert de l'ensemble des bacs pros dispensés au Velet sur Autun. C'est complexe, mais on va y arriver. On finalise juste, car il manque des places d'internat, il faut transférer dans de bonnes conditions les ateliers pour la rentrée 2025. La rentrée 2024 se fera encore au Velet».*

C'est donc bien le lycée Bonaparte à Autun qui reprend ces bacs pro et plateaux techniques ?
O.G. : *«On promeut l'hybridation entre le lycée Bonaparte (lycée d'enseignement général, N.D.L.R.) qui va accueillir un lycée agricole. Cela nécessite des ajustements, mais qui sont entre les mains du rectorat et de la Draaf, qui travaillent dessus. L'ensemble du lycée du Velet va être transféré au lycée Bonaparte, y compris son entité administrative. Il n'y aura pas de licenciement de personnel du Velet (12 enseignants, 9 agents ; N.D.L.R.). La plupart n'habitent pas sur Étang-sur-Arroux. J'entends l'émotion, mais on est dans notre rôle et on garde l'offre de formation sur le territoire, là est le vrai enjeu, avec des formations suivant l'évolution des métiers et l'insertion à la fin».*

L'hybridation que vous décrivez sera-t-elle choisie pour d'autres établissements agricoles ? On entend des rumeurs sur le LPA de Charolles…
O.G. : *«Tout d'abord, le lycée de Charolles n'a pas vocation à disparaître. Il y a juste un sujet pour des problématiques de sécurité côté internat. Maintenant, que le président du Département André Accary, que les parlementaires du territoire se mobilisent pour que l'État joue le jeu et soit volontariste sur la requalification du site du Velet. La Région sera à leur côté, la présidente s'y est engagée. Il n'y a pas d'abandon de ce territoire. J'aurais aimé expérimenter l'hybridation des lycées agri/enseignement général avec un seul conseil d'administration. Oui, pour mutualiser sans maintenir l'offre de formation d'un territoire sur des pôles d'excellence. Oui pour travailler sur l'hybridation des établissements. Parfois, avec un collège et un lycée de part et d'autre d'une rue, je ne pense pas que ce soit raisonnable que chacun fasse sa restauration dans son coin. Les entreprises sont impressionnées par la qualité des équipements des plateaux techniques dans lesquels la Région investit des millions par an sur des équipements de pointe, ce n'est pas responsable qu'ils ne soient occupés qu'un tiers du temps parce que les élèves sont en stages. On pourra peut-être mettre à disposition des équipements des lycées, qu'ils soient agricoles ou professionnels d'ailleurs. Hybrider n'est pas supprimer où appauvrir le territoire, c'est imaginer le lycée de demain autrement avec de bonnes conditions de travail et surtout d'insertion derrière en étant encore plus connecté aux acteurs socio-économiques du territoire».*

Propos recueillis par Cédric Michelin



ÉLEVAGE

// CHIENS DE PROTECTION

Une efficacité prouvée, des contraintes peu abordées

Avec la menace d'attaques de prédateurs sur leurs troupeaux, beaucoup d'éleveurs ont acquis des chiens de protection. Si l'efficacité est avérée et mise en avant, les contraintes, elles, sont très peu pointées. Car avoir un chien de protection demande de l'investissement et cause parfois des dommages collatéraux au sein des troupeaux.



Prune, une des chiennes de protection d'Hugues Trameau, dans une parcelle à Châtel-Gérard.

Du côté de Châtel-Gérard, au lieu-dit Les Cornes plus précisément, Hugues Trameau a introduit de l'élevage ovin dans son exploitation, en plein air intégral, en 2018. Avec aujourd'hui 1 100 brebis dans un secteur à risque au niveau de la prédation, l'éleveur a donc choisi d'acheter des chiens de protection. « *On a commencé en achetant un chien Patou, en 2018, que l'on a entré en même temps que les moutons, jusqu'à avoir six chiens aujourd'hui, trois Patous et trois Bergers d'Anatolie* », commence-t-il. « *Ce qu'il faut tout d'abord savoir, c'est qu'il faut compter deux ans pour qu'un chien soit vraiment efficace. Ensuite, lorsqu'on en a plusieurs, il arrive qu'ils ne s'entendent pas entre eux, il faut alors savoir gérer les caractères de chacun* ».

Hugues Trameau précise aussi qu'acheter un chien de protection, même provenant d'un élevage de chien de travail, n'est pas gage de réussite optimale. « *En tout, on a acheté huit chiens. On en a donné deux car ils n'étaient pas suffisamment fixés au troupeau. On les retrouvait souvent dans la cour à nous chercher et à vouloir aller sur le canapé* ».

Une efficacité prouvée, mais…

L'éleveur l'assure, « *avoir des chiens de protection est efficace contre la prédation. On a eu qu'une seule attaque (il y a quelques semaines, ou la piste du loup a été « non exclue », avec un agneau tué) alors que tous nos voisins en ont subi plusieurs, avec plus ou moins d'intensité* ».

Il nuance. « *Mais ce qui n'est pas dit, ce sont les dégâts que les chiens font sur le troupeau. Quand ils sont jeunes, surtout vers 18 mois, ils sont très turbulents, font plein de bêtises et il arrive qu'ils jouent avec les agneaux, les plus faibles, en leur courant après et en les mordillant, et parfois cela va jusqu'à la vraie morsure qui entraîne la mort. Tous les ans, on perd de cette façon une dizaine d'agneaux. Et c'est le cas chez chaque éleveur* ».

Hugues Trameau insiste sur le fait que « *toute la phase d'apprentissage des chiens, durant les deux premières années, n'est pas simple à gérer. Aussi, on parle des aides de l'État pour le financement des chiens et pour l'entretien (l'achat de croquettes est financé à 80 % indique l'éleveur) mais les dégâts collatéraux sont pour nous* ».

Autre contrainte : « *Il arrive que les chiens se sauvent pour jouer. On passe beaucoup de temps à leur courir après pour les rattraper* ».

À temps plein au sein du troupeau

Si l'apprentissage est aussi difficile, c'est que contrairement à un chien de troupeau, qui se dresse, en lui donnant des ordres (Hugues Trameau en a deux également), « *un chien de protection, lui, s'éduque, mais il faut le prendre sur le fait accompli lorsqu'il fait une bêtise. Le gros du boulot est fait par l'instinct du chien, qui vit avec le troupeau, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Un chien de protection doit avoir peu de contact avec l'Homme pour vraiment s'intégrer au troupeau* ».

L'éleveur remarque toutefois que chez les chiens de protection, « *il y a des lignées, certains ont ça dans le sang bien plus que d'autres. Pour le moment, on a assez de six chiens. Mais si demain on doit être amené à faire des portées, on a déjà identifié les chiens pour cela. On a un mâle et une femelle qui ont vraiment le bon tempérament d'un chien de protection* », conclut Hugues Trameau.

Christopher Levé

// ÉLEVAGE

Inquiétudes sur les fourrages

Si la courte fenêtre de temps sec du 10 au 14 mai a permis aux agriculteurs d'effectuer une bonne partie des semis de maïs, et de récolter des foins déjà bien mûrs, les inquiétudes persistent pour la réalisation de stocks fourragers en vue de l'automne-hiver 2024.

Les conditions climatiques depuis début 2024 sont assez semblables à 2001, en termes de cumuls de degrés-jours (base 6-30°C) et de précipitations. Cette année-là, les cumuls de précipitations avaient été supérieurs aux normales saisonnières jusqu'en septembre… mais l'automne avait été sec et frais. Ces conditions compliquent nombre d'opérations culturales d'implantation des cultures de printemps, dont le maïs destiné à l'ensilage : certaines parcelles sont d'ailleurs toujours impraticables… « *La Bresse, le val de Saône inondable, la Haute-Saône, le Doubs et le Territoire de Belfort restent les zones les plus en retard* », notent les auteurs du bulletin régional de santé du végétal.

80% de la sole de maïs a été semée

Après des semis éparpillés sur le mois d'avril, une surface importante a été semée entre le 10 et le 14 mai. Le temps sec et chaud de la semaine dernière a enfin permis le ressuyage des parcelles et la reprise des semis de maïs. Mais les semis ne sont pas terminés pour autant. « *Environ 20% des semis restent à réaliser, estime Emeric Courbet, spécialiste des grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône : c'est le cas notamment des semis qui étaient prévus derrière une culture intermédiaire à vocation énergétique, dont il a fallu attendre le ressuyage pour la récolte. Le créneau a été trop court pour réaliser le semis ensuite.* » Il sera peut-être nécessaire de changer de groupe de précocité variétale pour s'adapter à un cycle végétatif plus court, et atteindre un degré de maturité suffisant à l'automne. Il faut 1350°C base 6 pour récolter en ensilage un maïs précoce d'indice 200.

Et 1700°C base 6 pour le récolter en grain, prévoir du séchage !

Aussi, alors que les premiers semis de maïs réalisés le 13 avril atteignent le stade 4 feuilles, certaines parcelles restent encore à emblaver en grain, notamment sur les secteurs hydromorphes ou les plus arrosés.

Les précipitations localement abondantes qui ont suivi ce court répit soulèvent des inquiétudes. « *On a des cas de ruissellement important qui ont bouleversé les lignes de semis* », observe Emeric Courbet, photos prises dans le secteur de Charcenne à l'appui. En outre, ces cumuls importants sur des sols déjà proches de la saturation peuvent faire ressortir des symptômes d'excès d'eau, en particulier sur les secteurs hydromorphes ou les sols tassés superficiellement par un travail du sol réalisé en conditions humides. Pour les parcelles concernées, il est très probable que des manques de pieds soient observés par la suite : le stade le plus sensible à l'excès d'eau est la germination, qui peut être arrêtée en cas d'anoxie (manque d'oxygène dans le sol) et engendrer la perte du pied. A ce stade, le pronostic est en général pessimiste après 48h d'ennoiement continu. Un diagnostic de la situation sera à effectuer pour éventuellement ressemer les zones touchées, afin d'éviter l'enherbement de la parcelle. Pour les parcelles levées, l'excès d'eau est assimilable à une sécheresse en pénalisant l'absorption des éléments nutritifs. Cela se manifeste en général par l'apparition de carences induites sur les jeunes maïs au moment du sevrage (4-5 feuilles), avec des cas de rougissement (phosphore) ou des jaunissements selon les parcelles et les génétiques implantées. Ces stress pourront être levés en cas de retour de conditions plus chaudes, poussantes, et de sol réessuyé.



Les semis de maïs ont été effectué en grande partie à la faveur de la courte accalmie météorologique du 10 au 14 mai.

Forte pression limaces

Les conditions humides sont toujours favorables aux attaques de limaces. Le risque est actuellement toujours important. « *Des attaques parfois très importantes sont notées, dans deux parcelles du réseau d'observation* », relève aussi le BSV. Une surveillance des parcelles s'impose dès le semis et jusqu'au stade 5-6 feuilles du maïs, en particulier dans les situations à risque : préparations de sol grossières, présence de résidus de culture en surface ou intercultures détruites tardivement, bordures de bois et haies, parcelles régulièrement sujettes à des dégâts de limaces. « *Privilégiez les protections avec des produits de biocontrôle à base de phosphate ferrique qui ont une efficacité équivalente aux produits phytosanitaires* », préconisent les experts régionaux.

Les corvidés sont le plus souvent présents dans les zones avec des refuges à proximité (bois, grands arbres, nidification dans les parcs ...). Ils n'apprécient pas d'être dérangés. Ainsi, les parcelles les plus à risque sont celles où la présence humaine est moindre (grandes parcelles, parcelles en hauteur avec vue dégagée, parcelles isolées). Les secteurs avec peu de cultures de maïs ou de tournesol sont plus à risque que les zones où les semis sont simultanés sur de larges surfaces (dilution de la pression). Les attaques sont possibles du semis au stade 5 feuilles (plante de 10 à 15 cm).

En termes de désherbage, les parcelles avec une flore dominante de graminées estivales et de ray-grass doivent être désherbées dès le semis, avec des produits à action racinaire. Les solutions de rattrapage foliaires sont limitées sur cette flore.

AC

ÉLEVAGE

// ACCORD INTERPROFESSIONNEL VIANDE BOVINE

Foie douvé : le doute bénéficie aux éleveurs

L'accord interprofessionnel sur les bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage a été renouvelé il y a plus d'un an, introduisant des modifications essentielles pour les éleveurs, notamment en matière de dépréciation pour foie douvé.

Selon le nouvel accord, la dépréciation forfaitaire pour un « foie douvé » est désormais fixée à 8 euros hors taxes (TVA à 20 %). Cette somme s'applique lorsque les vétérinaires constatent la présence de grandes douves lors de l'inspection post mortem en abattoirs. En revanche, aucune dépréciation ne sera appliquée en cas de petite douve ou si la nature des douves n'est pas précisée, protégeant ainsi les éleveurs contre des pertes économiques injustifiées. Ce changement est une victoire pour les éleveurs car désormais le doute leur profitera, assurant une plus grande transparence et une meilleure compensation économique. En effet, seule l'information certifiée par les services vétérinaires avec le motif « Distomatose avec observation de douves à l'ouverture des canaux biliaires : grande douve » sur l'attestation ou le certificat de saisie peut désormais justifier l'application d'une dépréciation forfaitaire. Les modifications apportées par cet accord reflètent une volonté de l'interprofession de rendre les règles plus claires et plus justes pour tous les acteurs de la filière bovine. Pour Interbev, l'objectif est d'assurer une compensation équitable aux éleveurs tout en maintenant des standards sanitaires rigoureux en garantissant l'équité économique pour les éleveurs.

La prévention pour éviter les douves

Les douves, parasites hépatiques fréquents chez les bovins et ovins, sont à l'origine de nombreuses complications. Les grandes douves (Fasciola hepatica) et les petites douves (Dicrocœlium dendriticum) se logent dans les canaux biliaires du foie des animaux, causant des lésions graves. Transmis par des escargots aquatiques, ces parasites infectent les animaux qui ingèrent des végétaux contaminés. Pour lutter contre les douves, les éleveurs disposent de diverses méthodes. Les médicaments antiparasitaires, notamment le triclabendazole, sont couramment utilisés pour traiter les infections. Une gestion prudente des pâturages, visant à limiter l'accès aux zones humides, et le contrôle des hôtes intermédiaires, comme les escargots, sont également des stratégies efficaces. Une surveillance régulière et des analyses de fèces permettent de détecter rapidement les infections et d'agir en conséquence. La mise en œuvre des mesures de contrôle et de prévention paraît essentielle. Les éleveurs sont donc invités à travailler en étroite collaboration avec leurs vétérinaires pour établir des plans de traitement adaptés à leur situation spécifique. Les Comités régionaux d'Interbev sont également disponibles pour fournir des conseils et des ressources supplémentaires car la détection précoce des infections par les douves permet non seulement de traiter efficacement les animaux affectés mais aussi de prévenir la propagation de ces parasites au sein du troupeau. Une approche proactive et bien informée est la clé pour maintenir la santé et la productivité des élevages.

Pierre-Etienne Brunet



Les douves sont des parasites que les bovins peuvent ingérer lors du pâturage. Le nouvel accord sur leur présence dans les foies d'animaux est plus à l'avantage des éleveurs.

PHILICOT

VOTRE CAPITAL NUTRITION ANIMALE

Suite à la reprise des usines d'aliments de CHAROLLES et de LUZY le 01 Juillet 2024, les équipes PHILICOT sont à vos côtés pour répondre aux besoins de vos élevages.





MAINTIEN DES OUTILS LOCAUX,
DU PERSONNEL DE FABRICATION, ET ÇA REPART...

SUIVEZ-NOUS !

www.philicot.fr

PHILICOT est une entreprise familiale, spécialisée dans la formulation, la production et la distribution d'aliments, de minéraux et de nutritionnels.

Avec vous, là où vous êtes.



novamix LE COMPLÉMENT NUTRITIONNEL MAÎTRISÉ

cérémix L'expertise minérale

// MAÏS

Méfiance face à la chrysomèle

Arvalis fait un point sur les populations de chrysomèles en Bourgogne-Franche-Comté. Les larves de ce ravageur attaquent les racines du maïs à la fin du printemps ou début de l'été sur maïs. Il n'y a pour l'heure pas de dégâts observés dans la région. Toutefois, le réseau d'épidémiosurveillance du Bulletin de santé du végétal (BSV) note un doublement des populations entre 2022 et 2023.

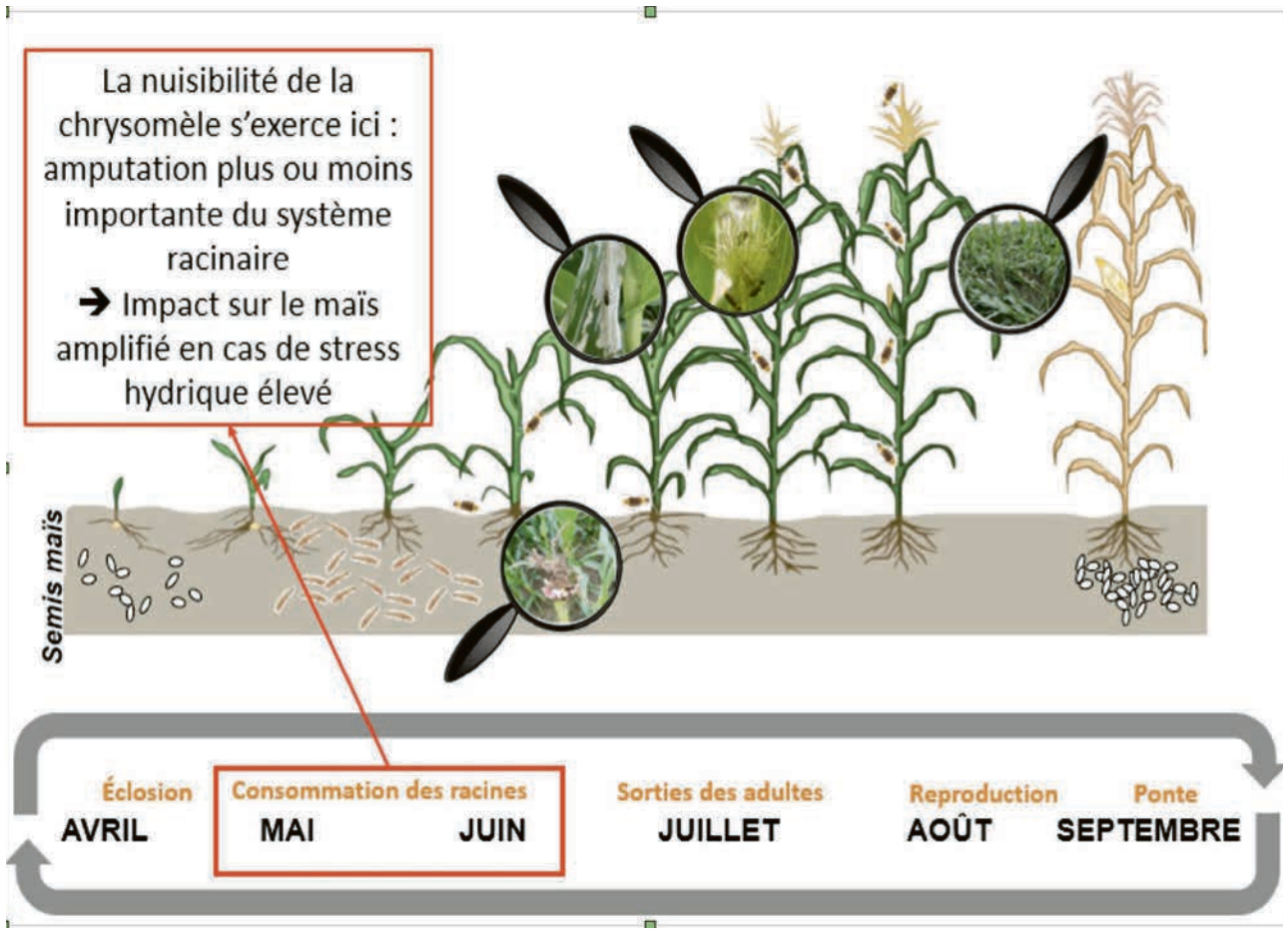


Schéma de nuisibilité maximale de la chrysomèle.

En 2023, 33 pièges chrysomèles ont été suivis en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) de début juillet à début septembre (figure 1). Ces pièges ont été posés dans les zones à risques (monoculture ou quasi-monoculture de maïs, autour des zones où avaient déjà été piégés des insectes). L'année 2023 marque une nette progression des captures. Jusqu'en 2019, aucune ou peu de chrysomèles étaient observées dans le réseau. Le piégeage a fortement progressé à partir de 2021, avec, chaque année, un quasi-doublement des populations observées (figure 2). Par ailleurs, en 2023, c'est dans le département du Jura qu'on observe le plus d'insectes capturés. Si, à ce niveau de piégeage, aucun dégât n'est encore signalé, le retour d'expérience des régions maïsicoles d'Alsace et de Rhône-Alpes nous indique toutefois qu'il faudra être particulièrement vigilant ces 4-5 prochaines années, pour limiter au mieux la progression.

Comment repérer les dégâts ?

Les adultes sont attirés par les maïs en fleur : pollen, soie, jeunes feuilles semblent bien appétentes ! Les premières parcelles à fleurir peuvent donc concentrer des densités de populations adultes importantes. Cependant, les éventuels dégâts observés sur feuilles et sur les soies restent dans l'immense majorité des cas sans incidence pour les parcelles de maïs grain. Les dégâts les plus importants sont invisibles puisqu'ils impactent les racines : les premières couronnes de racines sont nécrosées, pénalisant l'ancrage et la nutrition en eau et en minéraux des maïs. Les pressions les plus importantes peuvent conduire à de la verse, très impressionnante. Cependant même en l'absence de verse, les dégâts sur racines peuvent provoquer une perte de rendement : un impact de l'ordre de 10 % a été observé sur une parcelle d'essai à potentiel élevé en irrigation non limitante en Alsace en 2023, sans symptôme visible. L'estimation des dégâts sur une parcelle nécessite dès maintenant de prélever plusieurs pieds de maïs, de nettoyer le système racinaire et de l'observer attentivement, en particulier les couronnes racinaires les plus anciennes, en coupant les racines plus récentes si nécessaire.

Quelles sont les situations à risque en 2024 ?

Les situations à risques correspondent aux parcelles en monoculture ou quasi-monoculture de maïs, qui ont présenté une population abondante de chrysomèles adultes l'année dernière. En effet, les adultes observés en vol l'an passé ont pondu dans les parcelles en maïs l'été 2023. Leurs larves s'alimentent des racines des maïs semés ce printemps dans ces mêmes parcelles. Il est trop tard aujourd'hui pour intervenir contre ces larves, les éventuels dégâts sur les maïs 2024 ont déjà eu lieu. Les conditions de culture à venir pourront soit amplifier l'impact de ces dégâts racinaires (stress hydrique fort) ou limiter leur expression (bonne alimentation hydrique). Par ailleurs, il est possible que les excès d'eau et l'ennoiement de certaines parcelles au printemps 2024 aient impacté la survie des larves, la chrysomèle étant sensible à l'hydromorphie de l'éclosion aux stades larvaires.

Comment limiter la progression de l'insecte ?

Seule la rotation culturale à l'échelle de la petite région agricole permet de contenir significativement la progression de l'insecte. Des travaux réalisés par Arvalis il y a quelques années ont par ailleurs mis en évidence que l'application d'insecticide au semis ne permet pas de contenir les populations de chrysomèle dans la durée dans les territoires où la monoculture de maïs est prépondérante, mais seulement de retarder la progression de l'insecte et l'apparition des dégâts de quelques années.

Léa Bounhoure et Diane Chavassieux,
délégation régionale Arvalis BFC

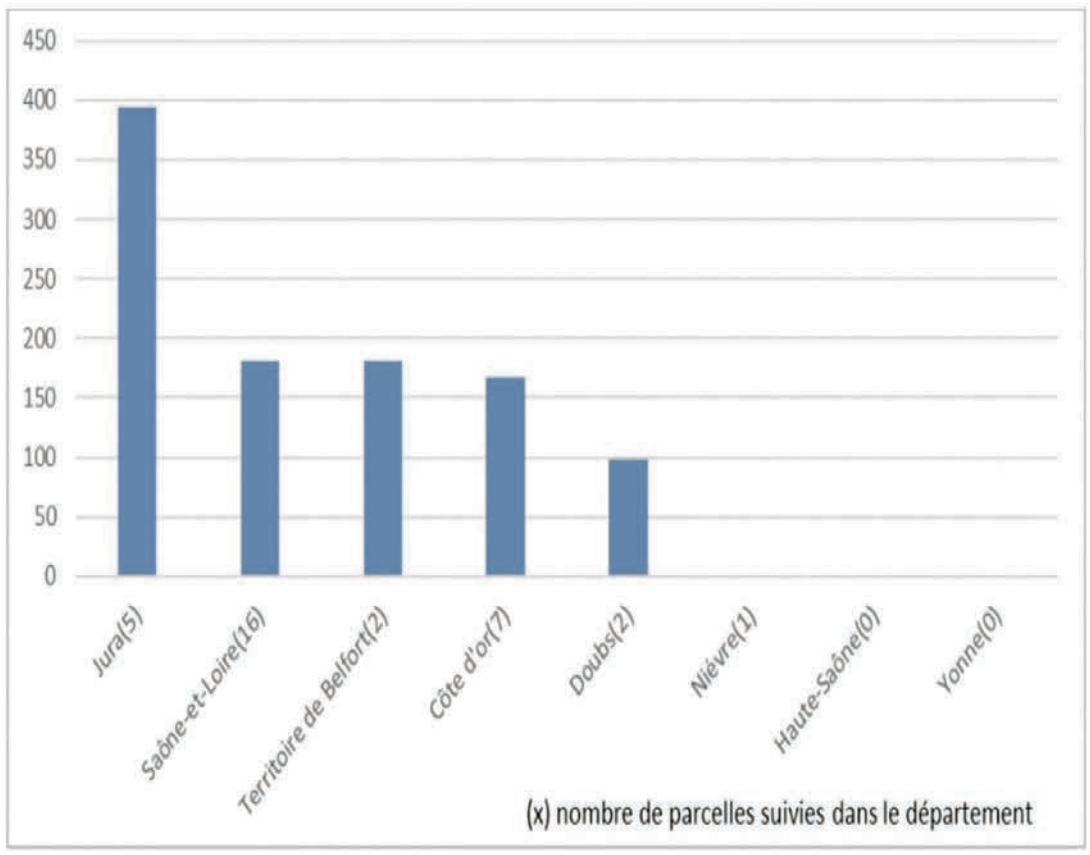


Figure 1 : Nombre moyen de chrysomèles adultes piégées (piège à phéromones), par département, sur le réseau en 2023. 6604 adultes piégés pour 33 pièges suivis. Moyenne 2023 : 226 chrysomèles par piège. (Source BSV BFC 2023)

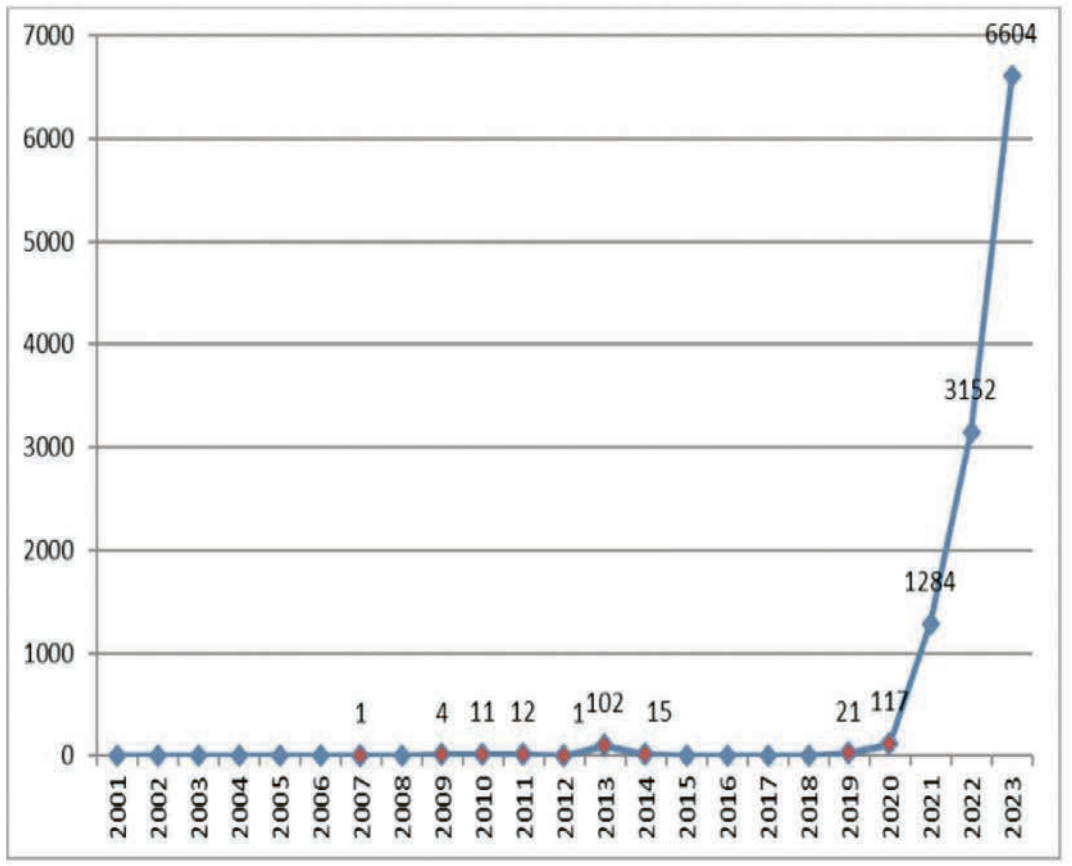


Figure 2 : Suivi du nombre de chrysomèles piégées en BFC (Source BSV BFC 2023)

// COLZA

Conseil territorialisé pour un choix variétal optimal

Chaque année, Terres Inovia élabore des listes recommandées régionalisées de variétés de colza pour aider les agriculteurs et les conseillers à choisir ou conforter leur choix variétal.

Le choix des meilleures variétés est essentiel pour répondre aux conditions climatiques et sanitaires locales et l'adéquation entre variété et territoire est déterminante.
Chaque année, Terres Inovia élabore des listes recommandées régionalisées de variétés pour aider agriculteurs et conseillers à choisir ou conforter leur choix variétal.

Un réseau d'essais dense pour des recommandations adaptées

La caractérisation des variétés repose sur un réseau national d'essais conduits par l'institut et ses partenaires.
En 2023, le réseau était constitué de 78 essais. Performance et caractéristiques agronomiques sont passées au crible afin d'étudier le comportement des variétés dans l'ensemble des régions de production. Pour figurer sur les listes recommandées, les variétés évaluées doivent répondre à des exigences en termes de productivité, de régularité tout en assurant une protection sanitaire minimale.

Le comportement variétal vis-à-vis des insectes d'automne évalué

Depuis 2020, l'étude du comportement des variétés face aux attaques des ravageurs d'automne s'est ajoutée à la liste des observations réalisées. La mesure des infestations larvaires et des symptômes de plantes buissonnantes permet de classifier les variétés entre elles. En effet, en présence de larves d'altises, des comportements différents sont régulièrement observés.



L. Jung / Terres Inovia

Essai variétés de colza à maturité

Ces nouveaux critères permettent de choisir ses variétés en fonction du risque de pression grosses altises de son secteur. L'information peut être retrouvée sur les fiches variétés présentes dans l'outil myVar (www.myvar.fr) où ont été ajoutés les 2 critères : la quantité de larves d'altises » et la fréquence d'expression des symptômes associés.
Sur ces critères, les variétés sont classées avec une note de 1 à 9, la note de 9 correspondant aux meilleures variétés.

Une déclinaison régionale du conseil pour sélectionner les variétés d'intérêt

Pour répondre aux contextes climatiques et sanitaires locaux, les recommandations Terres Inovia s'adaptent au niveau régional. En Hauts-de-France, dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, au-delà du rendement, les listes tiennent compte de la vigueur à l'automne, de la sensibilité à l'élongation, de la précocité à reprise au printemps et à la récolte et du comportement variétal face aux insectes d'automne.

Victoire Lefèvre, Ingénieure régionale de développement, Terres Inovia

// EN SAVOIR +

Les listes recommandées de variétés sont disponibles sur www.myvar.fr onglet Actualités : Conseil variétal régionalisé pour les semis de Colza d'hiver - 2024. Vous pouvez également utiliser le QR Code ci-dessous pour un accès direct depuis une tablette ou un smartphone.

// GRANDES CULTURES

Forte pression maladies en fin de cycle

Le temps très pluvieux de ces dernières semaines a favorisé l'explosion des maladies cryptogamiques dans les grandes cultures : les orges sont notamment touchées par la ramulariose, les blés par la rouille brune et la septoriose…

« Des phénomènes de verses sont visibles en blé et en orge, observe Emeric Courbet, conseiller Grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. *La météo tropicale est toujours favorable au développement de toutes les maladies »*. Dans les cultures d'orge, les symptômes sont très visuels : *« La pression maladie a grillé très rapidement les orges : de la rouille, des grillures polliniques et beaucoup de ramulariose cette année… »* Cette dernière maladie se caractérise par des taches brunes rectangulaires, courtes – de 2 à 5 mm de long sur 1 à 2 mm de large qui suivent les nervures. Elles sont entourées d'une chlorose (halo chlorotique). Les symptômes peuvent être confondus avec des petites taches d'helminthosporiose. Les taches de ramulariose traversent les feuilles et sont visibles sur les deux faces. Les symptômes restent perceptibles sur les feuilles desséchées. *« L'absence de photosynthèse sur la fin de cycle, la phase de remplissage des grains, arrive après plusieurs stress climatiques tels que le manque d'ensoleillement et l'hydromorphie… Elle aura un impact certain sur le rendement et sur le calibrage, dans des proportions encore difficiles à estimer pour le moment »*.

Impacts sur le calibrage et les rendements

En blé également, les maladies foliaires profitent des conditions humides et douces. *« Septoriose et rouille brune montent de façon significative sur les feuilles supérieures. Quelques rares épillets fusariés sont pour l'instant visibles : le risque fusariose et de présence de mycotoxine est très élevé cette année. Les témoins non traités sont très instructifs vis-à-vis de la résistance variétale. Cette année très humide va permettre de faire un tri dans les variétés qui coûtent cher à produire en consommation de fongicide ! »*.
Enfin les cultures de colza suscitent également des inquiétudes. Liés au temps très humide, des brunissements ou noircissements des siliques du colza s'accélèrent et posent question dans différents secteurs. Les causes de ces symptômes sont variées et peuvent être différentes selon les secteurs, notamment en fonction des maladies observées plus tôt dans le cycle. Les impacts précoces de ces taches sur siliques sont mal connus mais pourraient affecter le rendement en jouant notamment sur le remplissage des grains : les zones nécrosées ne participant plus à l'autotrophie des siliques par photosynthèse.





La variété de blé sensible aux maladies Admiration (témoin non traité à gauche et culture protégée par un fongicide à droite).

Alexandre Coronel

VIGNE

// INTERPROFESSION VITICOLE

Face aux défis à relever, un budget à la hausse

L'assemblée générale estivale du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne a débouché sur l'adoption d'un budget en hausse. Ceci dans le but de faire face à des défis, commerciaux ou environnementaux, d'une ampleur inédite.

« C'est quand tout va bien qu'il faut prendre le temps de réfléchir ». En procédant à ce rappel, le 3 juillet à Beaune, lors de l'assemblée générale du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), son président, Laurent Delaunay, soulignait un aspect du contexte viticole global français : la Bourgogne va bien, mais elle est un « îlot » dans un océan de vignobles qui souffrent économiquement. Languedoc, Bordelais, Côtes du Rhône traversent aujourd'hui des difficultés. Si la Bourgogne est encore préservée, elle ne doit pas s'imaginer qu'elle est à l'abri. Elle sort de deux campagnes (2022 et 2023) qui ont assuré de très bonnes récoltes mais 2024 s'annonce beaucoup plus chaotique, avec une pression sanitaire très forte. Le président du BIVB voulait donc insister sur le fait que l'interprofession se doit de consacrer des moyens pour rester offensive sur plusieurs fronts : le matériel végétal face au changement climatique, le changement des habitudes de consommation, les réglementations phyto, la réduction de l'empreinte carbone… Il faut, pour cela, investir dans la recherche mais aussi la communication et être vigilant sur l'évolution des prix. François Labet, président délégué du BIVB, prévenait que *« dans un contexte où le « Bourgogne bashing » menace, une certaine sagesse sur les prix nous permettra peut-être de circonscrire l'incendie »*.

Un budget inédit

C'est dans ce cadre qu'a été présenté le plus important budget du BIVB jamais voté, d'un montant de 18,6 millions d'euros. Une partie sera consacrée à soutenir un « plan de bataille » pour la Cité des vins qui doit encore trouver son rythme de croisière. Dans l'absolu, l'exercice 2023, qui prévoyait un déficit de 409 000 euros s'est finalement clos sur un léger excédent de 50 000 euros et depuis 2018, le BIVB a augmenté ses réserves de près d'1 M d'euros. Les trois grands pôles qui structurent son action (Marchés et développement / Technique et qualité / Marketing et communication) s'inscrivent dans une logique de remise en question, notamment dans leur approche de travail. Pour le pôle Marchés et développement, cela passe par le développement d'études sur les coûts de vinification, mais aussi sur les consommateurs de demain. Parmi les outils qui existent déjà, ceux consacrés à la gestion des volumes produits, en observant finement les ratios de stocks entre appellations, permettent des remontées de données précieuses. La préoccupation vient d'un constat : l'extrême variabilité des volumes produits depuis 2010, à propos de laquelle Laurent Delaunay avait cette réflexion : *« Les aléas climatiques ne peuvent être des outils de régulation du marché »*.

Le rôle croissant de la R & D

Le Pôle Technique et qualité doit, lui, répondre au défi des enjeux qui se posent à la filière d'ici à 2030, en matière de structuration, de qualité des vins, ou de lutte contre les maladies… L'ambition est de devenir un centre de ressources techniques pour l'ensemble de la filière. L'un des axes forts pour 2025 sera l'œnologie « bas intrants », ce qui va impliquer de changer les Outils d'aides à la décision (OAD), afin d'apporter des réponses à des problèmes identifiés de longévité des vins. Les actions de ce pôle réclament une hausse des moyens budgétaires qui traduisent la nécessité de faire face à des enjeux inédits : il y a dix ans, il ne disposait que d'une seule personne pour les actions de recherche et développement (R & D), aujourd'hui, elles sont six… Du côté du marketing et de la communication, on peut noter la mise en place de partenariats avec des influenceurs présents sur les réseaux sociaux comme, par exemple, le sommelier Jonathan Belhassein, mais aussi le lancement prévu d'une campagne de communication sur des médias traditionnels et numériques destinée à attirer des jeunes. Le défi en la matière étant d'approcher cette cible dont les habitudes de consommation bouleversent le monde du vin, sans pour autant se couper de la clientèle des plus de 50 ans qui constitue la majorité des consommateurs de bourgogne. L'agence en charge de cette campagne devrait être connue dans les prochains jours.



Le vignoble bourguignon fait figure d'îlot de prospérité dans un monde viticole français plutôt malmené mais il est important, pour le BIVB, de s'armer face à un avenir lourd d'incertitudes.

Berty Robert

// SUBVENTION

58

Un geste apprécié

Les 1ères Bac Pro CGEA et CGEVV du Legta de Cosne-Cours-sur-Loire, ont reçu une subvention de la part du Rotary Club Cosne-Sancerre le 24 juin.

Le 24 juin, une délégation du Rotary Club Cosne-Sancerre, présidée par Emmanuel Charrier, s'est rendue au Lycée Agricole et Viticole de Cosne-Cours-Sur-Loire afin de remettre aux élèves de 1ère BAC PRO CGEA (conduite et gestion de l'entreprise agricole) et CGEVV (conduite et gestion de l'entreprise viti – vinicole) une subvention pour leurs activités pédagogiques de l'année prochaine. Une belle reconnaissance pour ces jeunes qui se sont investis avec le Rotary Club.

Rétrospective sur un partenariat

Tout au long de cette année scolaire, Aurore Besson, Valérie Chartreux et Monique Pecourt, enseignantes au Legta de Cosne-Cours-sur-Loire, ont encadré les élèves de première pour participer à l'organisation du 11ème salon des vins de France qui s'est déroulé à Cosne-Cours-Sur-Loire les 6 et 7 avril en partenariat avec le Rotary Club Cosne-Sancerre. Plus qu'un engagement associatif, c'est également une collaboration inter-établissement qui s'est mise en place. En effet, les petits fours et mignardises servis lors du salon avaient été préparés le 22 mars dans la cuisine pédagogique du Lycée Professionnel Pierre-Gilles de Gennes de Cosne-Cours-Sur-Loire à quelques mètres du Lycée Agricole et Viticole. Les élèves de première ont alors pu découvrir la formation de leurs homologues inscrits en filière BAC PRO commercialisation et service en restauration et BAC PRO cuisine. En plus de la préparation des amuse-bouches, c'est tout un repas qui a pu être concocté et dégusté au sein du restaurant pédagogique dénommé « Le Balzac » grâce à la coopération de Vincent Boffy-Boisset, directeur délégué aux formations du Lycée Professionnel ; renforçant un peu plus les liens entre l'élève et la gastronomie.



Valérie Chartreux

Les élèves de première en présence de la délégation du Rotary Club Cosne-Sancerre, Aurore Besson, enseignante, et Alicia Momaud, responsable du site de Cosne.

D'après communiqué

Nouvelle cuvée !



Legta Cosne-Cours-sur-Loire

La remise de la subvention a été l'occasion pour Valérie Chartreux, enseignante du Legta de Cosne-Cours-sur-Loire, de présenter avec les élèves de la filière conduite et gestion de l'entreprise viti-vinicole la Cuvée des élèves 2023 élaborée par la promotion BAC PRO 2023-2025 : un vin rosé de couleur pêche dénommé « La Rencontre ».

Après « Chic'k », la Cuvée des élèves 2023 est un rosé baptisé « La Rencontre ».

// CFPPA DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

58

In vino musica

Le 21 juin, les apprentis du CAP 2e année du CFPPA de Cosne-Cours-sur-Loire orchestraient la « Hélios Music Party » ; un événement musical pour célébrer la fête de la musique mais pas seulement !



Près de 120 réservations avaient été faites pour le repas organisé lors de l'Hélios Music Party.



Les vins du Domaine des Athénées étaient vendus lors de l'événement par les apprentis du CFPPA de Cosne-Cours-sur-Loire.

Les CAP 2e année du CFPPA de Cosne-Cours-sur-Loire proposaient pour la seconde année consécutive un événement à l'occasion de la fête de la musique, le 21 juin : l'Hélios Music Party. Un nom savamment choisi par les élèves, organisateurs de la rencontre, comme l'explique Enzo Ruge, 18 ans et apprenti en 2e année : *« Nous avons opté pour Hélios car cela veut dire soleil en grec. Outre le fait que ce terme nous semblait original, il collait parfaitement à l'idée de fêter le jour le plus long de l'année ! »*.

Pour les apprentis, cette seconde édition fut marquée par l'évolution : *« Après l'organisation de la 1ère Hélios Music Party en 2023, nous avons ajusté les propositions pour améliorer l'événement. Ainsi, nous avions deux foods trucs au lieu d'un, des jeux et animations pour les enfants, et deux groupes de musiques pour animer la soirée »* détaille Enzo.

Réel apprentissage

Pour lui, la prise en main de l'organisation d'un tel événement permet aux apprentis de *« se responsabiliser sur de nombreux points, de se professionnaliser dans le contact avec les professionnels ou les partenaires mais aussi de montrer à nos patrons et nos proches nos capacités à mener à bien un projet d'envergure. Enfin, cela nous permet de parfaire nos connaissances en commercialisation puisque nous proposons la vente des vins du Domaine des Athénées durant l'Hélios Music Party »*. Sur ce dernier point, il développe : *« Il nous semble normal de valoriser le travail et l'investissement effectués sur l'exploitation du lycée. Nous oeuvrons tous dans le monde de la viticulture et nous souhaitons le mettre en avant du mieux que l'on peut »*. Pour Delphine Ruge, maman d'Enzo, et venue de l'Allier spécialement pour l'événement : *« via ce rendez-vous, nous découvrons les lieux et les vins du Domaine des Athénées. En plus, nous pouvons constater l'aboutissement des enseignements prodigués à nos enfants. Je pense que leur permettre de prendre la main de A jusqu'à Z pour l'organisation, leur donne une motivation supplémentaire à réussir leurs études »*.

Validation des acquis

En effet, loin d'être une simple partie de plaisir, cet événement a pour les apprentis une autre dimension comme le souligne Lucille Martin, coordinnatrice Pédagogique au CFPPA de Cosne-Cours-Sur-Loire : *« cette rencontre est une épreuve pour valider leur diplôme. Avec elle, nous entérinons nombre d'enseignements généraux comme le français (via la communication effectuée pour l'événement) ou encore les mathématiques (au travers de la gestion du budget dédié) »*. Au-delà de cet aspect, elle rajoute : *« cela permet aussi de fédérer les deux promotions, puisque les 1ères année ont aidé les 2èmes année pour l'organisation. En plus, cela instaure une véritable synergie entre tous les élèves, que ce soit du Legta ou du CFPPA, mais aussi des équipes pédagogiques puisque les enseignants sont aussi là pour aider ; offrant une superbe dynamique collective »*. Étant donné que 2024 marque la fin des études pour les apprentis ayant lancé la 1ère et 2ème Hélios Music Party, ils espèrent que : *« cela prendra de l'ampleur avec l'engagement des prochaines promotions. Et qu'elles feront de cet événement un rendez-vous incontournable pour les Cosnois mais aussi pour toute la Nièvre ! »* et conseillent aux prochains apprentis de : *« rester concentrés car l'organisation demande beaucoup de travail et de temps »*.

Chloé Monget

Les 2e année de CAP

Outre Enzo Ruge, l'équipe organisatrice de l'Hélios Music Party se compose de : Justine Maget, Hugo Gautherot, Quentin Auville, Erwan Brauz. Ils ont aussi été épaulés par toute l'équipe pédagogique du CFPPA ainsi que par leurs camarades de 1ère année : Antonin Marques, Enzo Boudot et Clément Lacaud.



Toute l'équipe du CFPPA ayant organisé l'événement ici sur la scène dédiée au passage des deux groupes musicaux ; fête de la musique oblige.

// JA

89

Des élèves à la découverte d'une exploitation

Le jeudi 27 juin, une classe de 4e Segpa du collège Pierre Larousse de Toucy s'est rendue à Treigny pour visiter une exploitation, à l'initiative des JA 89.

Une classe de 4e Segpa du collège Pierre Larousse de Toucy a été visiter l'exploitation de Maxime Thomas, à La Pommeraie Haute (Treigny). Cette visite est à l'initiative des JA 89, entrant dans leurs actions de découverte des métiers. *« Ce genre de journée se fait en deux temps : il y a une première partie avec une intervention en classe, puis, quelques semaines après, une visite terrain pour montrer du concret aux jeunes »*, explique Tania Pereira Oliveira, animatrice des JA 89. *« Lors de l'intervention en classe, l'idée est de faire une entrée en matière où on sonde les classes pour connaître leurs connaissances en agriculture et on déconstruit les stéréotypes sur le monde agricole en général. On leur montre aussi des vidéos avec des témoignages d'exploitants agricoles et de salariés sur leurs métiers, et on leur parle de la visite qui intervient quelques jours après, en préparant notamment les questions que les jeunes pourront poser à l'agriculteur qui nous accueille »*.

La dernière de l'année

Cette journée, qui entre dans le cadre du volet RGA (renouvellement des générations agricoles) était la dernière de l'année scolaire. *« Les prochaines interventions et visites auront lieu à la rentrée scolaire, à partir de septembre/octobre. On fait une dizaine d'actions de découverte des métiers de l'agriculture par an »*, continue l'animatrice des JA.

En dehors de ces actions, les JA 89 sont aussi présents lors de forums des métiers, au sein des collèges, *« où nous allons à la rencontre des jeunes pour leur présenter les métiers de l'agriculture. On participe à au moins cinq forums dans l'année et nous avons de plus en plus de demandes »*.

Dans l'objectif d'aller encore plus au contact des nouvelles générations, les JA souhaitent organiser davantage d'interventions et de visites l'année prochaine. *« On aimerait faire au moins 15 actions de découverte des métiers »*, indique Tania Pereira Oliveira.

Le volet RGA est donc plus que jamais une grande priorité pour le syndicat.

Christopher Levé



Des élèves de 4e Segpa du collège Pierre Larousse de Toucy ont visité une exploitation agricole à Treigny, le 27 juin.



JA 89

Les élèves ont découvert le fonctionnement d'une exploitation agricole.

// CHASSE

89 Le calendrier dévoilé

Le calendrier de la prochaine campagne de chasse dans l'Yonne a été dévoilé. Voici le détail de toutes les périodes de chasse, en fonction des espèces et des communes.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol a été fixée, pour l'Yonne, par la préfecture, du 15 septembre 2024 au 28 février 2025. Toutefois, certaines espèces ne peuvent être chassées qu'à certaines périodes et dans certaines communes.
C'est le cas du faisan commun et vénéré. Sa chasse est possible du 15 septembre 2024 au 31 janvier 2025. Le tir de la poule faisane commune et vénérée est interdit à Armeau, Escamps, Leugny, Passy, Vallan, Villeneuve-sur-Yonne (rive droite) et Villevallier.
Pour la perdrix grise et rouge, la chasse est possible du 15 septembre au 31 janvier. Le tir de la perdrix grise et rouge est autorisé uniquement les 15, 22 et 29 septembre, ainsi que les 6 et 13 octobre dans les communes d'Escamps, Jussy et Vallan. Et les 22 et 29 septembre à Gy-l'Évêque.

Au niveau des grands gibiers, qui sont soumis à un plan de chasse, le cerf élaphe et le mouflon peuvent être chassés du 1er au 14 septembre pour la chasse individuelle (compte rendu dans les 48 heures à la FDCY) et du 15 septembre au 28 février pour la chasse individuelle ou collective. Le cerf sika, du 15 septembre au 28 février pour la chasse individuelle ou collective.



Le calendrier de la chasse pour la saison 2024/2025 a été dévoilé.

Pour le chevreuil et le daim, la chasse individuelle (compte rendu dans les 48 heures à la FDCY) va du 1er juin au 14 septembre, tandis que pour la chasse individuelle ou collective, cela va du 15 septembre au 28 février.
Quant au sanglier, la chasse a lieu du 1er juin au 14 août pour la chasse individuelle ou collective (compte rendu dans les 48 heures à la FDCY) du 15 août au 31 mars pour la chasse individuelle ou collective et du 1er avril 2025 au 31 mai 2025 pour la chasse individuelle ou collective sur parcelles agricoles (avec autorisation préfectorale pour la battue). À noter que depuis le 1er juin 2024, les comptes rendus mensuels des prélèvements de sangliers sont obligatoires.

Des spécificités pour le lièvre d'Europe

Concernant le lièvre d'Europe, sa chasse est possible du 15 septembre au 16 novembre 2023. Cependant, le tir du lièvre est soumis à plan de chasse dans les communes d'Aigremont, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil-sur-Armançon, Augy, Bazarnes, Beines, Béru, Bessy-sur-Cure, Blacy, Blannay, Branches, Brannay, Brion, Bussy-en-Othe, Chablis, Chamoux, Champigny-sur-Yonne, Charny-Orée-de-Puisaye (uniquement Chambeugle, Chêne-Arnoult, Fontenouilles, Malicorne, Marchais-Breton et Villefranche-St-Phal), Chassignelles, Cheney, Chichée, Compigny, Courgis, Courlon-sur-Yonne, Courtoin, Cudot, Dixmont, Dollot, Étais-la-Sauvin, Fleury-la-Vallée, Gland, Joux-la-Ville, La Belliole, La Postolle, Lichères-sur-Yonne, Looze, Massangis, Molay, Molosmes, Monéteau (uniquement Sougères-sur-Sinotte), Moulins-sur-Ouanne, Plessis-St-Jean, Poilly-sur-Tholon, Préhy, Quenne, Ravières, Sermizelles, Serrigny, Soucy, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Georges-sur-Baulche, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Moré, Sainte-Vertu, Sergines, Stigny, Talcy, Tanlay (Saint-Vinnemer), Thizy, Thory, Tissey, Tronchoy, Turny, Verlin, Vermenton (et Sacy), Vezinnes, Vinneuf, Viviers, Voutenay-sur-Cure, Cuy, Évry, Gisy-les-Nobles, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Denis-les-Sens (territoire délimité à l'ouest par la rivière « Yonne », à l'est par le TGV, au sud par l'A19, au nord par la limite nord de Michery), Armeau, Les Bordes, Passy, Véron, Villeneuve-sur-Yonne, Villevallier.
Le tir du lièvre est autorisé uniquement les 22 et 29 septembre 2024 à Escamps, les 15 et 22 septembre à Pourrain, le 22 septembre 2023 à Chevannes et Vallan, le 29 septembre à Jussy et Vaux.
Le tir du lièvre est autorisé du 15 septembre au 28 février dans toutes les autres communes du département non citées précédemment.

Enfin, le lapin de garenne peut être chassé du 15 septembre au 28 février (la chasse du lapin de garenne est autorisée par tir et furetage).

À noter que le pigeon voyageur n'est pas un gibier, il est protégé par la loi.
Aussi, pour ceux qui auraient tué ou capturé des oiseaux migrateurs bagués, ou qui auraient trouvé une bague, ces derniers sont invités à renvoyer cette pièce (en indiquant le lieu de capture) au CRMMO (centre de recherche sur les migrations) au 55 rue de Buffon, 75 005 Paris et sont priés de contacter la FDCY.

Christopher Levé

// DÉCOUVERTE

58 Penser à la diversification

Afin d'ouvrir les horizons des élèves de seconde en Production animale du Legta du Morvan, une semaine de découverte des différents systèmes de diversification agricole était organisée du 21 au 24 mai.



Legta du Morvan

Albertine Guillaume, gérante de La Billebaude, lors de la visite des élèves.



Legta du Morvan

Les élèves ont pu découvrir un atelier d'engraissement.

Du 21 au 24 mai, les élèves de seconde Production Animale (PA) du lycée agricole du Morvan à Château-Chinon sont partis avec leurs professeurs à la découverte de différents systèmes de diversification agricole. Catherine Blin, professeure de zootechnie et ayant organisé cette semaine de sortie précise : « *Organisées trois fois dans l'année, ces semaines sont toujours très appréciées des élèves. Cela permet de susciter leur curiosité, de découvrir des initiatives innovantes et d'apprendre autrement* ».
Ainsi le programme de cette excursion fut bien rempli avec une découverte des vins de Tannay (Gaec Rousset) et des rencontres avec un céréalier/apiculteur (EARL des Acacias), un éleveur bovin et équin AQPS (Alban Beauzon, ancien élève du Legta), une cultivatrice de plantes médicinales (La Billebaude), un éleveur de chèvres avec transformation et ventes de fromages, poules pondeuses (Gaec de la Ferme du Colombier) ou encore un engraisseur bovin (GAEC de Mont). Catherine Blin souligne : « *Un éventail très large de pratiques agricoles permettant aux jeunes de découvrir des cultures et des élevages souvent éloignés de leur quotidien ou de ce qu'ils peuvent voir durant leurs stages* ». Par exemple, les élèves ont pu découvrir chez Thomas Michon, ancien élève, l'utilisation du planning circulaire permettant de prévoir et de suivre les évènements de la reproduction, peu utilisé en élevage allaitant. Thomas a expliqué le fonctionnement: « *vous pouvez ainsi visualiser l'ensemble des femelles de votre troupeau en fonction de leur stade de reproduction*». Catherine Blin rajoute : « *Les femelles étant inséminées, cette méthode est possible mais nécessite une observation constante du cheptel qui est l'une des bases de la réussite de l'élevage. Les élèves ont également découvert la conduite rigoureuse de l'atelier d'engraissement des vaches de réforme et des mâles*».

Allez plus loin

« *Ce qui m'a le plus intéressé, ce sont les plantes médicinales. J'ai vraiment découvert des choses que je ne connaissais pas, et c'était très intéressant d'écouter cette dame, son projet, et comment elle s'est installée. Elle arrive à vivre sur une toute petite surface !* » s'étonne Yanis, 15 ans. Son camarade Dylan, 15 ans, renchérit : « *Moi j'ai été très intéressée par le céréalier qui faisait aussi du miel, mais surtout par le fait qu'il transforme ses céréales en farine, puis en pâtes !* ». De son côté Baptiste, 16 ans, pointe : « *Que ça nous plaise ou non, au moins maintenant on sait que c'est possible. Cela nous fait réfléchir sur nos projets d'installation que l'on peut avoir pour l'avenir*». L'idée de ces visites, au-delà de la découverte de certaines activités, était donc surtout d'enclencher une réflexion sur des pratiques agricoles diverses mais qui se rassemblent sur une meilleure valorisation des productions et souvent un meilleur revenu pour l'agriculteur. Catherine Blin conclut : « *Ça permet aussi de dépasser les clichés ou préjugés que les élèves peuvent avoir sur certaines pratiques, et comme d'habitude, nous avons été très bien reçus par tous les exploitants qui nous ont ouvert leurs portes et nous tenons une nouvelle fois à les remercier pour leur accueil et le temps qu'ils nous ont accordé. Lors de ces visites, je prends toujours plaisir à revoir et à échanger avec mes anciens élèves et parfois anciens collègues* ».

Secondes PA du Legta du Morvan



Legta du Morvan

Une explication du calendrier circulaire (ici en photo) a été faite lors d'une visite.

// GUFA 58

58 Concrétisation en marche

L'appel à projets du Groupement d'utilisation des financements agricoles de la Nièvre (GUFA 58) est lancé. Florian Guyard, président du GUFA 58, pointe : *« il ne faut pas hésiter à candidater »* ; explications.

« Nous rentrons enfin dans le concret » se réjouit Florian Guyard, président du Groupement d'utilisation des financements agricoles de la Nièvre (GUFA 58), suite au lancement de l'appel à projets. Pour lui, cette nouvelle étape est déterminante : *« Jusqu'à présent, nous étions dans la création même du GUFA 58. Aujourd'hui, nous entrons dans une phase où les projections évoquées deviennent réelles »*.

Au total, près de 250 000 euros sont disponibles pour financer les projets soumis au GUFA, avec un palier minimum de 3 000 euros et un plafond de 20 000 euros maximum par projet. Florian Guyard détaille : *« nous voulons que la subvention puisse vraiment être un coup de pouce conséquent pour la réalisation des projets, tout en permettant d'en financer un grand nombre ; d'où le choix de ces montants. Je rappelle tout de même que le budget total est amené à évoluer avec le versement plus régulier des financeurs dans les années à venir»*. Pour rappel, le fonds du GUFA est alimenté par la compensation collective agricole ainsi que les contributions des entreprises d'exploitations de centrales photovoltaïques.

Pour la réception des dossiers de candidatures, Florian Guyard précise : *« Il n'y a pas de date butoir, mais, il y aura une première sélection fin août-début septembre, par la commission du GUFA. Cette dernière est composée, pour mémoire, de représentants de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, de la FDSEA 58, des JA 58 et de la Confédération Paysanne »*.

Il ajoute: *« nous souhaiterions aussi associer la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ainsi que les investisseurs des projets photovoltaïques, car tous peuvent avoir des idées »* avant de nuancer : *« toute cette procédure peut évoluer en fonction de ce que nous rencontrerons comme problématiques au fil du temps. Nous faisons cela pour la première fois, une phase d'adaptation sera nécessaire »*.

Quels dossiers ?

Il poursuit : *« Nous étudierons tous les dossiers de la même façon pour que le partage de la valeur soit la plus juste possible. Oui, il y aura des financements pour les candidatures provenant des territoires où des panneaux photovoltaïques sont implantés ou sont en cours d'implantation, mais également où il n'y en a pas »*.

Il évoque également d'autres axes dans le choix des dossiers : *« nous aurons une attention particulière aux candidatures innovantes. J'entends par-là tout ce qui ne se fait pas aujourd'hui ou qui tend à instaurer une meilleure performance ou plus d'économies. Cela peut concerner les pratiques ou le matériel»*. Il rappelle également que les candidatures doivent avoir une dimension collective sur les sujets suivants: *«l'installation de jeunes agriculteurs et le renouvellement des générations, la reconquête et l'aménagement du foncier agricole, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques, la création de valeur ajoutée dans les exploitations et les filières agricoles et agroalimentaires ainsi que leur renforcement, la protection de la biodiversité, le bien-être animal, la promotion des savoir-faire, des métiers et des productions agricoles et enfin la sensibilisation et la formation des actifs agricoles aux enjeux stratégiques »*.

Il conclut : *« il ne faut pas hésiter à poser des questions, et à candidater ! Si votre candidature n'est pas retenue pour le premier tri, elle pourra l'être dans un second temps »*.

Chloé Monget

Renseignements : gufanievre@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 00.



L'appel à projets du GUFA 58 est lancé. Un premier tri des candidatures se fera fin août-début septembre.

Comment soumettre sa candidature ?

Afin de répondre à l'appel à projet du GUFA 58, il est nécessaire de remplir le formulaire (1) disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, et de joindre les pièces pouvant appuyer la demande (devis, bilan financier, etc.). Une fois le dossier de candidature constitué, il est à envoyer soit par mail soit par courrier au GUFA 58 : gufanievre@nievre.chambagri.fr ou GUFA de la Nièvre, 25 Boulevard Léon Blum, 58000 Nevers.

1. https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CA58/accueil/dossier_candidature_GUFA_mai2024_01.pdf

// TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

58 Un baromètre pour avancer

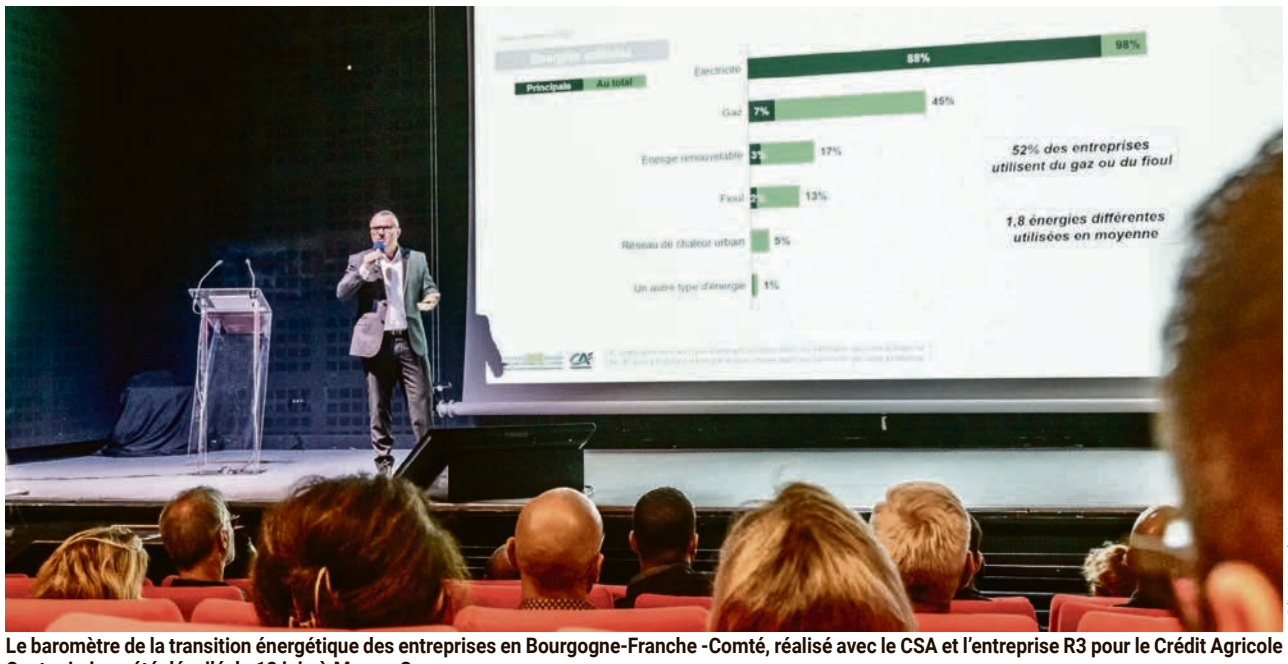
Le 12 juin, au circuit de Nevers Magny Cours Technopole, le Crédit Agricole Centre Loire organisait sa 2e édition des rendez-vous de la transition énergétique sur la thématique : « comment réduire sa dépendance énergétique et ses émissions de carbone ».

Pour cette seconde édition des rendez-vous de la transition énergétique du Crédit Agricole Centre Loire, c'est au circuit de Nevers Magny-Cours Technopole, le 12 juin, que les échanges avaient eu lieu. Ces derniers furent articulés autour de la thématique de la réduction de la dépendance énergétique et des émissions de carbone. À cette occasion, le baromètre de la transition énergétique des entreprises en Bourgogne-Franche-Comté, réalisé avec le CSA et l'entreprise R3, a été dévoilé – permettant ainsi d'affiner le diagnostic fait par ses experts.

Pour mémoire, le Crédit Agricole Centre Loire a créé une filière axée sur la transition énergétique au sein de la Caisse régionale, en 2021, puis un an plus tard une agence de conseil en transition énergétique (ACTE) pour conseiller les clients. ACTE a validé 1474 projets en Centre Loire, dont 359 dans la Nièvre, pour un montant de 55 millions d'euros sur les marchés agri, pro, entreprise et collectivités publiques.

En somme

Les résultats du baromètre présentés le 12 juin, montrent des entreprises conscientes qu'une transition est nécessaire, mais ne disposant pas forcément des connaissances réglementaires en matière de changement énergétique ou environnemental. Plus précisément, la gestion énergétique est très surveillée par la grande majorité des entreprises interrogées mais le diagnostic montre que des leviers sont encore à activer pour un pilotage optimal. Cela corrobore les résultats concernant les actions mises ou à mettre en place qui restent limitées dans la définition d'une trajectoire de transition. En effet, 31 % des entreprises sollicitées dans le cadre du baromètre déclarent avoir un plan d'action énergétique pour l'avenir (dont seulement 15 % avec une certification ou labellisation en lien avec l'énergie ou la RSE- 1). Il est également stipulé que les actions engagées sont les moins coûteuses : remplacement des lampes par des LED ou encore l'optimisation des contrats d'énergie. En revanche, les travaux d'isolation, la mise en place de la gestion technique des bâtiments ou encore la production d'énergie sur le site sont encore sporadiques.



Crédit Agricole Centre Loire

Le baromètre de la transition énergétique des entreprises en Bourgogne-Franche -Comté, réalisé avec le CSA et l'entreprise R3 pour le Crédit Agricole Centre Loire a été dévoilé, le 12 juin à Magny-Cours.

Mises en relation

Après la rencontre du 12 juin, les conclusions ont été partagées aux entreprises concernées pendant tout le mois suivant lors de réunions locales. Durant ces événements, le Crédit Agricole offrait la possibilité aux présents de rencontrer quelques apporteurs de solutions sur les problématiques ciblées pendant les échanges. Les collaborateurs du Crédit Agricole des pôles régionaux Transition Environnementale apportaient également des conseils sur les divers financements possibles. Le Crédit Agricole Centre Loire précise: *« au-delà du volontarisme des dirigeants des entreprises à réaliser cette transition énergétique, de plus en plus d'attentes se font ressentir dans les demandes des filières, des donneurs d'ordres, des financeurs, des collaborateurs, de l'opinion publique mais aussi de la réglementation. Une vision objective, grâce au baromètre, a donc pu être établie pour trouver des solutions. Le Crédit Agricole poursuit donc son rôle d'accompagnement des mutations vers une économie bas carbone»*.

Chloé Monget d'après communiqué

1. RSE : responsabilité sociétale des entreprises ; voir : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281346#:~:text=La%20responsabilit%C3%A9%20soci%C3%A9tale%20des%20entreprises%20(RSE)%20se%20d%C3%A9finit%20comme%20la,interactions%20avec%20leurs%20parties%20prenantes.

ÉQUIPEMENT

// DIVERSIFICATION

L'autre activité de Thomas Gérouville

Le technicien d'élevage en race Brune a créé une auto-entreprise pour détruire des nids de guêpes et de frelons, dans un périmètre de 30 km autour de chez lui.

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à se diversifier ! Les salariés du para-agricole sont également concernés, à l'image de Thomas Gérouville, technicien à BGS depuis plus de 25 ans. Le spécialiste de la race Brune a créé son auto-entreprise en 2020 pour détruire les nids de guêpes et de frelons. *« Je suis pompier depuis 1993. Ce type d'interventions ne fait plus partie de nos missions, alors que la demande est bel et bien là, d'autant que les frelons asiatiques sont de plus en plus présents…»*, confie le Haut-marnais de 47 ans. Celui-ci exerce son activité dans un périmètre de 30 km autour de chez lui : *« au départ, je pensais intervenir uniquement dans mon village et aux alentours, mais le bouche-à-oreille a bien fonctionné. Aujourd'hui, je pense avoir atteint mon maximum, car je conserve bien entendu mon activité principale à BGS ! L'idéal pour moi, pour agir sur un nid, est un créneau entre 6 et 8 heures du matin : non seulement les insectes sont calmes à ce moment-là mais cela me permet aussi de partir au travail dans la foulée !»*.

Un phénomène inquiétant

Thomas Gérouville s'inquiète du nombre grandissant de frelons asiatiques : *« c'est un véritable fléau, il y en a de plus en plus. Détruire un nid de frelons asiatiques, il faut le savoir, c'est sauver 80 000 abeilles. Sans aucune intervention, un seul nid de frelons en donnera cinq l'année d'après, ce qui tuera l'équivalent de 400 000 abeilles, c'est énorme. Ce problème doit être pris très au sérieux ! »*. Le gérant de « Guêpes Sud 52 » détruit également des frelons européens, mais uniquement en cas de force majeure : *« nous devons considérer leur rôle de pollinisateurs. Si l'on m'appelle pour une intervention en plein-air, comme dans un verger par exemple, je préfère botter en touche, car un frelon européen n'attaquera pas s'il n'est pas embêté »*.

Ne pas faire n'importe quoi

Thomas Gérouville alerte les particuliers sur la dangerosité de l'activité: *« une combinaison spécifique est à chaque fois nécessaire pour détruire un nid d'insectes. Les équipements utilisés en apiculture sont totalement inadaptés. J'ai déjà vu des personnes enfiler un casque de moto et essayer de scotcher leurs vêtements : c'est clairement du suicide… Les attaques sont inévitables lors d'une destruction : il y en a au moins 30 ou 40 lorsque l'on exerce par exemple dans une cheminée»*. Thomas Gérouville déconseille catégoriquement l'utilisation d'un fusil de chasse : *« non seulement c'est dangereux, mais il y a forte chances de se retrouver avec davantage d'insectes par la suite… Entre 100 et 200 reines se trouvent en début de saison dans un nid de frelons asiatiques : en cas de tir, ces reines vont se disséminer et le problème ne sera qu'amplifié »*. Le Haut-marnais n'utilise aucun produit chimique dans son activité : une poudre naturelle à base de pyrèthre végétal, sans molécule de synthèse, suffit à atteindre la cible avec succès. Un lanceur paintball d'une portée de 30 mètres est parfois utilisée.

AG

Contact : 06 80 00 95 11.



Thomas Gérouville intervient, pour la Côte-d'Or, dans les secteurs de Selongey, Is-sur-Tille et Grancey-le-Château.



Ah oui quand même ! Énorme nid de guêpes maîtrisé dans une habitation, l'automne dernier.

// AGRITECHNO

Des influenceurs en agriculture ?

Une fois par mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, il est question d'agriculteurs influenceurs.



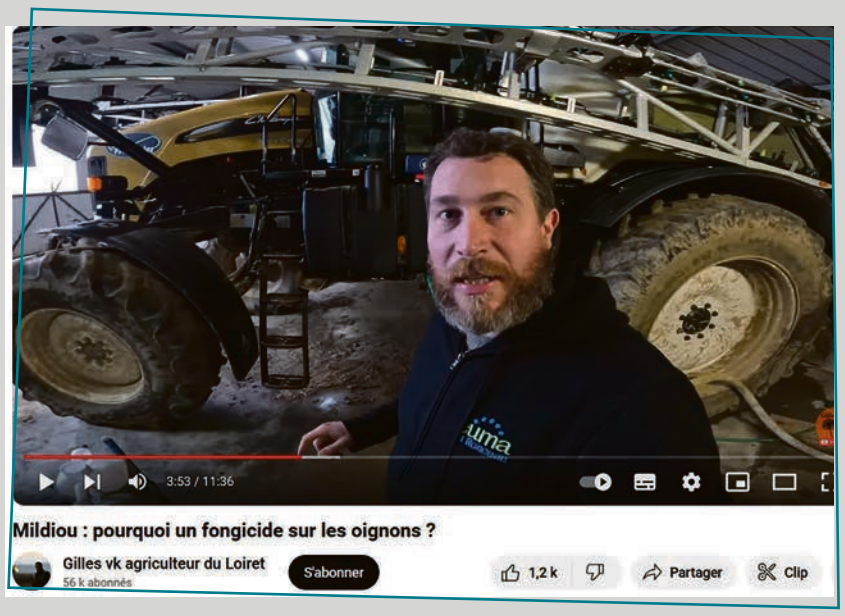
Quand on pense influenceurs, on peut avoir l'image du bling-bling à Dubaï avec la mise en lumière de produits, parfois obscurs et souvent chers… vantés par des personnes fortunées qui racontent un quotidien pas très passionnant. Mais attention ! Depuis quelques années, ce qu'on appelle le marketing d'influence, avec l'apparition de « micro-influenceurs », s'est considérablement diversifié pour atteindre des secteurs d'activité inattendus, dont l'agriculture ! Le micro-influenceur est très éloigné du monde des célébrités et du star-system. Son objectif est de partager avec sa communauté des conseils, des bonnes pratiques, mais aussi des difficultés rencontrées ou des moments de vie. Il ne souhaite pas forcément avoir une communauté énorme et cible des personnes qui ont le même métier ou qui peuvent avoir un intérêt à être partenaire ou simplement pour se renseigner sur les sujets qu'il aborde. Pour illustrer cette tendance, je vous propose de faire la connaissance de deux agri-influenceurs : Gilles et Étienne. Gilles vk est agriculteur à l'est du Loiret, céréalier et producteur de semences d'oignons. Il précise sur sa chaîne YouTube suivie par 56 000 personnes qu'il souhaite expliquer l'agriculture d'aujourd'hui. *« Une agriculture innovante, connectée et de plus en plus respectueuse de notre environnement ! »* Il publie une vidéo tous les samedis midi sur le quotidien de son exploitation céréalière avec des focus sur les nouvelles technologies : GPS et autoguidage, drones… Ses vidéos, vues plus de 13 millions de fois, suscitent de nombreuses réactions et échanges ainsi que des messages d'encouragement et de soutien.

Mises en scène simples

Étienne est agriculteur dans la Sarthe, éleveur de vaches laitières. « L'agriyoutubeurre » met en avant sur ses réseaux sociaux son objectif : *« la défense de mon métier et de l'agriculture et l'élevage français en règle général. »* Ses vidéos, vues plus de 23 millions de fois traitent de sujets de fond mais aussi de sujets d'actualité. Il partage son quotidien à 120 000 abonnés et va plus loin que la chaîne YouTube puisqu'il est également actif sur d'autres réseaux sociaux comme X et Tik Tok. Chacun dans leur style, ils ont pour point commun de proposer des images assez simples, souvent en mode « selfie », ils se filment eux-mêmes et suscitent de nombreuses réactions, majoritairement très positives. Il me semble que leurs abonnés voient leurs chaînes comme un véritable lieu d'échanges. Si vous n'êtes pas encore prêt à être un AgriYouTuber, n'hésitez pas à les suivre !

Caroline Chanlon

https://www.youtube.com/@Etienneagriyoutubeurre
https://www.youtube.com/@gillesvk



Gilles vk est agriculteur dans l'est du Loiret. Sa chaîne YouTube est suivie par 56 000 personnes.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Avec cette formation apprenez à bien rangés, classés et sécurisés vos papiers ! Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires avec mes parcelles

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// (MAEC BFC) L'arbre et la haie dans l'exploitation agricole

• 17 septembre

Avoir les clés pour valoriser les arbres sur son exploitation. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

• 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Fécondité et réduction de la période de vêlage

• 25 et 27 septembre

Améliorer son taux de fécondation et réduire sa période de vêlage. Lieu : en fonctions des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Foires et concours à Moulins-Engilbert

• À partir du 25 juillet

Le Comité des foires et concours organise différents événements pour le reste de l'année : le 25 juillet édition d'été de la foire concours aux culards à la Sicafome, le 6 d'août pour une foire aux ovins au champ de foires de Moulins-Engilbert et enfin en octobre, au même endroit, pour une foire aux veaux reproducteurs avec comme nouveauté une vente aux enchères à main levée animée par Martial Tardivon.

// Préparez l'avenir de votre exploitation (inscription avant le 30 juillet)

• 17 septembre

La Chambre d'agriculture et ses partenaires invitent les exploitants à découvrir les solutions concrètes pour simplifier la transmission de leurs exploitations. Le rendez-vous est donné le 17 septembre à l'USON (20 route de Lyon à Sermoise-sur-Loire) à partir de 8 h 45. Au programme : une conférence sur la méthodologie d'une transmission étape par étape aura lieu ainsi qu'une rencontre avec les partenaires pour un moment privilégié. Inscription obligatoire avant le 30 juillet.

Renseignements et inscriptions : communication@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 99.

// Journée technique

• 20 septembre

Une journée est organisée par l'association SCV Lucien Séguy et le centre national d'agroécologie le 20 septembre à Sermoise-sur-Loire, dans l'exploitation de Noël Deneuville. Au programme, diverses intervenants sont prévus : Jean-Claude Quillet (25 ans d'ACS en Touraine), Jacky Berland (25 ans d'ACS en Vendée, sous réserve de disponibilité), Alfred Gassler (25 ans d'ACS dans l'Oise), Serge Bouzinac (40 ans d'ACS au Brésil), Stéphane Boulakia (30 ans d'ACS en Afrique et en Camargue), Luc Leblay (gestion des élevages et des prairies), Nicolas et Roland Hallegouet (pommes de terres et céréales en ACS, région Bretagne), Alexis Ammeux (pommes de terres et céréales en ACS, région Nord), Cédric Cabrol (agro-climatologue, Tarn), Laurent Denise (Deux Sèvres). L'évolution de matériel en SCV sera aussi abordée.

Inscriptions : https://www.helloasso.com/associations/scv-lucien-seguy/boutiques/journee-lucien-seguy-2024

Programme des *« Journées s'installer en… »*

• 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production.
Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 heures à 17 heures – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème.
Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 Rue de la Maladrerie)

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

• Vendredi 11 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Tonnerre (D117, route de Sambourg).

• Jeudi 17 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

• Jeudi 21 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers d'Avallon (rue de Pontaubert).

• Date à définir

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Joigny (le bas du petit Tuot).

Inscriptions sur groupama.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63 %

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/07/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 137 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,97	4,03	3,99	+ 0,09
F	U	300-350	3,66	3,68	3,67	- 0,03
		350-400	3,67	3,67	3,67	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 110 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,77	3,77	3,77	
		350-400	3,84	3,93	3,86	
		400-450	3,82	3,85	3,83	+ 0,06
		450-500	3,83	3,83	3,83	+ 0,03
	R	300-350	3,7	3,81	3,74	
F	U	400-450	3,08	3,52	3,31	- 0,19

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 208 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,90	3,41	3,21	+ 0,07
	U	24 à 36 mois	2,90	3,41	3,21	+ 0,07
		- 5 ans	3,00	3,39	3,09	+ 0,07
		5 à 10 ans	2,87	3,11	2,96	- 0,02
		+ 10 ans	2,65	2,89	2,74	+ 0,03
	R	- 5 ans	2,43	2,99	2,89	+ 0,14
		5 à 10 ans	2,43	2,88	2,71	0
		+ 10 ans	2,41	2,66	2,54	0

OBSERVATIONS

Effectif global : 455 - Taux de vente : 99 %

Broutards, laitonnes, taurillons, génisses : Très peu d'offre par rapport à la saison. Néanmoins, les acheteurs sont tout de même présents ce qui permet une vente fluide et rapide. Les cours sont reconduits.

Vaches/génisses de 30 mois : Des effectifs intéressants avec de la qualité. Demande toujours aussi suivi, les cours sont reconduits.

Taureaux : Demande suivie.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/07/2024

Effectif : 148

Broutards	(260 - 360 kg)	1030 - 1340	3,70 - 3,96
Laitonnes	(300 - 350 kg)	1070 - 1240	3,52 - 3,86
Génisses 16 - 24 mois	(275 - 390 kg)	980 - 1380	3,27 - 3,55
Génisses 24 - 36 mois	(400 - 695 kg)	1690 - 2200	2,89 - 3,28
Vaches légères		1370 - 1580	
Vaches entre deux		1600 - 1950	
Vaches lourdes		1960 - 2270	

Peu d'apports en mâles, placement plus sélectif. Pas d'invendu.
Vente rapide et globale en femelles et génisses d'export. Cours fermes.
Apports plus importants qu'annoncés en vaches. Vente globale à des tarifs facilement maintenus.

Bovins gras : 4

Peu d'apports. Cours stables en vaches.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/07/2024

Effectif : 144

Agneaux laitons	125 - 192	(3,38 - 4,48)
Brebis	85 - 160	(1,28 - 1,67)

Vente globale.
Cours reconduits en bons agneaux.
Meilleure demande en brebis, dû en partie à une présentation de meilleure qualité avec des volumes plus importants.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/07/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 540 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,06	4,64	4,40	
		de 38 à 44 kg	4,10	4,65	4,30	
		de 44 à 50 kg	3,69	4,28	3,86	- 0,43
	R	de 32 à 38 kg	3,38	3,91	3,72	
		de 38 à 44 kg	3,17	3,98	3,67	- 0,91

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 60 kg	1,60	2,05	1,88	+ 0,32
	R	+ 60 kg	1,35	1,62	1,54	+ 0,38

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	96	96	96	- 29,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 6 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	-	-	-	-

OBSERVATIONS

Effectif global : 693 - Taux de vente : 99 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/07/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 37 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F Charolais	U	300-350	3,58	3,65	3,59	+ 0,05

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : ? - Vente : ? %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,85	3,17	3,05	
		5 à 10 ans	2,80	3,02	2,93	+ 0,02
		+ 10 ans	2,61	2,76	2,69	- 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 37 - Taux de vente : 100 %
Broutards : Pas assez de volumes pour établir une cotation.
Laitonnes : Cours reconduits à haussiers.
Vaches : La tendance est plutôt reconduite, attention aux vaches maigres passée d'âge, le tri reste plus sélectif.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/07/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 362 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,76	4,25	4,08	- 0,37
		de 38 à 44 kg	3,78	4,37	3,96	- 0,31

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 157 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,36	1,79	1,60	+ 0,17
		+ de 60 kg	1,58	2,06	1,85	+ 0,12

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 64 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	20	60	40	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 620 - Taux de vente : 91 %
Agneaux : La demande semble faiblir et les cours chutent indéniablement.
Brebis : Marché bien approvisionné pour la saison, les bonnes brebis se vendent convenablement.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

08 Juillet 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Reconduction des cours, marché équilibré.

Bovins maigres : Pression à la baisse, notamment sur les mâles.

/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

« Une agriculture compétitive, à l'épreuve des crises, durable, favorable aux agriculteurs et fondée sur la science. » Telle sera, pour le secteur agricole, la devise suivie et annoncé par la Hongrie qui a pris le 1er juillet la présidence du Conseil de l'UE. La FNB gardera le cap quant à elle, dans cette devise, de prôner toutes les particularités et les aménités positives qui font le socle du modèle d'élevage bovin herbager, familial et ancré dans les territoires, bien souvent mis à rude épreuve des divers accords de libre-échange négocié à Bruxelles!

SANITAIRE

Le 1er juillet, la DGAL nous informait de **la réouverture du commerce avec le Portugal d'animaux provenant de la zone régulée MHE**. Le ministère a indiqué que les échanges pouvaient reprendre dès à présent en respectant les conditions suivantes, pour les animaux provenant de la zone régulée et allant vers une zone indemne MHE : **absence de signes cliniques, désinsectisation et test PCR négatif**. La FNB se félicite de cette avancée bien qu'elle devrait être étendue à tous les Etats de l'UE avec lesquels le commerce n'a pas repris.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Suite aux résultats législatifs de ce dimanche 7 juillet, les éleveurs bovins ne pourront attendre 2027 pour avoir des réponses claires quant à l'enjeu de la rémunération, et ne pourront être la variable d'ajustement de jeu entre parties pour avoir la majorité! Les semaines de mobilisation de ce début d'année, pour plus de rémunération et pour un métier attractif et viable, rappellent l'attente forte sur ce sujet ! Au-delà du travail législatif de consolidation de la loi EGAlim à effectuer, les éleveurs bovins demandent que les mesures, déjà votées depuis 2017, soient actives dès à présent, notamment sur la partie contrôle des lois en place et atteinte des objectifs de ces lois (contractualisation à 100%, restauration collective et viandes durables) !

FAIT DE LA SEMAINE

Alors que le paysage politique français est complètement redessiné, avec un équilibre incertain et l'arrivée de nouveaux députés, les difficultés de l'élevage bovin viande perdurent. Il est crucial que les revendications portées pendant le mouvement de contestation de début d'année soient entendues, et que toutes les mesures annoncées sur les derniers mois soient mises en œuvre afin de donner de la visibilité aux éleveurs français, et d'endiguer la baisse de cheptel et de production !

FOCUS

Selon les projections de l'INRAE, la surface française touchée par une sécheresse du sol (classée aujourd'hui comme décennale) pourrait tripler d'ici 2100. Une tendance se dessine à l'échelle des saisons, avec une pluviométrie en hausse en hiver et en baisse en été. Ces projections ne font que confirmer la nécessité de poursuivre l'adaptation des élevages, mais aussi d'améliorer et de renforcer le dispositif de gestion des risques climatiques, qui montre encore des lacunes majeures, notamment pour les prairies !

CHIFFRE A RETENIR

130.3

C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine à fin mai 2024, en baisse de 1.1 point par rapport au mois précédent. Cette baisse est due à une diminution des postes de charges « Aliments achetés » et « Energies lubrifiants ». Cela amène à des estimatifs de prix de revient suivants à fin mai 2024 : 6.06€/kg pour la vache allaitante, 5.87€/kg pour le JB et 4.01€/kg vif pour le Broutard.

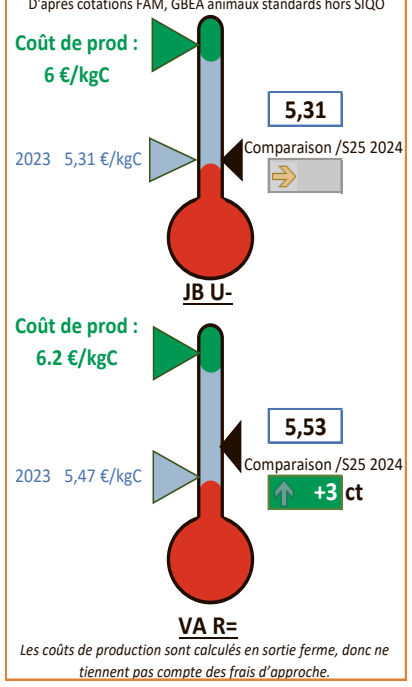
EN REGION

Dans le cadre de la planification écologique, le ministère de l'Agriculture lance un appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) ». Ce dispositif, géré par les DRAAF/DAAF, vise à soutenir les projets alimentaires territoriaux qui permettent de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation contribuant à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques, et de santé du territoire : Plus d'infos ici.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

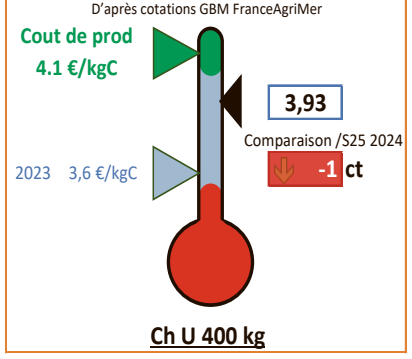
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

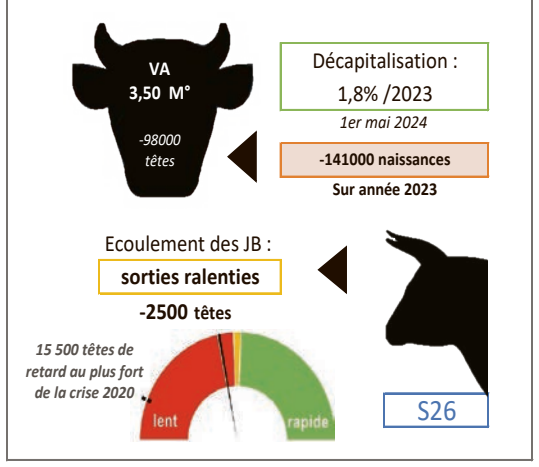
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



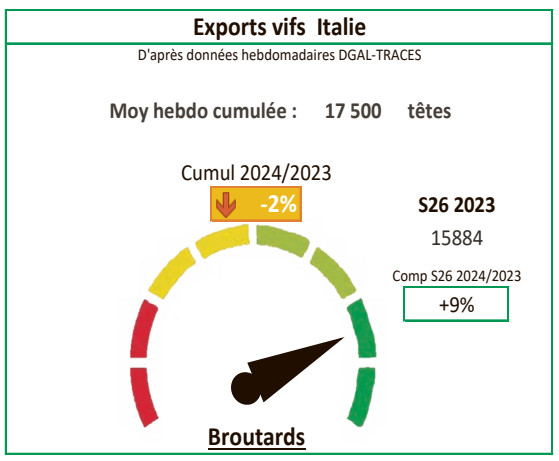
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



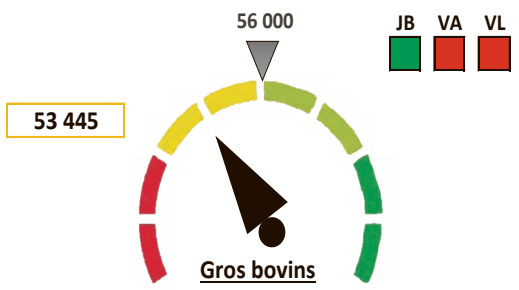
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 28

du 8 au 14 juillet.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e) s : Les apports sont toujours modérés en cette saison en raison des travaux de fenaisons. Les acheteurs sont tout de même présents. Comme les semaines passées, la vente est active et fluide pour les animaux vaccinés. En femelles, les apports sont modérés également, la demande reste régulière avec des cours stables.

Gros bovins maigres : Les semaines se suivent et se ressemblent. Les bonnes bêtes sont prisées et recherchées, pour ces dernières le commerce est rapide et facile avec une vente totale. Pour les vaches de qualité inférieures, le commerce est plus calme, mais les cours sont tout de même reconduits.

Boucherie : L'offre est suffisante et répond à la demande. Le marché est calme avec des cours stables pour l'ensemble des races et des catégories. Les besoins sont timides en ce début de saison estivale.

Veaux : On constate un marché plus sévère avec des cours plus ou moins fermes en fonction de la qualité des sujets. Les bons veaux trouvent preneur facilement et rapidement. Pour les animaux plus moyens et de moins bonne qualité, les tarifs sont parfois en légère baisse. Pour les veaux gras, le marché est plus actif, une conséquence due aux faibles apports.

Ovins : L'offre est hétérogène et des apports plus ou moins importants. Les cours s'effritent un peu en fonction de la qualité et de la quantité d'agneaux mis en vente sur le marché. En brebis, le commerce connaît la même tendance.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vends télescopique MF 9407, 3400 H. Année 2014, 37800 euros HT. Planche en chêne de plus de 100 ans (vieux plancher), faire offre. (2804)
✆ 06 42 75 69 96

38 - Vends jantes tracteur IH em 13/6/36 - 15/5/38 - 13/6/38 plus pièces IH tracteur Ford 7910 2RM BE : 8000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

69 - Recherche Tracteurs toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

69 - Vends déchaumeur à dents + disques rouleau en U réglage hydro Amazone Cenius 3 m. 2018 TBE P 10000 euros HT.
✆ 06 07 06 77 50 soir

71 - Vends tracteur T5-95, TBE, 5.000 h, pince botte enrubannage, cause cessation.
✆ 06 71 64 05 80

74 - Vends Transporter Bucher année 1978, benne basculante, 3000 H, 40 CH, très bon état.
✆ 06 75 08 24 73

74 - Vends tracteurs Mac Cormick F137 D barre de coupe, Steyr T80 BE.
✆ 06 04 17 31 46

Travail du sol

58 - Vends charrue OVLAC MINI 7 + 1. Bon état 14500 euros, Pince Bugnot 400 euros, K-SEM RAU 400 euros. (2803)
✆ 06 42 47 81 83

71 - Vends decompacteur Goizin, 8 dents 3 m TBE 4200E, Charrue monosol réversible Be 180E
✆ 06 80 43 57 58 H. R.

Récolte

01 - Recherche andaineur Kuhn 4101GM+ GA 300 bon état de marche.
✆ 06 34 98 05 12

69 - Vend abricots en gros ou demi-gros, différentes variétés : bergeron, bergarouge, digat, vertige
✆ 06 37 13 42 89

71 - Vends 2 tondeuses mouton lister pirouette andaineuse Stoll
✆ 06 81 24 93 48

BTP

01 - Vends tractopelle JCB 3CX4 tbé an 1989 révisé ; tronçonneuse Husqvarna 50 coupe 45 cms bé ; 1 porte d'entrée neuve en PVC largeur 1 m 30 ; taille bordure électrique 38 euros ; marcher 220 volts bon état.
✆ 06 74 82 72 12

Achète **TRACTEURS**

FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

Divers

21 - Vends cause cessation : faucheuse GMD 3.20 m., presse Krone vario pack 1800,andaineur Kuhn 4321, charrue Goizin 4 fers, brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

25 - Cherche ancienne bineuse et planteuse à pommes de terre + cherche andaineur. Vends tracteur 6640 New Holland équipé d'un chargeur 15.000 euros.
✆ 06 30 88 23 26

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 CH, 6 cylindres turbo, équipée d'un pulvérisateur Calvet 2000 l + tête de récolte. 1 remorque Alma 5T monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 T, 4 roues. Tracteur Lamborghini vigneron 90 CV RM cabine Clim TBE.
✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51

38 - Vends vibro 2,50 m déchaumeur à disques 2 rangés de 5, 200 euros l'un.
✆ 07 88 41 11 03 HR

38 - Semoir à engrais Vicon 700 litres, 5 cornadis chèvres 8 places, monte botte 7 mètre
✆ 06 88 43 06 64

38 - Vends cellule à grains avec vis et citerne à eau de 1000l équipé d'un abreuvoir.
✆ 06 28 27 16 21

38 - Semoir à engrais Vicon 700 litres, 5 cornadis chèvres 8 places, montebotte 7 mètres.
✆ 06 88 43 06 64

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS



AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

58 - Vends tracteur NH T6 125 S, 1384 H Fauch Claas Disco 3600 contour, Faneuse andaineur, Benne épandeur fumier, autres matériels. (2801)
✆ 06 43 85 52 29

58 - Vends matériels fromagerie, grilles, moules, table d'égouttage, bacs. (2802)
✆ 06 43 85 52 29

71 - Cessation, vend en bon état pirouette Khun, 6 toupies, charrue Huard QR65T, combiné de semis 3 m, camion-remorque, plateau Renault 440 Dxi.
✆ 06 07 57 55 40

88 - Vends semoir grain amazone d9 30 spécial 3 mètres à disque année 2007 très bon état.
✆ 06 08 52 64 91

Elevage

42 - Vends portail 3,50 m x 1,40 m Cadre métal plus bois exo. Portillon 0,90 m x 1,4 0m - 120 euros à débat. Boen 42130
✆ 06 98 14 02 49

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends moto KTM 690 SMRC - 18200 km non évolutif - vidange ok - entretien garagiste avec factures à l'appui - pneu AR et culbuteurs neufs - prix 7000 euros - tb état.
✆ 06 43 09 13 80

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : €TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

71 - Vends Quad TGB 500 CC, Année 2016, 5300 Km Très bon état.
✆ 06 87 02 92 62

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre paille bottes rectangulaires 90x120.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Particulier vend piquets acacia 1 m 80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

39 - Vends paille et foin de qualité rendu livré. Agrical-Est
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

63 - AV foin ballots à charger au pré (10 ha) juillet 2024 Tauves (zone AOP).
✆ 06 07 81 72 83

69 - Urgent achète paille bottes rectangulaires et foin - Départements 01, 69, 21, 42, 71, 38 - Paiement comptant.
✆ 06 68 93 44 60

88 - Vends très belle paille d'orge et de blé récolte 2024 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

Terrain

69 - Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Immobilier

01 - Recherche exploitation agricole, ferme, terres. Discrétion assurée. Propriétés. Sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Chasse, Etangs

69 - Chasse cote d'or recherche postes traqueurs pour étoffer équipe 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils, 11 weekends - Venaison partagée visite territoire possible 600 ha.
✆ 06 19 43 19 97

Animaux

Bovin

01 - Vends cause cessation 1 vache Abondance 22 kg, 6ème contrôle vêlage 26 novembre.
✆ 06 88 49 63 41

03 - DPT03/63 : AV vaches et génisses pleines (écho avril), vêlage nov/déc. large choix, départ après sevrage (août).
✆ EARL Clément Durin
07 60 23 99 19
Thierry 07 85 27 41 57
Pierre 07 85 27 41 57

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey. (1406)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends 9 reproducteurs HBC ou NON nés janvier, février, mars 2023, origine IA, nouveau millésime 2024 : de taureaux à génisse génotypés fils de : Meloman, Ravel, Oumiou, Newmann P, Penny P, et à qualité maternelle : Nuts, Guetta, Rodger P. Sélection sur les qualités d'élevage : Aptitude à vêler, sabot, caractère,trayon, fertilité. François Bouche Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (2502)
✆ 06 16 07 54 55

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

26 - Vend 7 coqs Sussex, 3 ans environ, nourris aux céréales, en volière avec autres espèces. Cause surnombre.
✆ 06 14 83 46 08

Chien

38 - Vends cause maladie 4 chiots 2 de 4 mois 2 de 1 na Basset Fauve de Bretagne, parents LOF siret 425011686200020, ident mère FRSN12412036.
✆ 06 84 11 95 33

38 - Vends chiots (1M - 3F) Griffon Nevernais pucés, vaccinés vermifugés nés le 14/04/2024 N° tat mère : 247XUB.
✆ 06 86 98 89 26

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

67 - Cause cessation vends élevage de daims.
✆ 06 83 13 81 72

Emploi

Offre

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Cichy
Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F
Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.
Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.
Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible
Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

18 - A l'est de Bourges, le GE « des Moulins » recherche : salarié(e) qualifié(e). Travail en équipe sur 2 exploitations, l'une en polyculture-élevage bovin charolais et l'autre en polyculture avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement bovin. Compétences requises : maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ; bonnes connaissances en agronomie. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments sont un plus. Aptitudes : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

Suivez-nous sur notre page Facebook

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND
RECHERCHE
1 MAGASINIER (H/F)
1 COMMERCIAL (H/F)
CDI - temps plein
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

SICAREV COOP
ÉLEVEUR DE GOÛT
Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet
• Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
• Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
• Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
• Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.
Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes
Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : contactrh@sicarev.com

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.) ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles...); déchaumage + préparation des semis. Durée : 48h/semaine. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi Girard Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

Regardez-nous sur YouTube

Des professionnels à votre service

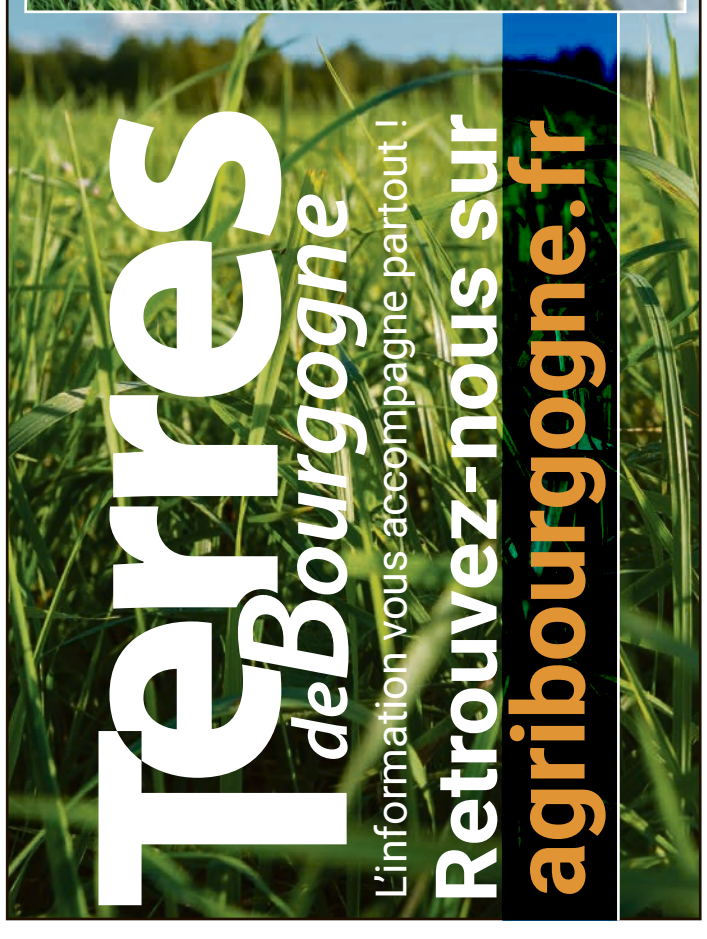
FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



BECKER Frères
ARRIVAGE
GRILLAGE REMPART LOURD GROS GIBIER
Rouleaux de 50 m, H 1,40 à 2,50 m, qualité ZINCALU. Autres grillages disponibles.
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nos publications sur Instagram



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SASU THE STORE
au capital de 10 000 €
Siège social : 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON
790 627 392 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 01/07/2024, il résulte que la société HOLDING MATHILDE, S.A.R.L.U. au capital de 10 000 €, dont le siège social est 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 929 708 550, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Amandine LIBERT, démissionnaire.
POUR AVIS
La Présidente

AL24014433

LE SERBET

Par délibération en date du 18 avril 2024, l'assemblée générale mixte des associés de la Société LE SERBET, SARL au capital de 507.800 € dont le siège est à BEAUNE (21200) - 5 B, Passage Saint Hélène, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°315 858 530, a décidé :
1°- de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société ELYPS'6 AUDIT SARL au capital de 466.730 € dont le siège est à DIJON (21000) – 16 Boulevard Winston Churchill, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°790 017 859, représenté par Eric BONIN, Commissaire aux comptes, pour une durée de 6 exercices dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ;
2°- de réduire le capital de 8.000 € pour être ramené de 515.800 € à 507.800 € par voie d'annulation de 160 parts sociales de 50 € nominal chacune. Aux termes d'un procès-verbal établi le 25 juin 2024, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 16 juin 2024.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :
- Ancienne mention : capital : 515.800 € ;
- Nouvelle mention : capital : 507.800 €.
Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL24014450

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL CARLO BAY HAIR DIFFUSION FRANCE
au capital de 10 000 euros
Siège social : Résidence Le Bois Des Grottes
-
8 Allée des Chênes Chez M Novelli -
21380 ASNIERES LES DIJON
524 469 012 RCS DIJON

Aux termes d'une DUA du 27/06/2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 12 Rue Général André - Chez M. NOVELLI - 21700 NUITS ST GEORGES à compter du 27/06/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014452

FINANCIA EXPERT

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : LE K.
Forme : SARL.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 7 Avenue DU 1ER CONSUL, 21000 DIJON.
914914296 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 2 juillet 2024, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL24014455

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par Décision en date du 25/06/2024, l'Associé unique de la société S.L., SASU au capital de 1000 euros, RCS DIJON 834 286 270, Siège social: 2 rue Israël Sylvestre 21121 FONTAINE LES DIJON, a décidé de transférer le siège social au 19 rue des Créots 21121 FONTAINE LES DIJON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS - Le Président

AL24014471

MODIFICATION DU CAPITAL

OKASANO
SARL à associé unique
au capital de 1.000 €
Siège social
3, rue Auguste Fremiet
21000 DIJON
982 850 372 RCS DIJON

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique du 3/07/2024, le capital social a été augmenté de 3.857.911 € pour être porté à3.858.911 € par voie d'apport en nature. Les Articles 6 – FORMATION DU CAPITAL SOCIAL et7 - CAPITAL – PARTS SOCIALES ont été modifiés en conséquence.Pour Avis.

AL24014487

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOUZID FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
190 Allée Olivier de la Marche
ZAC Actisud,
21160 MARSANNAY LA COTE
851 299 602 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 Septembre 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 190 Allée Olivier de la Marche - ZAC Actisud, 21160 MARSANNAY LA COTE au 46 rue de la Paix, 10000 TROYES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.POUR AVIS, Le Président

AL24014489

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MANELMALY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 190 Allée Olivier de la Marche
21160 MARSANNAY LA COTE
893 619 650 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25 Septembre 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 190 Allée Olivier de la Marche, 21160 MARSANNAY LA COTE au 46 rue de la Paix, 10000 TROYES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président

AL24014495

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ISMÉIM
Société par actions simplifiée
au capital de 218 000 euros
Siège social : 190 Allée Olivier de la Marche
21160 MARSANNAY LA COTE
893 618 942 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 25 Septembre 2023, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée ISMEIM a décidé de transférer le siège social du 190 Allée Olivier de la Marche, 21160 MARSANNAY LA COTE au 46 rue de la Paix 10000 TROYES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président

AL24014496

AGIS
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS LE SAUNIER

COMMISSAIRE AUX COMPTES

JOEL DEMANGE
Société par actions simplifiée
au capital de 48 000 euros
Siège social : Route de Dole, Maison Dieu, Losne
21170 Saint Jean de Losne
344 851 605 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associée unique du 4 juillet 2024, il résulte que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Patrick PERRIN, domicilié 50 rue Ronceveaux, 69400 Villefranche sur Saône, arrivé à expiration, n'est pas renouvelé. POUR AVIS La Présidente DocuSign Envelope ID: 1AA12FAC 9D84 4C3C AEF9 CE843C7DE416

AL24014539

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL DI - VA DISTRIBUTION - VALORISATION
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 Allée des Chênes - Résidence Le Bois des Grottes
Chez Mr NOVELLI -
21380 ASNIERES LES DIJON
500 336 052 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 27/06/2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 12 Rue Général André – Chez M. NOVELLI - 21700 NUITS ST GEORGES à compter du 27/06/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014546

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

MON TAXI
Société à responsabilité limitée
transformée en Société Civile
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 RUE SENNECEY
21130 AUXONNE
798 299 624 RCS DIJON

L'AGE du 29.02.2024 a décidé :
De modifier l'objet social dont l'article 2 sera rédigé de la manière suivante : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion. La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre. L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. De modifier la dénomination sociale qui devient DU GAILLAT et de modifier art 3 DENOMINATION des statuts De transférer le siège social au 2, rue des Lilas 21300 CHENOVE et modifier art 4 SIEGE SOCIAL des statuts.
De transformer la société en société civile à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Sylvain GARDE.
Sous sa nouvelle forme de société civile, la Société est dirigée par : Monsieur Sylvain GARDE
Pour avis
La Gérance

AL24014547

NON DISSOLUTION

KMCGF IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Route de Beaune - 21250 CORBERON
948 225 255 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.POUR AVIS. Le Président.

AL24014549

AVIS DE MODIFICATIONS

MESSAGER GERMAIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue de l'Est - 21000 DIJON
951 448 679 RCS DIJON

Aux termes de délibérations en date du 30/05/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MESSAGER GERMAIN a décidé d'une part de transférer le siège social du 4 rue de l'Est - 21000 DIJON au 4 rue Jules Verne – 21700 NUITS-ST-GEORGES à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, et d'autre part, a nommé en qualité de cogérant Mme Adèle GERMAIN, demeurant 6 Avenue du 8 Septembre 1944 – 21200 BEAUNE., pour une durée illimitée à compter du même jour, en adjonction du mandat de M. Simon MESSAGER, qui se poursuit.
Pour avis
La Gérance

AL24014554

TRANSFORMATION

Suivant décision du 01/07/2024, l'Associée Unique de la société OCR PREVENTION, SASU au capital de 1 000 euros, Siège social : 1 Ancienne Route de Béze 21310 VIEVIGNE, RCS DIJON 909 074 635 a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro.
Madame Alexandra SOURDIN demeurant 8 Rue de la Calvine 21120 SPOY, Présidente de la société sous sa forme de société par actions simplifiée exercera les fonctions de gérante sous sa forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
POUR AVIS – La gérance

AL24014569

NON DISSOLUTION

RESIDENCE JEANNE Société par actions simplifiée Au capital de 342 542 euros Siège social : 35 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON RCS DIJON 852 134 444 Aux termes d'une décision en date du 20/06/24, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital. Mention en sera faite au RCS de DIJON Le Président

AL24014577

// GÉRANCE

Dominique RIEGEL
Avocat au Barreau de Strasbourg
18, rue Richard Brunck
67000 STRASBOURG

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

PHARMACIE DE THOREY
Société d'Exercice Libéral Actions Simplifiée
au capital de 10.000- Euros
37 route de Dijon
21110 THOREY EN PLAINE
RCS DIJON 927 533 364
SIRET 927 533 364 00018

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 31 mai 2024, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Dijon, le10 juin 2024, dossier 2024 00025945, référence 2104P01 2024 A 01554,
La Société EURL PHARMACIE CENTRALE, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10.000,- € ayant siège social 37 route de Dijon à 21110 THOREY EN PLAINE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 518 233 127 a cédé à la Société PHARMACIE DE THOREY, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 10.000,-€, ayant siège social 37 route de Dijon à 21110 THOREY EN PLAINE, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 927 533 364, un fonds d'officine de pharmacie exploité 37 route de Dijon à 21110 THOREY EN PLAINE, comprenant les éléments incorporels pour 1.085.223,- €, les éléments corporels pour114.777,- €, le tout moyennant le prix de 1.200.000,- €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité des oppositions au fonds vendu et pour la correspondance des oppositions au Cabinet de Maître Dominique RIEGEL, Avocat au barreau de Strasbourg, 18 rue Richard Brunck à 67000STRASBOURG.
Pour avis et insertion.

AL24014439

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 579 22 D0001 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SALIVES (21)
Par arrêté préfectoral n° 953 du 13/06/2024, est organisée **du 9/07/2024, à 9 h 00, au 9/08/2024, à 17 h 30 inclus, soit 32 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 14,4 MWc sur le territoire de la commune de Salives, déposée par la société « Energie Salives ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 9/10/2023 ;
est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Salives (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
- le lundi de 8 h 30 à 12 h 00
- le jeudi à samedi de 8 h 30 à 12 h 00 (samedi des semaines impaires)
- sur un registre dématérialisé à l'adresse :
https://www.registre-dematerialise.fr/5457
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
- sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Salives (21).
- Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le 9/08/2024, avant 17 h 30 par voie postale en mairie de Salives, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-5457@registre-dematerialise.fr

L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/5457)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Jean Bernard PECHINOT, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, en mairie de Salives (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Mardi 9 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 17 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 27 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 9 août 2024 de 14 h 30 à 17 h 30
M. Jacques SIMONNOT, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

M. Bertrand LUCAS
(Société WPD SOLAR ENERGIE)
8, rue de Colmar
21000 DIJON
Tél. : 03 74 31 01 33 - Portable : 06 75 48 68 66
b.lucas@wpd.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Salives, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;

Florence LAUBIER

AL24014233

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MASLO SARL au capital de 13720,41 € Siège social : 2 RUE JEAN BAPTISTE LALLEMAND 21000 Dijon 411 467 525 RCS de Dijon Le 31/03/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Maslowski André, demeurant 2 RUE JEAN BAPTISTE LALLEMAND 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2024. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL24014390

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

LEGATIS DIJON GENIUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SOCIETE D'INVESTISSEMENT POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 843550 euros.
Siège social : 8 Rue PAUL LANGEVIN, 21300 CHENOVE.
453020331 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 25 avril 2024, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Pierre CHOUX demeurant 13 rue Gaston Roupnel, 21220 Fixin et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL24014444

CLOTURE DE LIQUIDATION

MK 2 ROSOIR
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 Place du Rosoir
21000 DIJON
Siège de liquidation
3 Place du Rosoir - 21000 DIJON
481211332 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2024 à DIJON, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation,-déchargé Monsieur Jean-François RIVIERE, demeurant 3 Place du Rosoir – Le St James –21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON,en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24014501

DISSOLUTION

EARL DES CRETS
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Rue des Ponts
21520 MONTIGNY SUR AUBE
821 965 217 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30 juin 2024, l'associé unique de l'EARL DES CRETS,
Monsieur SOMMET Edouard, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.Monsieur SOMMET Edouard, demeurant 1 rue de la corvée – 21520 BOUDREVILLE, a la qualité de liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Rue des Ponts – 21520 MONTIGNY SUR AUBE, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur.

AL24014552

DISSOLUTION

OLEA KEYS
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 28 Rue de la Source
21380 ASNIERES LES DIJON
Siège de liquidation :
28 Rue de la Source
21380 ASNIERES LES DIJON
914 283 346 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er juillet 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Sabrina THIROT, demeurant 28 Rue de la Source - 21380 ASNIERES LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Il a été mis fin à compter de cette date aux fonctions de Directeur Général de Monsieur Benjamin THIROT.
Le siège de la liquidation est fixé 28 Rue de la Source 21380 ASNIERES LES DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014568

DISSOLUTION

CUMA DU PRIOLET

Société coopérative agricole à capital variable
CUMA DU PRILOET Siège social Mairie de Painblanc – 21360 BILGNY SUR OUCHE
N° d'agrément 210462 N° d'immatriculation au RCS de Dijon : 328 741 384 00015

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 29/04/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 29/04/2024 et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : M. Alain MOINGEON demeurant à PAINBLANC – 21360 BLIGNY SUR OUCHE.
Lequel dispose des pouvoirs les plus étendus. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à M. MOINGEON Alain - Painblanc – 21360 BLIGNY SUR OUCHE siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL24014585

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 08/07/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Marsannay-la-Côte : Terre à vigne AOP Coteaux bourguignons - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre 23 a 65 ca 'ES BARRES' : BL-0059
Broindon : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libres 3 ha 10 a 10 ca 'LA NOUVELLE CHARRIERE' : A-0418-0512J-0512K
Dossiers Saint-Philibert et Gevrey-Chambertin = Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libres
Saint-Philibert 1 ha 01 a 56 ca 'BOLOUGE' : A-0766
Gevrey-Chambertin 59 a 44 ca 'BOLLONGES' : AY-0064
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **29/07/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014561

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MOREY ST DENIS du 27/06/2024, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : 3L
Siège social : 13 route nationale 21220 MOREY ST DENIS
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Gérant : M. Laurent LIGNIER demeurant 4 rue du Tribourg 21700 NUITS ST GEORGES
Pour avis, La Gérance

AL24014443

LV AMENAGEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
1, rue Joseph Cugnot
21800 SENNECEY LES DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENNECEY LES DIJON du 02.07.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : LV AMENAGEMENTS
Siège social : 1, rue Joseph Cugnot, 21800 SENNECEY LES DIJON
Objet social : Poe de cuisine, de salles de bain. Plomberie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Laurent-Eric VACELET, demeurant 1 rue Joseph Cugnot 21800 SENNECEY LES DIJON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24014474

CG OENO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
6 Rue Hippolyte Michaud
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 2 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : CG OENO
Siège social : 6 Rue Hippolyte Michaud - 21200 BEAUNE Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Objet social :L'activité de prestation de service en œnologie auprès de domaines viticole consistant notamment en : La fourniture de procédures à mettre en œuvre pour la vinification et pour les différentes étapes de la vie du vin ; La garantie de qualité premium des différentes cuvées vinifiées et élevées ; Les dégustations régulières des raisins, moûts et vins ; La traçabilité des opérations techniques et analyses effectuées sur les cuvées ; La participation aux travaux de la cave ; La réception des fournisseurs actuels et potentiels ; La veille technologique et des connaissances liées au vin ; Le lien technique avec l'interprofession, les organismes de gestion,

ANNONCES LÉGALES

les organismes universitaires dans le cadre de projets de recherche, et les différents acteurs de la filière vin ; La représentation technique et commerciale devant les clients et journalistes… Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts.Agrément : Les cessions de parts au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Gérance : Monsieur Charles GEHIN et Madame Anne GEHIN demeurant ensemble 6 Rue Hippolyte Michaud - 21200 BEAUNE. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.Pour avis La Gérance

AL24014478

ALSACE OMNIJURIS
SELARL d'Avocats
7 Rue Kléber
68000 COLMAR

AVIS DE CONSTITUTION

SCI FLA
Société Civile Immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 290 Route d'Agey
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
Société en cours de constitution
Par acte SSP en date du 26/06/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI FLA
Objet social :
L'acquisition et/ou la construction, la rénovation,l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,
Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
Siège social : 290 Route d'Agey à 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
Capital : 100 euros
Gérance : Mr Mickael LISTO -ANGELIER demeurant 11 Rue des Carrières 68920 WETTOLSHEIM et Mr Lionel FEIJAO demeurant290 Route d'Agey 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24014493

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 04/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : STEP BY STEP
Siège social : 81 Rue en Paillery - 21850 SAINT APOLLINAIRE
Objet social : Enseignement de la danse en cours collectifs et particuliers, Préparation aux concours, Enseignement du yoga, Enseignement de baby gym, Entraînements de remise en forme et bien-être, Organisation de stages, Organisation de spectacles, Organisation de cours dispensés par des intervenants extérieurs.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 500 €
Gérance : Mme Elodie BAUDSON, demeurant 81 Rue en Paillery - 21850 SAINT APOLLINAIRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24014507

DRONE DE SAINT ANDRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
83 rue de Talant
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 27 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DRONE DE SAINT ANDRE
Siège social : 83 rue de Talant - 21000 DIJON
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Objet social : La réalisation et l'analyse des prises de vue effectuée par le pilotage de drones, pour tout type d'évènements.
Agrément : Les cessions de parts au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Gérance : Monsieur Jean-Michel MESTRERINN, demeurant 83 rue de Talant - 21000 DIJON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24014513

AVIS DE CONSTITUTION

CLÉMENTINE ET LÉON BORDET
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 rue de Frétille -
21420 PERNAND-VERGELESSES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERNAND-VERGELESSES du 4 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination : CLÉMENTINE ET LÉON BORDET
Siège : 9 rue de Frétille - 21420 PERNAND-VERGELESSES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet social :
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,
- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,
- prestation et conseils en nologie, vente de tous produits et matériels nologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,
- l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,
- achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine et plus généralement tous produits non réglementés,
- organisation d'événements oenotouristiques, évènementiel,
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Gérant : Monsieur Léon BORDET, demeurant 9 rue de Frétille – 21420 PERNAND-VERGELESSES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Gérant

AL24014551

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION ; ALCA ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 500 euros ; Siège social : 10 Rue du Moulin, 21110 FAUVERNEY ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FAUVERNEY du 1er juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : ALCA ; Siège : 10 Rue du Moulin, 21110 FAUVERNEY ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 2 500 euros ; Objet : - Toutes prestation de service se rapportant à l'électricité générale notamment les activités d'installation, de dépannage, d'entretien, d'achat et de vente de matériels et systèmes électriques ; - Câblage de tous réseaux ; - L'étude, la conception, la réalisation et l'installation d'équipements automatisés et d'équipements électroniques ; - Toutes prestations de services se rattachant à ces activités ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : M. Alexis, Frédéric, Éric CASSON, demeurant 10 Rue du Moulin, 21110 FAUVERNEY. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. Le Président

AL24014553

AVIS DE CONSTITUTION

SKY ODYSSEY
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 10.000 €
Siège social : 7 Bis Rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
RCS DIJON
Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée SKY ODYSSEY, au capital de 10.000 €, ayant pour objet la planification, l'élaboration, l'organisation et la commercialisation de voyages et de circuits touristiques ainsi que de voyages à forfait, les activités consistant à planifier et à mettre sur pied des voyages organisés vendus par des agences de voyage ou directement par des voyagistes. Les activités de tour operator pour la création de voyages d'exceptions. L'organisation, la promotion et/ou la gestion d'événements.
Le siège social est 7 Bis Rue du Chapeau Rouge – 21000 DIJON. Le Président est Monsieur Mathieu RAMUS demeurant 48 Rue Charles Lahaye – 21000 DIJON.
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
Transmission d'actions : la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour Avis,

AL24014555

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société TLDB Laundry, SAS au capital de 1 500 euros, Siège : 9B rue des Moulissards, 21240 TALANT, Durée : 99 ans, Objet : La commercialisation et l'entretien de tous types de machines industrielles notamment liées à la blanchisserie, au pressing et au nettoyage. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président de la société est la société DUANE BARRY, SARL au capital de 1 000,00 euros, dont le siège social est 9B rue des Moulissards, 21240 TALANT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJONsous le numéro 828 204 925, représentée par son Gérant Monsieur Fabien VERSTRAETEN. Le Directeur général est Monsieur Thierry LEBLANC, demeurant 31 route d'is-sur-tille 21260 SELONGEY.Pour avis - le Président

AL24014567

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

AUBERGE L'OREE DES CHAMBARAN
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 39 Chemin de l'Eglise 38470 CHASSELAY 881 533 418 RCS GRENOBLE Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AUBERGE L'OREE DES CHAMBARAN a décidé de : transférer le siège social du 39 Chemin de l'Eglise, 38470 CHASSELAY au 11 Rue de l'Eglise, 58430 ARLEUF à compter du 1er juillet 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 881 533 418 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nevers. modifier la dénomination de la Société de « AUBERGE L'OREE DES CHAMBARAN « à « GB/PJ « et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ; Modifier l'objet social afin d'ajouter l'activité « gites « à ses activités, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Gérance : Madame Bernadette GUINOT, demeurant 39 Chemin de l'Eglise 38470 CHASSELAY Monsieur Jérôme POUSSIN, demeurant 39 Chemin de l'Eglise 38470 CHASSELAY. Pour avis. La Gérance

AL24014447

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CYCLES UP

Société par actions simplifiée
au capital de 49 724 euros
Siège social
1162 Avenue de la République,
58600 GARCHIZY
920 400 363 RCS NEVERS

Aux termes du procès verbal des décisions unanimes des associés en date du 15 juin 2024, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de partage d'espaces de travail collaboratifs avec des acteurs de l'artisanat local et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, comme suit : La Société poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale en concourant à la transition écologique et solidaire puisque son activité contribue au maintien et à la création de solidarité territoriale et au développement durable. Cet objectif se réalise notamment à travers les activités suivantes : Développement de solutions de mobilité douce pour les particuliers et les professionnels à travers la revalorisation, l'économie circulaire et l'innovation, Reconditionnement, réparation de cycles et autres moyens de mobilité à faibles émissions de CO2, Modernisation et électrification de cycles, transformation cargo à partir de solutions issues de l'économie circulaire et à faible impact environnemental, Vente de cycles de seconde main reconditionnés, Vente d'équipements et accessoires pour cycles écoresponsables et/ou fabriqués en France, Fabrication, vente et aménagement de vélos cargos et remorques, Partage d'espaces de travail collaboratifs avec des acteurs de l'artisanat local. La Société est dotée de la raison d'être suivante : Contribuer au développement de solutions de mobilité douce à travers l'économie circulaire, l'emploi et l'artisanat local et favoriser l'émergence d'une culture vélo en zone de moyenne densité et en milieu rural. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci dessus ; la location, mise à disposition d'espaces de travail collaboratifs et partagés (de type ateliers et bureaux) et de ressources communes ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Le président sera tenu de s'assurer que la raison d'être est respectée et assurer le suivi de l'exécution de cette mission. Il rendra compte, au moins une fois par an à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, à la collectivité des associés, lors de l'approbation des comptes de l'exercice de l'exécution et de l'avancement de cette mission. POUR AVIS Le Président

AL24014472

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CYCLES UP

Société par actions simplifiée
au capital de 49 724 euros
Siège social
1162 Avenue de la République
58600 GARCHIZY
920 400 363 RCS NEVERS

Aux termes du procès verbal des décisions unanimes des associés en date du 15 juin 2024, il a été décidé de transférer le siège social du 1162 Avenue de la République, 58600 GARCHIZY au 1 bis rue Hoche 58000 NEVERS à compter du 15 juin 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL24014473

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES PHASE CONCEPT

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 3 000 euros
Siège social : 50 RUE DE LA RAIE 58000 NEVERS
RCS NEVERS n°914 359 146
Aux termes d'une décision en date du 01/07/2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance.

AL24014476

MODIFICATION DU CAPITAL

CV LEJOUR
Société à responsabilité limitée au capital de 6 500 euros
Siège social : 1 Avenue Jean Moulin - 58300 DECIZE
813 269 669 RCS NEVERS
Le 30.03.2022, l'Associée Unique a constaté la reconstitution des capitaux propres de l'EURL CV LEJOUR. Pour avis.

AL24014477

TRANSFORMATION EN SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE

GAEC DETABLE

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre
le 22 octobre 1976
Siège social : Dordres -
58460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS – N° 331 772 434

Suivant délibération d'AGE du 30 juin 2024, les associés ont agréé à effet du même jour la transformation du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun « GAEC DETABLE » en Société Civile d'exploitation Agricole « SCEA DETABLE », motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination : SCEA DETABLE
Siège social : 4 Le Grand Perthuis - Dordres - 58460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX
Objet : Exploitation et gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes activités mobilières ou immobilières complémentaires et connexes à l'objet ci-dessus défini, tant qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 31 décembre 2075 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 135 600 € (biens mobiliers, numéraire).
Gérance : M. Franck DETABLE, demeurant 3 Impasse des Ecureuils - Les Berthes - 58210 CHAPELLE-SAINT-ANDRE, et M. Frédéric DETABLE, demeurant 1 Le Grand Perthuis - Dordres - 58460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX.
Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à l'un de ses coassociés. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24014494

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EXASOL

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 rue de Vauzelles
58000 NEVERS
882 393 804 RCS NEVERS

Le 03.07.2024 par acte unanime les associés ont décidé : la modification du Président
Mention caduque : Monsieur Ludovic MIARD demeurant Senavelle 71990 La Grande Verriere
Mention nouvelle : Monsieur Gilles MORINI demeurant 18 rue Vauban 58000 NEVERS
Pour avis.

AL24014506

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOUVELLE IMPRIMERIE LABALLERY

SCOP SA à capital variable -
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545

Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration
Aux termes d'une délibération en date du samedi 15 juin 2024,
L'Assemblée Générale Ordinaire a :
Elu comme Administrateur :
- Madame Audrey BOUVIER, 12 Route de Brèves – 58190 ASNOIS ;
- Monsieur Etienne FEDON, 3 Rue de la Grande Cour – 58500 OUAGNE ;
Non Renouvelé les mandats d'Administrateurs de :
- Monsieur Michel BREDEAU, 15 Rue des Grands Champs – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
- Madame Patricia GUERIN, 25 Chemin de la Côte d'Or – 58500 CLAMECY
Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres.
Pour avis
David PERRAIN Président

AL24014542

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

MY KOOL POOL

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 RUE DES TRAPPES
58000 SERMOISE SUR LOIRE
RCS NEVERS n°949.724.041

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL24014533

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TRANSPORTS RESSAT
SAS au capital de 189 000 €
Siège social : 16, rue des Craies – 58240 LANGERON
482 066 487 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 28/06/2024, les associés ont décidé de nommer à compter du 01/07/2024 la société HPR sise à LANGERON (58) – 16, rue des Craies (929 713 519 RCS NEVERS) aux fonctions de Présidente de la société en remplacement de M. Thibaut RESSAT démissionnaire.

AL24014543

MODIFICATION DU CAPITAL

SELARL PHARMACIE JEGOU ROBERT au capital de 100.000 € Siège social : 9 RUE DU 4 SEPTEMBRE 58600 Fourchambault 483 143 129 RCS de Nevers L'AGE du 28/06/2024 a décidé : de réduire le capital social en le ramenant à 50.000 € par voie de rachat et annulation de 500 parts sociales, de modifier la dénomination sociale qui sera désormais SELARL PHARMACIE JEGOU, et prend acte de la démission de Mme Stéphanie ROBERT en qualité de cogérante. le tout à compter du 30/06/2024 Mention au RCS de Nevers

AL24014559

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

TRANSFERT DE SIEGE ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

SCI LE PARIGNY

devenue SCI FBM
SCI au capital de 800 Euros
Siège social transféré
du 95 Rue de Parigny -
58000 NEVERS
Au 26, rue St Fiacre –
58000 SAINT ELOI
RCS NEVERS 434 688 768

Suivant AGMA du 15/06/2024, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
ANCIENNES MENTIONS
Siège social : 58000 NEVERS – 95 rue de Parigny
Dénomination sociale : SCI LE PARIGNY
Gérance : M. Fabrice SILVESTRI né le 17/7/1977 à NEVERS dmt 26, rue St Fiacre à ST ELOI (58000) et M. Orlando SILVESTRI né le 5/12/1956 à PARIS dmt 95, rue de Parigny à NEVERS (58000)
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 15/06/2024
Siège social : 58000 SAINT ELOI – 26, rue Saint Fiacre
Dénomination sociale : SCI FBM
Et à compter du 1er Juillet 2024
Gérance (Effet du 30 juin 2024) : M. Fabrice SILVESTRI sus nommé et domicilié
Pour insertion,
Le gérant,

AL24014563

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA CONCIERGERIE D'EMILIE
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 15, Impasse de la Bagatelle – 58000 NEVERS
905 312 294 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/07/2024 l'Associée Unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social à la réalisation de travaux de petit bricolage non soumis à qualification, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL24014573

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BGSPROD SARL au capital de 1000 € Siège social : LES JARDINS DU VILLAGE 24 AVENUE GERMAINE RICHIER 13450 Grans 890 552 797 RCS de Salon de Provence L'AGE du 05/07/2024 a décidé de transférer le siège social 3 allée des sorbiers 58000 Sermoise sur Loire, à compter du 05/07/2024. Gérant : M. BERGAMASCHI Jérôme, demeurant 3 allée des sorbiers 58000 Sermoise sur Loire Radiation au RCS de Salon de Provence et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL24014574

NON DISSOLUTION

L'IDYLLE EN MER
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 11, rue du Rivage
58000 NEVERS
921 586 905 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 08/07/2024, les associés n'ont pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL24014583

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp du 28/06/2024, la société TAXI TOMA, SAS au capital de 3 000 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 13, rue des Récollets, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 841 454 671 a donné en location-gérance à la société TAXI CAROLA, SARL au capital de 1 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 20, rue des Sablons, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 803 113 612 des éléments dépendant d'un fonds d'exploitant de taxi comprenant le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n° 1 délivrée par la Mairie de GIRY et des équipements de taxi, pour une durée allant du 01/07/2024 au 03/08/2027.

AL24014434

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

AUTRE GREFFE

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 17 juin 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE JOLO**.19 Rue du Pont Cizeau 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 842 030 454.Activité : Commerce d'alimentation générale.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014456

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 1 juillet 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE HC BAT**.25 Rue Saint-Étienne 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 907 569 578.Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014457

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 1 juillet 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À ASSOCIÉ UNIQUE FRIP N' SHOP**.Lieu-Dit Fussily 58110 Achun.RCS Greffe de Nevers 899 855 092.Activité : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014458

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 17 juin 2024.**FAGES SALIMA, né(e) BENMERAD**.58250 Saint-Seine.RCS Greffe de Nevers 913 584 348.Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014459

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 1 juillet 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EURL CHRISTEN SEBASTIEN**.les Feuillets 58300 Avril-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 879 241 131. Activité : Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014460

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 17 juin 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU P'TIT MORVAN**.8 Place Lafayette 58290 Moulins-Engilbert.RCS Greffe de Nevers 803 080 506.Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014465

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 17 juin 2024.**CHOLLET FRÉDÉRIC**.31 route de Neuvy 58310 Arquian. RCS Greffe de Nevers 482 010 618.Activité : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014466

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 17 juin 2024.**SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION EXAGON MOTORS**.Technopole du Circuit 58470 Magny-Cours.RCS Greffe de Nevers 533 781 894.Activité : Ingénierie, études techniques.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014467

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 1 juillet 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE HELLO WORLD**.4 Rue du 13ème de Ligne 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 824 882 427.Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24014491

SUCCESSION

ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE ACTIF NET
Succession de Monsieur Eric GUILLEMOT
Suivant acte reçu par Maître Valérie PLANÇON, notaire à VARZY (58210) 8 boulevard Dupin, le 28 juin 2024, dont une copie a été régulièrement transmise au greffe du tribunal judiciaire de NEVERS le 03 juillet 2024 sous le numéro RG24/00447 :
M. Christian Gabriel Louis GUILLEMOT, célibataire,demeurant à TACONNAY (58420), 7 route d'Hubans, né à TACONNAY (58) le 19 janvier 1950.
Mme Céline COINTE, divorcée, demeurant à VERSAILLES(78000), 10 rue du Général Pershing, née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58) le 25 novembre 1974.
Ont déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net,la succession de Monsieur Eric Jean Luc GUILLEMOT,agriculteur, demeurant à TACONNAY (58420), 7 route d'Hubans,né à TACONNAY (58), le 1er avril 1961, célibataire, décédée à TACONNAY (58), le 31 janvier 2024.
Le dépôt de l'inventaire de la succession prévu par 'article 790 du code civil, a été effectué le 03 juillet2024 auprès du tribunal judiciaire de NEVERS.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis.

AL24014475

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 05 juillet 2024 dressé par Maître Valérie PLANÇON, notaire à VARZY (58), M. Jean-François BOULNOT, né à PARIS (75010) le 10 décembre 1951, et Mme Catherine Denise CHAUVIN, son épouse, née à PARIS (75020) le9 décembre 1958, demeurant ensemble à LA CHAPELLE SAINT ANDRÉ (58), Croisy, mariés à LISON (14) le 31 juillet 1976,initialement sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle, avec attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions seront en l'étude de Me Valérie PLANÇON,notaire à Varzy, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion, conformément aux dispositions de l'article1397 du Code civil.
Me Valérie PLANÇON

AL24014560

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Mars-sur-Allier (58) – avec bâtiments : fermette
58 a 90 ca 'CHAMPS DU BUIS' : A-0169-0171-0172 - 'DE BUY' : A-0170
Biens à vendre et à louer compris dans la Cession globale d'une exploitation agricole comprenant ventes et locations, bâtiments d'habitation et exploitation, pour une surface totale de 180 ha environ :
Biens à louer par intermédiation locative :
Cmne de Ville-Langy (58) 60 a 83 ca 'LES COUAUX' : J-0088
Cmne de Diennes-Aubigny (58)
'LES CRAS' : A-0067J-0067K-0080J-0080K-'CHAMP DE LA GRANGE' - 0093—0104 - 'LE PETIT GOURLON' : A-0078-0089-0091 - 'LES ECHARDS' : A-0052-0079H-0011J-0011K - 'L OUCHE RENARD' : -0095 - 'PRE COUAUX' : A-0054 - 'CHAMP REGNAULT' : A-0053 - 'LES LOUATS' : -0059-0060-0061-0062- 'LES GOURLONS' : A-0042-0044-0045-0047J-0047K-0081 - 'PRE DES GOURLONS' : A-0048 - 'les louats' : A-0100P-0102P - 'ETANG DE GRAND FOND' : B-0043 - 'LES RIS' : B-0059-0060-0061 - 'CHAMP LOMBROT' : B-0056 - 'PRE DE L ORME PARAY' : B-0055J-0055K - 'L ORME PARAY': B-0052-0053-0054 - 'LE DESSERTY' : B-0051 - 'CHAMP DE LA NOUE' : B-0046-0047 - 'CHAMP DE GRAND FOND' : B-0044-0045 - 'BUISSON HUMERY' : B-0062-0063-0064 - 'PRE DE L ECOLE' : B-0038 - 'CHAMP PRUNIER' : B-0041 - 'CHAMP DE BALAIS' : B-0040
Biens à vendre :
Cmne de Diennes-Aubigny (58)
'CHAMP DE LA GRANGE' : A-0092A-0092Z-0103 - 'LE PETIT GOURLON' : -A 0088-0090-'L OUCHE RENARD' : A-0094 - 'LES LOUATS' : A-0058-0097-0098-0099-0100-0101-0102 - 'PRE DU MILIEU' : B-0050J-0050K
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/07/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014570

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI CAP société en liquidation SCI Au capital de 300 € Siège social : Les Pommais 58470 MAGNY COURS 833.127.681 RCS NEVERS L'AGE du 31/07/2023 a décidé, à compter du même jour, la dissolution anticipée de la société, sa mise en liquidation et a nommé comme liquidateur Anne GAUTHIER, demeurant les Pommais 58470 MAGNY COURS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci. Toute correspondance et notifications d'actes et documents relatifs à la liquidation devront être effectuées au siège social qui reste fixé à Les Pommais 58470 MAGNY COURS. Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL24014425

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CAP société en liquidation SCI Au capital de 300 € Siège social : Les Pommais 58470 MAGNY COURS 833.127.681 RCS NEVERS Suivant l'AGO du 31/07/2023, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation au 31/07/2023, donné quitus au liquidateur, Anne GAUTHIER demeurant Les Pommais 58470 MAGNY COURS et déchargé cette dernière de son mandat ; constaté la clôture des opérations de liquidation au 31/07/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL24014426

DISSOLUTION

SAS PISCINES 58
Société par actions simplifiée
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social : rue de Villechaud
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
899 846 141 R.C.S. Nevers

Le 15.12.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Yann PANATIER, demeurant 5, impasse de la Licotte – 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé 32, rue de Villechaud - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Pour avis.

AL24014480

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS PISCINES 58
Société par actions simplifiée en liquidation
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social : rue de Villechaud
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Siège de liquidation :
32, rue de Villechaud
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
899 846 141 R.C.S. Nevers

Le 30 avril 2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de Nevers. Pour avis.

AL24014481

DISSOLUTION

SCI 4 ET 6 RUE DE LA CATHEDRALE - NEVERS
Société civile immobilière
au capital social de 762,25 euros
Siège social :
Domaine des Bordes
58180 Marzy
340 654 649 R.C.S. Nevers

Le 30.12.2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Antonio DIAS DE SOUSA, demeurant Le Champ du Saule – 58000 Marzy, et Monsieur Joaquim DOS SANTOS, demeurant 9, route de Chaluzy – 58000 Nevers, ont été nommé Liquidateurs. Le siège de liquidation a été fixé Domaine des Bordes - 58180 Marzy. Pour avis.

AL24014482

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI 4 ET 6 RUE DE LA CATHEDRALE - NEVERS
Société civile immobilière
au capital social de 762,25 euros
Siège social :
Domaine des Bordes
58180 Marzy
Siège de liquidation :
Domaine des Bordes
58180 Marzy
340 654 649 R.C.S. Nevers

Le 31.05.2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé les liquidateurs de leur mandats, leur a donné quitus de leur gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de Nevers. Pour avis.

AL24014483

DISSOLUTION

A LA BONNE CREPE
SARL en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 35-37, Grande Rue
58130 GUERIGNY
752 258 731 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/05/2024 l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Sandy GARNIER dt à GUERIGNY (58) – 33A, Grande Rue a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014492

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AQUEDUC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2.550 euros
Siège social : Le Bourg
MONTREUILLON (Nièvre)
RCS NEVERS : 834 003 014

DECISION : Assemblée Générale de clôture de liquidation du 31/05/2024
OBJET : Clôture de liquidation
Liquidateur : Madame Isabelle DEBRIL demeurant à MONTREUILLON (Nièvre) – 19, rue du Docteur Pouget.
DEPOT DES COMPTES DE LIQUIDATION : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
LE LIQUIDATEUR

AL24014504

MODIFICATION GERANCE - DISSOLUTION ANTICIPEE

SOCIETE CIVILE DE MESSAGE
Société civile immobilière
au capital de 914,69 euros
Siège social : Message, RN 7 -
58000 CHALLUY
RCS NEVERS 319 529 624

Le 11.01.2024, l'AGE a :
I- pris acte du décès de Mme Clara KAZI-TANI, gérante de la Société, demeurant Les Lorrains – Montbouy 45230 CHATILLON COLIGNY, et a décidé de nommer en remplacement M. Patrick KAZI-TANI, demeurant lieu-dit Les Ruisseaux 45260 NOYERS, à partir du même jour,
II - décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Patrick KAZI-TANI demeurant lieu-dit Les Ruisseaux 45260 NOYERS a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au RN7 CHALLUY – 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL24014534

DISSOLUTION

SCI NEVERS-SUD
Société civile immobilière
Capital social : 304,90 euros
Siège social : Route Nationale 7 -
58000 Challuy
RCS NEVERS 391 541 844

Le 11.01.2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Patrick KAZI-TANI, demeurant Lieu-dit Les Ruisseaux - 45260 Noyers, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au Route Nationale 7 - 58000 Challuy. Pour avis.

AL24014536

DISSOLUTION

SCI CLOANE
Société Civile Immobilière
au capital de 250 000 euros
Siège social : 11 Chemin du Carrage,
lieudit « Meulot »
58130 MONTIGNY-AUX-AMOGNES
451 085 716 RCS NEVERS 58000

Le 03 juillet 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 3 juillet 2024
Monsieur Jean-Luc BOURGEOT, demeurant 11 Chemin du Carrage, lieudit «Meulot», à Montigny-aux-Amognes, Nièvre, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la Société.
Pour avis.

AL24014565

// CONSTITUTION

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DORNES du 24/06/2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ALLOLIVIER - Siège social : 2 La Ranche 58390 DORNES - Objet social : Entreprise générale de bâtiment et de travaux publics (plomberie-chauffage-sanitaire-climatisation) ; Vente, installation et maintenance d'équipements de production d'énergies utilisant une source d'énergie renouvelable notamment des chaudières à bois, des pompes à chaleur, des centrales solaires pour la production d'eau chaude sanitaire ou de chauffage, ou encore avec des panneaux photovoltaïques et des systèmes de ventilation. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 2 500 euros. Gérance : Monsieur Olivier LARDREAU, demeurant 2 La Ranche 58390 DORNES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis - La Gérance.

AL24014437

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS dénommée BEAUCHAMPBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le Président est M. Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35760 BETTON. Le Directeur Général est M. Alexandre FRANGULIAN-LECERF demeurant 4 rue Alsace Lorraine - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.
Pour avis

AL24014509

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée BEAUCHAMPIMMO au capital de 1.000 €, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Les gérants sont Monsieur Alexandre FRANGULIAN-LECERF demeurant 4 rue Alsace Lorraine - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON. Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

AL24014510

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04/07/2024, l'Associé Unique a décidé la constitution de la Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GARNIER RECYCLAGE
Capital social : 15.000,00 euros
Siège social : 35, rue des Grands Près – 58000 Nevers
Objet social : Recyclage, achat et revente de déchets industriels, de tous métaux, notamment fer et cuivre auprès des professionnels et des particuliers, et plus généralement, la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : M. Romain DI DIO, demeurant 15, impasse Charles Denti – 58000 Nevers
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent
Clause d'agrément : La cession d'action est libre entre associés uniquement. La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24014537

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 4 juillet 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SARL DE LA FERME DE PORT AUBRY
Forme : Société A Responsabilité Limitée
Capital : DEUX CENTS EUROS (200,00 €).
Siège : COSNE COURS SUR LOIRE (58200) « Port Aubry »
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :
- l'épicerie,
-la commercialisation de produits alimentaires et autres produits accessoires,
-le dépôt-vente de produits alimentaires et autres produits accessoires,
-l'animation d'évènements, fêtes, foires,
-l'organisation d'activités pédagogiques de loisirs,
-la restauration traditionnelle,
-la location de matériel de loisirs et salle des fêtes,
-la réalisation de travaux pour les tiers,
-la réalisation de prestations administratives ;
- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Monsieur Stéphane RACHET réalise un apport en numéraire, pour un montant de DEUX CENTS EUROS (200,00 €), le tout entièrement libéré.
Gérance : Monsieur Stéphane Daniel RACHET, demeurant à ARQUIAN (58310), Montriveau, né à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 2 avril 1977, est désigné gérant pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL24014544

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/06/2024, il a été constitué une SELARL dénommée: AL Graillot-Bernard
Objet social :L'exercice libéral, à titre exclusif, de la profession de chirurgien-dentiste.
Siège social : 9 Avenue François Mitterrand, 58290 MOULINS-ENGILBERT
Capital : 41 500 euros
Gérance : Madame Anne-Laure GRAILLOT demeurant La Gretaude, 58290 MOULINS-ENGILBERT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24014548

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : CLM RESTAURATION
FORME : société à responsabilité limitée
CAPITAL : 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 13 Bis rue Claude Perrin 58000 NEVERS
OBJET : Développement et exploitation de restaurants; Salon de thé, bar ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe
DUREE : 99 ans
GERANCE : Pierre-Olivier COLMICHE demeurant 13 Bis rue Claude Perrin 58000 NEVERS
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS

AL24014575

YONNE

// MODIFICATION

L'ALIM

SASU au capital de 500€
11 Rue Eugène Hatin, 89000 Auxerre
980 313 829 RCS Béziers
L'AGE a décidé, le 02/05/2024, de :
- transférer le siège social au 41 Rue Rouget de l'Isle 89000 Auxerre
- modifier l'objet social qui devient «Restauration rapide et traditionnelle, à emporter et livraison à domicile, l'exploitation de commerce(s) de jour et de nuit en petite, ou moyenne surface, à l'import et à l'export, d'alimentation générale, épicerie primeurs, boissons alcoolisées et non alcoolisées, poissons, charcuterie, pains et viennoiserie, produits surgelés, bazar, gaz, livres, cigarettes électroniques»
Mention au RCS de Auxerre

AL24014395

E.N.P. 34

SASU au capital de 100€
43 route de Bédarieux, 34500 Béziers
948 838 289 RCS Béziers
L'AGE a décidé, le 02/05/2024, de :
- transférer le siège social au 36 rue de la République, 89400 Cheny
- nommer nouveau Président, M EL ATMANI Karim, 36 rue de la République, 89400 Cheny, en remplacement de M RAIMBAULT Mickael, démissionnaire
La société sera radiée du RCS de Béziers et réimmatriculée au RCS de Auxerre

AL24014403

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ZERHOUN
SAS au capital de 3000 €
Siège Social : 78 avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS 08
978903698 RCS de PARIS

L'associé unique, en date du 01/07/2024, a décidé de transférer le siège social au 18 Quai Dr Albert Schweitzer 89100 SENS, à compter du 01/07/2024.
Présidence : Omar Benchhiba Rischstrasse 7 6030 Ebikon Suisse 6030
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de SENS

AL24014435

FIDAL Avocats
2F Avenue des Montboucons
Bâtiment B
Pôle NOVATECH
25000 BESANCON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SIMON ET CIE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 305 000 euros Siège social : Route de Sauvigny le Bois Zone Industrielle 89200 AVALLON 442 721 429 RCS AUXERRE Suivant décisions de l'associé unique du 17 juin 2024, il a été pris acte de la fin du mandat du Cabinet SAS AUCAP AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean Luc THEURET, Commissaire aux comptes suppléant, et décidé de ne pas nommer de commissaires aux comptes en remplacement. Mention sera faite au RCS de AUXERRE. Pour avis

AL24014440

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATIONS DES STATUTS

LE CADRAN
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 23 avenue Roger Salengro,
89400 MIGENNES
881 245 328 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mai 2024, il a été décidé :
- la continuation de la Société suite au décès de l'associé unique avec ses héritiers,
- la nomination de Madame Solène POTE épouse OLIVIER demeurant 560 Chemin de la Peronière 69250 POLEYMIEUX AU MONT D'OR en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Henri POTE, décédé, ainsi que ;
- la refonte complète des statuts pour tenir compte du passage de la Société initialement unipersonnelle en pluripersonnelle et notamment l'article 11 des statuts en supprimant le nom de Monsieur Henri POTE sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Solène POTE épouse OLIVIER.

AL24014446

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

CHOUCHOU TAXI SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social : 57 Route de Saint Martin –
89120 Charny Orée de Puisaye
Rcs Sens 442 364 519

Par délibération en date du 3 Juin 2024, la collectivité des actionnaires a constaté :
- la démission de la présidence de la SAS MG2D
- la nomination en tant que président de Monsieur Romain RENARD demeurant 5 Rue des Boucheries 89000 AUXERRE
- la nomination en tant que directeur général de Monsieur Olivier BORDAS demeurant 8 Rue du Champ de Ploix, 89510 VERON
Pour avis, le Président.

AL24014462

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL LA CHARNYCOISE
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €
Siège social : 57 Route de Saint Martin –
89120 Charny Oree de Puisaye
Rcs Sens 491 269 114

Aux termes d'une délibération extraordinaire en date du 27 juin 2024, l'associé unique :
– A constaté la démission de Messieurs David DELAGE et Mickaël GIACOMAZZI de leurs fonctions de cogérants à compter de ce jour
– a nommé en qualité de cogérants, pour une durée illimitée :
- Monsieur Romain RENARD, demeurant 5 Rue des Boucheries 89000 AUXERRE.
- Monsieur Olivier BORDAS demeurant 8 Rue du Champ de Ploix, 89510 VERON.
Pour avis
La Gérance

AL24014463

CHANGEMENT DE GÉRANT

AMBULANCE DU BOURDON
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 €
Siège social : 57 Route de Saint Martin –
89120 Charny Orée de Puisaye
Rcs Sens 894 117 712

Aux termes d'une délibération extraordinaire en date du 27 juin 2024, l'associé unique :
– A constaté la démission de Messieurs David DELAGE et Mickaël GIACOMAZZI de leurs fonctions de cogérants à compter de ce jour
– a nommé en qualité de cogérants, pour une durée illimitée :
- Monsieur Romain RENARD, demeurant 5 Rue des Boucheries 89000 AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24014464

COMMISSAIRE AUX COMPTES

HTA
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : RUE DES VIGNES,
89170 SAINT-FARGEAU
528 493 620 RCS AUXERRE

« La décision de l'associé unique du 28/06/2024 a décidé de ne pas renouveler le mandat de ETC AUDIT Commissaire aux Comptes titulaire. Dépôt légal au RCS de AUXERRE. Pour avis. Le Président. »

AL24014469

AVIS DE MODIFICATION

ASPEN
Société par actions simplifiée
au capital de 37.000 euros
Siège social :
Champs Plaisants
Avenue de Lörrach
89100 SENS
RCS SENS 418.563.250

L'associée unique en date du 01.07.2024 a décidé : de nommer Monsieur Mohamed, Akli AMRAR,demeurant au 83 Rue du Limousin, 93290TREMBLAY-EN-FRANCE, en qualité de président de la Société à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Lilian MICHEL, démissionnaire le même jour.Mention sera faite au RCS de SENS,Pour avis.

AL24014484

AVIS DE MODIFICATION

BLUE RIDGE
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social
Zone d'activité Champbertrand
89100 SENS
RCS SENS 811.456.201

L'associée unique en date du 01.07.2024 a décidé : de nommer Monsieur Mohamed, Akli AMRAR,demeurant au 83 Rue du Limousin, 93290TREMBLAY-EN-FRANCE, en qualité de président de la Société à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Lilian MICHEL,démissionnaire le même jour.Mention sera faite au RCS de SENS,Pour avis.

AL24014485

AVIS DE MODIFICATION

MOKENA
Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social
Zone d'activité du Pont Neuf
89100 SENS
RCS SENS 401.953.625

L'associée unique en date du 01.07.2024 a décidé : de nommer Monsieur Mohamed, Akli AMRAR,demeurant au 83 Rue du Limousin, 93290TREMBLAY-EN-FRANCE, en qualité de président de la Société à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Lilian MICHEL,démissionnaire le même jour.Mention sera faite au RCS de SENS,Pour avis.

AL24014486

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2024, l'associé unique de la SAS KE'VIGNE au capital social de 1000 euros ayant son siège social 16 Rue de Migennes Les Baudières 89550 HERY immatriculée 900017351 RCS AUXERRE, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de chauffagiste et actes annexes, achat et vente de vins, développement informatique, achat et vente de truffes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis
Le Président

AL24014497

AVIS DE MODIFICATION

DEJOU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 ALLEE DU PANIER VERT
89000 AUXERRE
529 989 451 RCS AUXERRE

Le 24.06.2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 7 Allée du Panier Vert, 89000 AUXERRE au 24 chemin des ruelles 89380 APPOIGNY à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014535

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

CABINET BAUGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 447 500 euros
porté à 591 500 euros
Siège social : 25 Quai de la République,
89000 AUXERRE
811 774 660 RCS AUXERRE

Par décision du 14 juin 2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 144 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :Capital social : 447 500 euros
Nouvelle mention :Capital social : 591 500 euros
Pour avis
La Gérance

AL24014550

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 5.7.2024, l'associé unique de SAS B.E.I., au capital de 45.000€, siège social MONETEAU (89470) ZAC des Macherins, 6 rue d'Amsterdam, 421 262 213 RCS AUXERRE, a constaté la démission du Président et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Président : SARL DELILLE DEVELOPPEMENT siège social à MONETEAU (89470) ZAC des Macherins, 6, rue d'Amsterdam, 819 940 735 RCS AUXERRE ; NOUVELLES MENTIONS : Président : SAS GESTIA, siège social à PONT SAINTE MARIE (10150) 3, av. des Tirverts, 949 812 168 RCS TROYES.

AL24014558

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EARL GENEST CHRISTOPHE

2 Lieu-dit les Entonnoirs
89150 MONTACHER VILLEGARDIN
Capital social de 210 000 €
RCS SENS – 498 220 185

Par acte SSP du 1er juin 2024, M. GENEST Christophe a décidé la modification du capital par réduction par annulation de parts et augmentation par apport en numéraire, la transformation de l'EARL GENEST CHRISTOPHE en société civile, disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : SOCIETE CIVILE
Dénomination sociale : SC GENEST
Objet : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, l'administration et la gestion de ces participations et filiales ; la vente de ces mêmes biens ; la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers, de tous biens et droits et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 2 Lieu-dit les Entonnoirs 89150 MONTACHER VILLEGARDIN
Gérant : M. GENEST Christophe demeurant 2 Lieu-dit les Entonnoirs 89150 MONTACHER VILLEGARDIN
Capital social : 19 000 €
Durée : 99 ans
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant
Immatriculation : Inscription modificative au RCS de SENS.
Pour avis, la gérance

AL24014564

OBJET SOCIAL

Dénomination : EG2B 89.
Forme : SARL au capital de 2500 euros.
Siège social : 1 Allée DU NORD, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
501493944 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2024, l'associé unique a décidé à compter du 24 juin 2024 d'étendre l'objet social aux activités de : les travaux d'électricité.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL24014584

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCEA ECURIE MEL & BEN
Société civile d'exploitation agricole au capital de 2000 €
Siège: 1 Impasse de la Croix de l'Orme 89144 MERE
847.881.356 RCS AUXERRE
Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale du 2 juillet 2024, il a été décidé de transférer le siège social au **1 chemin de Champ Lien 89144 MERE** à compter du 2 juillet 2024.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, le gérant

AL24014572

MODIFICATIONS DES STATUTS

Le 8.7.2024, l'associé unique de la SAS ID@3D, capital 7.700€, siège social AUXERRE (89000) ZI La Plaine des Isles, Rue des Caillottes, 431 545 623 RCS AUXERRE, a décidé de nommer un DG, d'étendre l'objet social et de transférer le siège social avec effet du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : DG : néant ; Objet social : la conception, la mise au point, l'étude, l'industrialisation, la fabrication et la commercialisation de tous articles ; Siège social : AUXERRE (89000) ZI La Plaine des Isles, rue des Caillottes. NOUVELLES MENTIONS : DG : M. Bruno PELLETIER, 7A rue de Sommeville 89470 MONETEAU ; Objet social : la conception, la mise au point, l'étude, l'industrialisation, la fabrication et la commercialisation de tous articles ; la participation de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou de gestion de portefeuille de titres ; la propriété et l'administration ou la vente de tous immeubles ; Siège social : 7A rue de Sommeville 89470 MONETEAU.

AL24014578

// ENQUÊTE PUBLIQUE

communauté de l'auxerrois

AVIS

Avis de publication de l'arrêté n°DDT/SAAT/2024-0026 accordant un droit de préemption à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine
Par arrêté préfectoral n°DDT/SAAT/2024-0026 du 21 mars 2024,un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine est accordé à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.
La délimitation du territoire concerné par l'exercice du droit de préemption est matérialisée sur les cartes annexées à l'arrêté préfectoral. Ce territoire correspond :
aux périmètres de protection inscrits dans la déclaration d'utilité publique du champ captant de la Plaine du Saulce ;au bassin d'alimentation du champ captant de la Plaine des Isles ; aux périmètres de protection inscrits dans la déclaration d'utilité publique du champ captant des Boisseaux ;
Cet arrêté et son annexe sont consultables pendant un mois dans les communes situées dans le périmètre du territoire désigné ci-dessus : Courson-Les-Carrières, commune nouvelle des Hauts de Forterre, Merry-Sec, Escamps, Chevannes, Villefargeau, Saint-Georges-Sur-Baulches, Perrigny, Monéteau, Auxerre, Venoy, Quenne, Augy, Saint-Bris-Le-Vineux, Vallan, Gy-L'Evêque, Jussy, Escolives-Sainte-Camille, Coulanges-la-Vineuse, Vincelles, Migé, Val-De-Mercy, Bazarnes, Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, Charentenay, Mouffy.
Il est également consultable sur le site internet des services de l'Etat (www.yonne.gouv.fr rubrique :Publications / Publications Légales / Recueil des Actes Administratifs/ RAA 2024).

AL24014511

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHAMPIGNY – terre – fonds occupé - 49 a 90 ca - 'LA PIERRE BLANCHE' : ZX – 0115 – zonage : RNU
FOUCHERES – terre – fonds occupé - 4 ha 00 a 90 ca - 'LES GRANDES HAIES' : YT - 0015 J - 0015 K - zonage : zone 1AUE du PLUi
LA FERTE LOUPIERE – terre – fonds occupé - 1 ha 68 a 40 ca - 'LES GRANDS CHAMPS' : ZY – 0004 – zonage : zone A du PLU
SUBLIGNY – terre – fonds occupé
1 ha 33 a 89 ca - 'LA ROSERIE' : ZP – 0015 – zonage : zone A du PLUi
VILLENEUVE LA DONDAGRE – terre – fonds occupé - 64 a 49 ca - 'LES JOLIS BOIS' : YI – 0009 – zonage : zonage : zone A du PLUi
DYE – terre - location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter de la campagne 2024-2025
2 ha 20 a 43 ca - 'LES GRANDS CLOS' : ZE - 0085 - 'LE DESSUS DES FOSSES' : ZK - 0064 - 'LES TREMBLATS' : ZL - 0158 J - 0158 K - 0158 L - 'LES VAUX PREVOST': ZL - 0261 – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/07/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014571

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne)
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU Notaire à 4, rue de Lyon, le 1er juillet 2024, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :
Monsieur Christian René Gaston GUYOT et Madame Michèle HENRY, demeurant ensemble à SAINT PERE (89450), Les Guettes,
Nés savoir :
Monsieur GUYOT à CORVOL L'ORGUEILLEUX (58460) le 15janvier 1948,
Madame HENRY à SENS (89100) le 29 avril 1948.
Mariés à CORVOL L'ORGUEILLEUX (58460) le 18 novembre 1967.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON (89200),4, rue de Lyon.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL24014470

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 20 novembre 2018,
Madame Lucienne Sidonie **FERRIER**, en son vivant Retraitée, demeurant à CHARMOY (89400) 7 Rue du 19 Mars 1962. Née à LAROCHE SAINT CYDROINE (89400), le 24 mars 1927.Veuve de Monsieur Maurice Paul **BOURBON** et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.De nationalité Française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à JOIGNY (89300) (FRANCE) le 10 juin 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 3 juillet 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me DROUET susnommé (CRPCEN : 89040), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014502

LAURE Virginie
50, Avenue Thiers - 77000 MELUN

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante : IMPACT COM SARL Liquidation Judiciaire du 12/11/2013 29, Grande Rue 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 4 juillet 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24014530

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

GEROMETTA NOT'R EXPERT
33 Avenue Gambetta
89300 Joigny
Article 1007 du Code civil Article 1378 1 Code de procédure civile Loi n°2016 1547du 18 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 11 Octobre 2012, Monsieur Rolland Pierre ROSSI, en son vivant retraité, demeurant à SAINT AUBIN SUR YONNE (89300) 22 chemin de Halage. Né à LE PERREUX SUR MARNE (94170), le 31 mai 1934. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 27 avril 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes de d'un procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anaïs WUST, Notaire Associée au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée « GEROMETTA, NOT'R EXPERT « titulaire d'un office notarial sis à JOIGNY (Yonne), 33 avenue Gambetta, identifié sous le numéro CRPCEN 89041, le 4 Juillet 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre SAUTJEAU, notaire à CHELLES (77500), 30 rue Louis Eterlet, référence CRPCEN : 77074, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal Judiciaire de MEAUX (77100), de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014576

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SARL FONTAINE PHILIPPE

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social : 12 rue de l'Anglée Vieux Champs,
89600 GERMIGNY
325 080 943 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2024 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Juin 2024 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Philippe FONTAINE, demeurant 12 rue de l'Anglée Vieux Champs 89600 GERMIGNY, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24014441

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

AUTRE GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SASU RAVSELJ** 60 Route d'Auxerre 89380 Appoigny (boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 842655326. CIP 4796. Date de cessation des paiements : 01/04/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014515

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl SOCIETE D'ACTIVITE MODELAGE MECANIQUE AUXERROISE** 2 route de Montboulon Zone Artisanale 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (modelage, fabrication de moules, mécanique générale). RCS Auxerre 440117521. CIP 4797. Date de cessation des paiements : 01/01/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014516

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Sàrl à associé unique LEDUC NEGOCE AUTOS** 9 place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (achat vente de véhicule). RCS Auxerre 850552084. CIP 4798. Date de cessation des paiements : 01/07/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014517

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique ART ET PEINTURE** Zone Artisanale des Champs Casselins, 5 rue Arnold Marti 89000 Saint Georges Sur Baulche (travaux de peinture). RCS Auxerre 839205598. CIP 4799. Date de cessation des paiements : 01/01/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014518

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl in Situ.** 30 rue du pont 89000 Auxerre (café, restaurant). RCS Auxerre 910038496. CIP 4800. Date de cessation des paiements : 01/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24014519

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS CAFE DE LA POSTE** 3 rue de Seignelay 89470 Monéteau (bar). RCS Auxerre 919797290. CIP 4756. Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL24014520

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PRO ANTIVOL** 1 rue Edison 89000 Auxerre. RCS Auxerre 880879358. CIP 4711.

AL24014521

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS SAS GRONDIN THENAISY** 19 BIS Rue des Cognots 89400 Ormoy. RCS Auxerre 844685065. CIP 4712.

AL24014522

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL CG DENTAL** 2 Rue de Chanzy 89560 Druyes-les-Belles-Fontaines. RCS Auxerre 889515664. CIP 4630

AL24014523

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl M. OCIDO** 24-26 rue Gerot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 508528049. CIP 3823 et désignant Me François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny en qualité de Mandataire conformément aux dispositions de l'article L.643-9 alinéa 3 du Code de Commerce.

AL24014524

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LE MAZAG** 85 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 531521698. CIP 4298.

AL24014525

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique ELLE ET ELLE SEULE** 5 rue d'Egleny 89000 Auxerre. RCS Auxerre 902688720. CIP 4714.

AL24014526

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CONSEIL IMMOBILIER AUXERROIS** 51 Bis avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCS Auxerre 493845804. CIP 4717

AL24014527

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/07/2024 prononçant la clôture du rétablissement professionnel de **Madame Christelle VINCENT** 16 rue du Tour des Fossés 89380 Appoigny. RCS Auxerre 804802130. CIP 4739.

AL24014528

Jugement du Tribunal de Commerce en date du 03/07/2024 arrêtant de plan de cession totale de la **Sàrl ETS QUERON** 1, Rue des Patures 89250 Gurgy (RCS AUXERRE 324.371.707) au profit de la SAS B.E.I. (RCS AUXERRE 421.262.213)

AL24014529

DISSOLUTION

AUDIT CONSULTING

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 9 Boulevard Maupeou
89100 SENS
922176011 RCS de SENS

Par AGE du 31/05/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/05/2024.
M. MINOIS Florian 26 Rue des Francs Bourgeois 89100 SENS a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de SENS

AL24014468

DISSOLUTION

EDITIONS TRADITIONNELLES SARL au capital de 8 000 € Siège social 22 rue des Vaux Renards 89100 SALIGNY 592 052 872 RCS SENS Aux termes d'un procès verbal des décisions prises en date du 31/05/2024, les associés réunis en AGE ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel Liquidateur : Mme Nicole BRAIRE demeurant 19 rue Jacques Balmat 77600 BUSSY SAINT GEORGES Siège de liquidation : fixé à l'adresse du siège social Dépôt au RCS de Sens

AL24014498

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EDITIONS TRADITIONNELLES SARL en liquidation au capital de 8 000 € Siège social 22 rue des Vaux Renards 89100 SALIGNY 592 052 872 RCS SENS Aux termes d'un procès verbal des décisions prises en date du 31/05/2024, les associés réunis en AGO ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de gestion et décharge de mandat au Liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de Sens

AL24014499

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LA JUMATHEL

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 12 195,92 euros
Siège social
Rue du Pont Neuf
89310 POILLY SUR SEREIN
381 217 322 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Lydie CERVEAU, demeurant 5 Chemin de la Crémine –89310 POILLY SUR SEREIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Rue du Pont Neuf – 89310 POILLY SUR SEREIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24014508

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DES CHAMPS AUX PRETRES SCI au capital de 1.000,00 € Siège : CHARBUY (89113), 1 Rue des Champs aux Prêtres 533058400 RCS AUXERRE Suivant P.V. de l'A.G.E. du 03 juillet 2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur : M. Thierry NIQUET, demeurant à APPOIGNY (89), 2 rue de la Chapelle, les Bries, pour sa gestion et le décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 03 juillet 2024. La société sera radiée du RCS de AUXERRE. Pour avis, le liquidateur

AL24014541

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : EURL EA TRANSPORTS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1800 euros.
Siège social : 39 Rue DES COTTAGES, 89500 ARMEAU.
895012961 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Erik ALEKSANYAN demeurant 12 lieu-dit Les Traverses, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL24014587

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Aux termes d'un acte sous seing privé du 1er juillet 2024
Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : « COLLIN COUVERTURE »
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 5 000 €uros – Apports en numéraire
Siège Social : 5, La Cour des Minets – Les Bois de la Madeleine – 89450 VEZELAY
Objet Social. Tous travaux de couverture, aménagements et travaux intérieurs, extérieurs, petits travaux de maçonnerie.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Président : nommé pour une durée non limitée : Monsieur Mathieu COLLIN né le 13 avril 1992 à Avallon (Yonne), demeurant à : 5, La Cour des Minets – Les Bois de la Madeleine – 89450 VEZELAY.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre (Yonne).
Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Pour avis,

AL24014562

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 19/06/2024, il a été constitué une SASU dénommée: EXIDEIS; Objet: Conseils et services en stratégie, systèmes d'information et image ; Capital: 1 000 €; Siège social: 17 Rue De Sancey, BAT EURIPOLE ZA DES VAUGUILLETTES 89100 SENS; Durée: 99 ans; Président: M. Mohamed DERRADJI dt 27 rue Carle Hébert 92400 COURBEVOIE; Assemblées et vote: Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix; Agrément: toutes cessions agréées aux 3/4 des votes; immatriculation au RCS de SENS

AL24014276

AVIS DE CONSTITUTION

FRANCE MOTORS
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 11 Chemin de Chaillot, 89140 MICHERY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MICHERY du 18/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SASU. Dénomination : FRANCE MOTORS. Siège : 11 Chemin de Chaillot, 89140 MICHERY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 €. Objet : Achat-vente de véhicules d'occasion, mécanique, carrosserie, pose de pare-brise, pose d'accessoires, sablage/aérogommage, location de véhicules, programmation électronique, dépannage/remorquage, gardiennage de véhicules, et toute activité connexe ou complémentaire. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Ahmed SADKI, demeurant 101 Rue Claude Billoud, 01090 GUEREINS. La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS -Le Président

AL24014308

SPICE GAMES
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 22 Rue des Prés, 89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 01/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SPICE GAMES
Siège : 22 Rue des Prés, 89200 AVALLON
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 30 000 euros
Objet : L'exploitation de tout centre de loisirs et de détente, notamment d'un centre de bowling, aire de jeux indoor, escape game, et plus largement, toutes activités ayant trait aux loisirs et à la détente,
L'activité de bar, restauration
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. Yann DOLEAC, demeurant 5 Rue de la Creuse - ETAULES LE HAUT, 89200 SAUVIGNY LE BOIS
Directeur général :
Mme LE HUU Lucie épouse JOSPEH, demeurant 11 Avenue de Pepinster 89200 AVALLON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL24014442

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

HOTEL PRESTIGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 17 rue Pasteur
89200 AVALLON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 14 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : HOTEL PRESTIGE
Siège social : 17 rue Pasteur, 89200 AVALLON
Objet social : - La prise de participations dans toutes sociétés et ce, par tout moyen notamment par voie de souscription au capital de sociétés nouvelles ou existantes, d'apports, de fusions, ou tout autre moyen ;
- La gestion, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, desdites participations ;
- La gestion, dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, de la trésorerie et des moyens matériels et des services de fonctionnement, notamment administratif, informatique, technique des sociétés filiales et/ou des sociétés dans lesquelles la société détient des participations directes ou indirectes ainsi que toutes prestations de services et de conseils dans les domaines dans l'intérêt des sociétés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Fabio FERREIRA, demeu-

ANNONCES LÉGALES

rant 8 rue Pasteur 89200 AVALLON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24014448

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/07/2024 à SENS a été constituée la Société Civile CYL 24 au capital social de 3 747 500 € divisé en 374 750 parts.
Siège : 3 rue du Moulin, Lieu-dit GRANCHETTE, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS.
Objet : La prise de participations financières et la gestion de son propre patrimoine constitué principalement d'une participation à plus de 50 % de son actif brut dans une société soumise à un engagement Dutreil et dont les titres lui sont transmis par apport des associés, et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient le caractère civil de la Société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Apports : en numéraire pour 20 € et en nature pour au global 3 747 480 € suite aux apports d'actions détenues en nue-propriété de la SAS SOJAG, au capital de 400 000 €, dont le siège est sis à MAILLOT (89100), 1 et 3 rue du Saule Fendu, immatriculée au RCS de SENS N°311 844 658, par Yannick MACHERET de 1 336 actions valorisées 1 249 160 €, par Loïck MACHERET de 1 336 actions valorisées 1 249 160 € et par Chloé MACHERET de 1 336 actions valorisées 1 249 160 €.
Gérants : Fabrice MACHERET, 3 rue du Moulin, Lieu-dit GRANCHETTE, 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS et Loïck MACHERET, 8 Bis rue Gaston Corgibet, 89100 FONTAINE LA GAILLARDE.
Les cessions de parts à des non associés sont soumises à l'agrément de l'AGE.
Immatriculation : RCS SENS.

AL24014451

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2024, à ÉPINEUIL il a été constitué un Groupement Foncier Agricole.
Dénomination sociale : GFA VINEYARD LAND.
Forme : Groupement Foncier Agricole, société civile particulière régie par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil.
Objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 2 000 €.
Siège social : 3 rue des Plantottes – 89700 ÉPINEUIL.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Apports de numéraire pour 2 000 €.
Gérant : M. Dominique DETOLLE, demeurant à ÉPINEUIL (89700), 8 rue du Lavoir et M. Peter DA COSTA, demeurant à ÉPINEUIL (89700), 1 rue des Plantottes.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, la gérance.

AL24014461

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEUVY SAUTOUR, du 3 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : DORIAN RENUART COUVERTURE
Siège : 1 Rue de la Vallée, 89570 NEUVY SAUTOUR
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Couverture, charpente, zinguerie,ramonage.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Dorian RENUART, demeurant 1 Rue de la Vallée – 89570 NEUVY SAUTOUR La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24014488

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/06/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SUSHI TUONG VI Objet social : Fabrication sur place et de vente à emporter de produits d'alimentation traditionnels japonais et asiatique tel que : Sushi, Maki, Nems Fraicheurs, Wok (produits frais et d'épicerie) Siège social : 14 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. TRAN épouse : ROGER Bach Tuyet, demeurant 11 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente Clause d'agrément : Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires, Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL24014505

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 19 juin 2024, a été constituée la société civile dénommée «S.C.I. A ET S IMMOBILIER», siège social : CHENEY (89700), 8 chemin de la Vrille.
Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €), divisé en 500 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 500,
Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et notamment les biens et droits immobiliers, sis à TONNERRE (89700) 8 rue Rougemont, achat de matériaux et engins de chantier, construction.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.
Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance.
Nommé gérant de ladite société :
Monsieur Aurélien Stephen Vincent PORTIER, Chargé d'affaires, demeurant à CHENEY (89700), 8 chemin de la Vrille. Né à AUXERRE (89000), le 28 septembre 1998.
POUR INSERTION
Me TOPIN

AL24014532

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 02/07/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CHEMJUMACLA Objet social : L'achat et la gestion de son patrimoine immobilier ou mobilier, la propriété, la construction, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers sociaux. Siège social : 7 lieudit Les Joufrons 89120 Charny Oree de Puisaye. Capital : 1020 € Durée : 99 ans Gérance : M. FLEUET Emmanuel, demeurant 18 avenue du Onze Novembre 92160 Antony Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'au profit de l'ascendant ou descendant. Toute autre cession est soumise à agrément. Immatriculation au RCS de Sens

AL24014557

CAPE LG EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

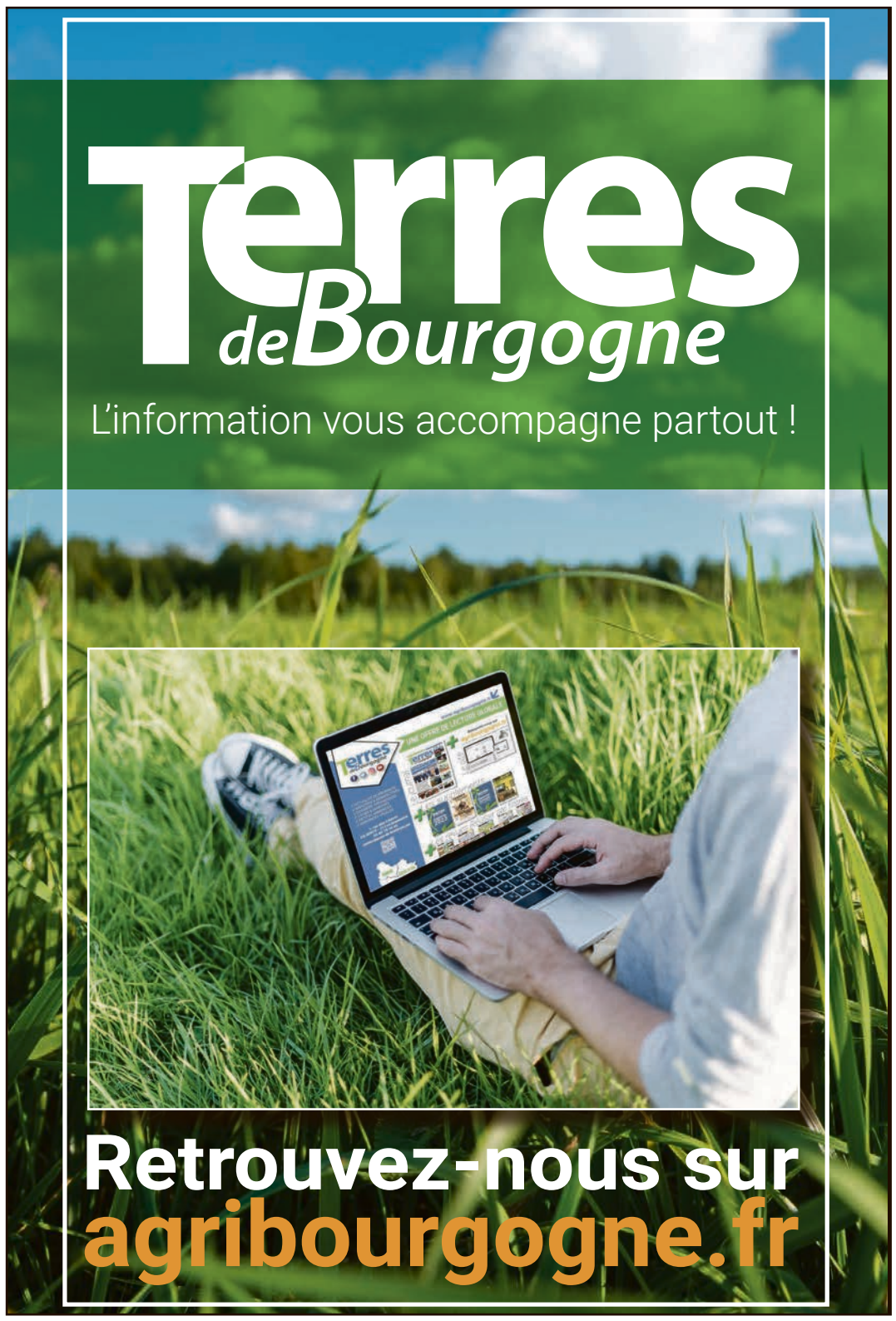
Par acte SSP du 24/06/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : VACQUITORIA Objet social : Réalisation de travaux de couverture;Réalisation des travaux de plâtrerie Siège social : 6 rue Saint Hubert 89500 Égriselles le Bocage. Capital : 3000 € Durée : 99 ans Gérance : M. VACQUANT BAPTISTE, demeurant 3 RUE DE LA FORET 89500 Égriselles le Bocage, M. VICTORIA CORENTIN, demeurant 6 RUE SAINT HUBERT 89500 Égriselles le Bocage Immatriculation au RCS de Sens

AL24014579

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juillet 2024, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : SC DE VALVAN.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000,00 €.
Siège social : 9 chemin sous les Clos, avenue d'Oberwesel – 89800 CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Parts de société pour un montant net de 2,22 €.
Numéraire pour un montant de 2 997,78 €.
Gérant : M. Antoine ROBIN, demeurant à CHABLIS (89800), 9 avenue de la Liberté.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL24014586



Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

OXYGÈNE

// MÉCÉNAT

Les moyens d'innover sur notre territoire

En concluant un partenariat, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et l'école de commerce dijonnaise BSB se donnent les moyens d'accompagner de jeunes entrepreneurs en leur permettant de rester sur un territoire dont ils assureront une part de l'attractivité économique.

Accompagner les innovations, permettre aux ambitions de se concrétiser en levant les barrières du quotidien, soutenir l'engagement associatif dans un but d'intérêt général : c'est tout l'esprit des conventions concluent entre le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et la Burgundy school of business (BSB), fin juin à Dijon. Dans le cadre du Village by CA, près de la Cité internationale de la Gastronomie, les deux entités ont finalisé un partenariat dont l'objet est d'encourager les jeunes qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat, à demeurer dans l'écosystème régional grâce à l'attribution de bourses ou d'appels à projets. Ce dans tous les secteurs, y compris l'agriculture, l'agroalimentaire ou plus largement, la ruralité. Le Village by CA accompagnera les projets des jeunes qui auront été retenus par un comité de sélection. L'engagement prend plusieurs formes :

- un soutien apporté au club de mécènes « BSB start-up studio ». Composé d'acteurs du territoire, il a pour vocation de collecter des fonds et de s'engager auprès de la fondation BSB, afin d'accompagner les étudiants de l'école porteurs de projet entrepreneuriaux.
- un soutien apporté à la mise en place et au développement du fonds des associations de BSB, qui permet de financer les associations étudiantes de BSB ayant un projet d'intérêt général. Ces subventions seront attribuées suite à un appel à projets. Le premier aura lieu à la rentrée 2024, avec, à la clé, une enveloppe globale de 15 000 euros. La fondation Agir du Crédit Agricole va venir soutenir ce fonds.

C'est, au final, l'opportunité pour ces étudiants d'êtres plus ambitieux dans leurs projets parce que le mécénat représenté par le Crédit Agricole permettra de lever des freins liés au quotidien, tels que des frais de déplacement ou de logement.

Berty Robert



La signature de convention entre le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et la Burgundy school of business (BSB) de Dijon, au Village by CA.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Vendredi 12 juillet

// Olympiades à Saint-Jean-de-Losne

À l'occasion du passage de la flamme olympique, les associations sportives de Saint-Jean-de-Losne, en partenariat avec la Communauté de communes Rives de Saône, organisent les Olympiades pour tous. Cette matinée permettra de découvrir la richesse des activités sportives de tout le territoire. De 9 heures à midi, enfants et adultes auront l'opportunité de s'initier à une multitude de disciplines sportives : canoë, échecs, tennis, judo, rugby... L'évènement se tiendra à la gare d'eau (route de Saint-Jean-de-Losne) et au Bastion (rue du Port Bernard)

Entrée libre et gratuite : www.rivesdesaone.fr

• Jusqu'au 20 juillet

// Regards sur les Climats

Une exposition photo au cœur des Climats du vignoble de Bourgogne, dans le Hall de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, à Dijon, est proposée par la passionnée Charlotte Fromont. C'est une véritable immersion photographique dans le parcellaire du vignoble inscrit au Patrimoine mondial.

Entrée gratuite.
Renseignements : 03 80 23 88 76

• Dimanche 21 juillet

// Marché artisanal à Saint-Jean-de-Losne

Un marché en extérieur dédié à l'artisanat, au fait main et à la création et qui s'attache à mettre en lumière le savoir-faire des artisans et des créateurs et producteurs de Bourgogne-Franche-Comté est organisé. Rendez-vous est fixé à l'Esplanade des Itinérances (Office de Tourisme), 1 quai Lafayette.

Entrée gratuite

• Jusqu'au 30 juillet

// Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

Accès gratuit.
www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• Samedi 20 juillet

// Plantes sauvages comestibles

Une balade est organisée à Cosne-Cours-sur-Loire pour découvrir les plantes sauvages comestibles. Une fois la balade terminer, un atelier pour apprendre à les cuisiner sera proposé. A partir de 9 h 30. Inscription obligatoire.

Renseignements et inscriptions au 03 86 39 54 54

• Dimanche 21 juillet

// Atelier nature « Herbier cyanotype »

À partir de 10 h 30, le 21 juillet, un atelier est proposé à Nolay afin d'utiliser le cyanotype pour réaliser un herbier. Les participants seront conviés à récolter leurs plantes lors d'une balade, à apprendre à les reconnaître puis à créer leur herbier. Durée total de l'atelier environ 2 h 30. Réservation obligatoire.

Inscriptions et renseignements : contact@natureaucoeur.com

• Dimanche 21 juillet

// Animation « de l'eau dans son vin »

À partir de 10 h, le musée de la Loire propose une visite exclusive autour d'oeuvres ou d'objets en rapport avec les métiers de la vigne et du vin. Cet événement sera suivi par une dégustation de vins des coteaux du Giennois. Réservation obligatoire.

Réservation obligatoire au 03 86 26 71 02

• 27 et 28 juillet

// 22e Salon Chasse et Nature

La 22e édition du Salon Chasse et Nature à Saint-Honoré-les-Bains proposera comme à l'accoutumée le concours ferme sur sanglier, une exposition des trophées de cerf, un concours de trompes de chasse et la présentation des différentes races de chiens présentes sur le salon. Le dimanche se déroulera la Messe de Saint-Hubert, dans le parc des Thermes. Des nouveautés compléteront l'événements : spectacle de déambulation, concert de cornemuses, spectacle équestre, etc. Entrée : 5 euros la journée, 7 euros les deux jours et gratuit pour les moins de 12 ans. Horaires : le 27 de 10 h à minuit. Le 28, de 9 h 30 à 19 h.

Informations : ContactADLC58@gmail.com

• Samedi 27 et dimanche 28

// On raconte dans les lavoirs

Pour cette nouvelle édition « On raconte dans les lavoirs », les contes traditionnels seront à l'honneur. Rendez-vous le 27 juillet à 15 h au lavoir de Moussy, le 28 juillet à 10 h 30 au lavoir de Sichamps, et le 28 juillet à 15 h au lavoir de Giry.

Renseignements : accueil@cpremery.fr ou au 03 86 68 11 30 .

• À partir du 3 août

// Comices de l'année

Comme tous les ans, les comices seront organisés dans le département. Voici les dates et canton concernés cette année : 3 et 4 août Comice de Corbigny ; 10 et 11 août Comice de Montsauche-les-Settons ; 24 et 25 août Comice de Saint-Benin-d'Azy ; 31 août et 1er septembre Comice de la Charité-sur-Loire.

• Jeudi 15 août

// Rétromoisson

La Rétromoisson de Saint-Loup-des-Bois, se déroulera le 15 août à partir de 10 h au Musée de la machine agricole (MUMAR). Les visiteurs pourront découvrir des moissonneuses-batteuses de 1928 à 1966. Des démonstrations de battage auront lieu ainsi qu'une parade de tracteurs d'antan. D'autres animations sont prévues comme la découverte des métiers de jadis, les produits du terroir ou encore l'artisanat d'art. Buvette et restauration sur place. Entrée payante.

Renseignements : musee.stloup@orange.fr ou au 03 86 39 91 41.

Yonne

• Samedi 20 juillet

// Marché à la ferme

La ferme aux abeilles, de Christine Busson, à Fouchères (1 Le Puits de Fer), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les troisièmes samedi du mois, de juin à septembre, de 15 heures à 19 heures.

• Vendredi 26 juillet

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredi du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• Jusqu'au 18 septembre

// Balade avec les chèvres

La ferme de Claire (Claire Genet), à Saint-Bris-le-Vineux (Les Champs Galottes), organise des balades avec les chèvres, dans les collines, avec une dégustation de vins et de fromages, tous les mercredis et samedis durant l'été, jusqu'au mercredi 18 septembre. Rendez-vous à 10 h 30, inscription au préalable à accueil@ferme-claire.fr.

PORTRAIT

// EMMANUEL VAILLANT, 16 ANS

21 Jeune magicien… et tellement plus !

Emmanuel a 16 ans et vit à Samerey, en Côte-d'Or, mais derrière ce jeune homme qui aime faire rire ses camarades, se cachent un talent et une passion combinés : la magie. Il nous présente cette pratique peu commune.



Emmanuel Vaillant, plutôt connu comme Manu le Magicien, intervient dans toutes sortes d'évènements.



Avec l'association Magie&Co de Labergement-lès-Auxonne, il fait aussi des tours de magie dans les Ehapd de la région.

Emmanuel Vaillant, mieux connu sous le nom de Manu le Magicien, a découvert la magie lorsqu'il était tout petit. C'est en regardant Éric Antoine à la télévision qu'il a eu envie de l'imiter, et a demandé à ses parents de lui acheter du matériel de magie.

Au début, il apprenait des tours sur Youtube, puis, avec le temps, il a créé lui-même des tours qu'il répertorie dans un petit carnet.

Il y a 5 ans, il a rejoint l'association Magie & Co de Labergement-lès-Auxonne, dans le sud-est de la Côte-d'Or, en tant qu'élève. Trois ans plus tard, son haut niveau lui a permis d'obtenir son certificat d'animateur.

Car le garçon est doué, incontestablement. Il donne aujourd'hui des cours de magie à des jeunes de 7 à 18 ans. Il est ainsi devenu une figure importante pour l'association, puisqu'il propose des activités à ses supérieurs et donne son avis sur des questions importantes.

Magicien… et sportif

Dans cette association, il pratique non seulement de la magie, mais aussi le cirque. Ainsi, par exemple, il manie adroitement le monocycle, qu'il allie à différents autres sports lors des spectacles. Manu le magicien n'est donc pas seulement féru d'illusions, c'est aussi un sportif, qui, en plus du monocycle, pratique depuis cette année le parcours, cette discipline qui consiste à utiliser le paysage urbain pour effectuer des figures acrobatiques, et la gymnastique depuis 8 ans. Avec l'association Magie & Co, il se produit dans des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), des hôpitaux, lors d'anniversaires…

Ce qu'il aime dans la magie, c'est la réaction des gens, enfants comme adultes. Sociable, il apprécie de discuter, d'échanger avec le public qui vient le féliciter à la fin des spectacles. Par exemple, il conserve le souvenir fort, lors d'un spectacle de marionnettes de son association dans un Ehpad, d'avoir été particulièrement touché par les personnes âgées qui ont pleuré à la fin du spectacle, émues par une belle histoire d'amour qui leur rappelait leur jeunesse. C'est une autre forme de magie à laquelle Manu est sensible.

Ne pas être prisonnier d'une image

Le jeune homme a parfois eu du mal à assumer totalement cette passion pour la magie : au lycée, en classe de Seconde, il a fait le choix d'attendre le dernier jour de l'année scolaire pour partager sa passion avec les autres élèves. La raison de ce choix s'appuyait sur le fait qu'au collège, alors qu'il avait tenté de partager son art de la magie, il avait finalement eu le sentiment de ne pas être pris au sérieux. Un vrai paradoxe lorsqu'on sait combien être un bon magicien réclame du travail et de la rigueur. Il vivait mal le fait que, dans les yeux de ses camarades, on le réduisait à cela et il avait le sentiment qu'on ne voyait plus en lui l'adolescent qu'il était, l'individu au sens large. De ce fait, il a ressenti le besoin de garder la magie pour lui et pour les interventions qu'il faisait avec l'association.

Pas toujours simple de trouver sa juste place dans cette période délicate qu'est l'adolescence ! Aujourd'hui, Manu a su prendre de la distance, il ne veut plus se laisser en fermer dans cette image et ce talent si particulier, pourtant.

Il veut aussi que l'on voie en lui le simple élève, qui fait rire ses camarades, comme tout un chacun. Il sait, pourtant qu'il a une vie un peu différente des autres, extrêmement chargée, entre la pratique de ses trois sports, les cours du lycée et sa vie de famille.

Faire disparaître… les douleurs

Manu a déjà pensé à faire de la magie son métier, mais il a bien compris que ce domaine, en lien avec l'univers du spectacle, réclame de savoir frapper aux bonnes portes, d'avoir du réseau, de connaître des gens capables de lui mettre le pied à l'étrier. Et s'il ne devient pas magicien professionnel, d'autres opportunités restent ouvertes pour lui.

Le métier d'ostéopathe fait partie des pistes qui pourraient l'intéresser. À défaut d'être maître dans l'art de faire disparaître les objets ou de deviner la carte que vous avez choisie, faire disparaître les douleurs musculosquelettiques, c'est pas mal non plus !

Et même en tant qu'ostéopathe, il est clair que Manu n'abandonnera jamais la magie, un art où l'on progresse en permanence…

Sarah Obrecht